



LE MONDE. *diplomatie*

DE JÉSUS
À MAHOMET

PAR AKRAM BELKAÏD

Page 23.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 741 - 62^e année. Décembre 2015

DANS L'ENGRENAGE DE LA TERREUR



MARK HACHEM GALLERY

YASER SAFI.
– « Sign », 2011

Genèse du djihadisme

Effort d'élévation spirituelle, le djihad peut aussi signifier le combat contre les infidèles et les hypocrites. Ceux qui s'en réclament aujourd'hui pour justifier une conduite ultraviolente s'inspirent d'une idéologie rigoriste issue d'une double filiation : les Frères musulmans et le salafisme wahhabite, diffusé depuis l'Arabie saoudite.

PAR NABIL MOULINE *

PHÉNOMÈNE multidimensionnel, le djihadisme est avant tout une idéologie globale. A la faveur d'un bricolage intellectuel qui résulte du détournement de concepts, de symboles et d'images d'origine musulmane ou européenne, ses dépositaires prétendent offrir aux « croyants » un nouveau départ, une nouvelle identité et un nouveau mode de vie pour réussir ici-bas et dans l'au-delà.

En somme, une représentation du monde qui donne la certitude d'appartenir à quelque chose de plus grand que soi : le groupe d'élus chargé par Dieu de rétablir la vraie religion et de réunifier l'*oumma* (la communauté des croyants) sous l'égide du califat – la monarchie universelle islamique –, avant de se lancer à la conquête du monde et d'obtenir le salut. Retracer la genèse et le développement des principaux affluents de l'idéologie djihadiste permet de mieux comprendre son attractivité et son efficacité, de Saint-Denis à Karachi.

(Lire la suite pages 14 et 15.)

* Chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Auteur, notamment de l'essai *Le Califat*, Flammarion (à paraître).

L'art de la guerre imbécile

Revendiquées par l'Organisation de l'Etat islamique (OEI), les tueries du 13 novembre dernier à Paris ont entraîné l'intensification de l'engagement occidental au Proche-Orient. Cette région du monde paraît ainsi condamnée aux

interventions armées. Pourtant, si la destruction militaire de l'OEI en Syrie et en Irak constitue un objectif sur lequel semblent s'accorder des dizaines de pays étrangers, des Etats-Unis à la Russie, de l'Iran à la Turquie, tout le reste les sépare...

PAR SERGE HALIMI

« **J**E NE SUIS PAS contre toutes les guerres. Ce à quoi je m'oppose, c'est à une guerre imbécile, une guerre irréfléchie, une guerre fondée non pas sur la raison mais sur la colère. » Ainsi parlait, le 2 octobre 2002, un élu de l'Illinois nommé Barack Obama. La « colère » consécutive aux attentats du 11 septembre 2001 n'était pas retombée aux Etats-Unis, et le président George W. Bush avait choisi de la rediriger non pas vers l'Arabie saoudite, d'où provenaient la plupart des membres des commandos d'Al-Qaïda, mais vers l'Irak, qu'il attaquerait six mois plus tard. Les médias voulaient la guerre ; la plupart des sénateurs démocrates, dont M^{me} Hillary Clinton, s'y rallièrent. Et l'invasion de l'Irak créa le chaos qui servirait d'incubateur à l'Organisation de l'Etat islamique (OEI).

Les tueries du 13 novembre à Paris sont en passe de favoriser les deux principaux objectifs de cette organisation. Le premier est la création d'une coalition d'« apostats », d'« infidèles », de « renégats chiites » qui viendra la combattre, en Irak et en Syrie pour commencer, en Libye ensuite. Son second projet est d'inciter la majorité des Occidentaux à croire que leurs compatriotes musulmans pourraient constituer une « cinquième colonne » tapie dans l'ombre, un « ennemi intérieur » au service des tueurs.

La guerre et la peur : même un objectif apocalyptique de ce type comporte une part de rationalité. Les djihadistes ont calculé que les « croisés » et les « idolâtres » pouvaient bien bombarder (« frapper ») des villes syriennes, quadriller des provinces irakiennes, mais qu'ils ne parvien-

draient jamais à occuper durablement une terre arabe. L'OEI escompte par ailleurs que ses attentats européens attiseront la méfiance envers les musulmans d'Occident et généraliseront les mesures policières à leur encontre. Ce qui décuplera leur ressentiment au point de pousser quelques-uns d'entre eux à rejoindre les rangs du califat. Extrêmement minoritaires, assurément, mais les janissaires du djihadisme salafiste n'ont pas pour objectif de gagner des élections. A vrai dire, si un parti antimusulman les remporte, la réalisation de leur projet avancera d'autant plus vite.

« *La France est en guerre* », a annoncé d'emblée le président François Hollande aux parlementaires réunis en Congrès le 16 novembre. L'Elysée cherche depuis longtemps à s'engager sur le front syrien et s'acharne à y impliquer davantage les Etats-Unis. Mais l'une des bizarreries de cette affaire tient au fait que M. Hollande veut livrer aujourd'hui la guerre à l'OEI en Syrie alors qu'il y a deux ans, en proie au même entêtement guerrier, il s'employait à convaincre Washington de « punir » le régime de M. Bachar Al-Assad.

M. Obama s'opposera-t-il très longtemps à la « guerre imbécile » que réclame l'Elysée ? La pression qu'il subit est d'autant plus forte que l'OEI poursuit le même dessein que Paris... Comme l'expliquait le chercheur Pierre-Jean Luizard il y a quelques mois, tout s'est passé dans une première étape « *comme si l'Etat islamique avait consciencieusement listé tout ce qui peut révolter les opinions publiques occidentales : atteintes aux droits des minorités, aux droits des femmes, avec notamment le mariage forcé, exécutions d'homosexuels, rétablissement de l'esclavage, sans parler des scènes de décapitation et d'exécution de masse* » (1).

(Lire la suite page 13 et notre dossier pages 13 à 20.)

(1) Pierre-Jean Luizard, *Le Piège Daech. L'Etat islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, Paris, 2015.

Les trois visages du vote FN

Les élections régionales de décembre 2015 risquent de réactiver le mythe des « deux Front national », l'un protectionniste et ouvrieriste dans le nord de la France, l'autre xénophobe et identitaire dans le sud. Largement promu dans les médias, ce découpage masque les distinctions géographiques réelles du vote d'extrême droite.

PAR JOËL GOMBIN *

UNE victoire du Front national (FN) aux élections régionales de décembre 2015 dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur illustrerait la géographie électorale du parti d'extrême droite. Celle-ci n'a guère évolué depuis les élections européennes de 1984, auxquelles le FN obtint environ 10 % des voix : elle oppose un arc oriental allant

du Nord aux Pyrénées-Orientales à une moitié occidentale bien plus rétive. Pourtant, le lieu commun d'un FN du Nord, social et populaire, qui séduirait les ouvriers, opposé à un FN du Sud, identitaire et économiquement libéral, davantage tourné vers les retraités, a fait florès ces dernières années (1). Cette opposition est loin d'être pertinente.

La carte électorale du FN ne correspond à aucune forme d'héritage historique. On pourrait penser que, dans la moitié méridionale du pays, les bons scores du parti à partir de 1984 actualisent un

potentiel qui s'était déjà exprimé avec le phénomène poujadiste, en 1956, et surtout en faveur de Jean-Louis Tixier-Vignancour, défenseur de l'Algérie française et candidat à la présidentielle de 1965. Le développement frontiste profiterait ainsi d'une structure sociale favorable – poids de la petite bourgeoisie patronale et commerçante – et de l'importante présence de rapatriés d'Algérie. Cette idée doit être nuancée.

(Lire la suite page 6.)

(1) Cf. Jérôme Fourquet, « Front du Nord, Front du Sud », *IFOP Focus*, Paris, n° 92, août 2013.



Afrique CFA : 2 400 F CFA, Algérie : 250 DA, Allemagne : 5,50 €, Antilles-Guyane : 5,50 €, Autriche : 5,50 €, Belgique : 5,40 €, Canada : 7,50 \$, Espagne : 5,50 €, Etats-Unis : 7,50 \$US, Grande-Bretagne : 4,50 £, Grèce : 5,50 €, Hongrie : 1835 HUF, Irlande : 5,50 €, Italie : 5,50 €, Luxembourg : 5,40 €, Maroc : 35 DH, Pays-Bas : 5,50 €, Portugal (cont.) : 5,50 €, Réunion : 5,50 €, Suisse : 7,80 CHF, TOM : 780 CFP, Tunisie : 5,90 DT.

★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Inédits de Frantz Fanon

Un véritable événement éditorial

Éditions
La Découverte

688 pages, 26 euros
ePub disponible

UN LEVIER DE POUVOIR PEU À PEU CONFISQUÉ AUX SALARIÉS

Une autre histoire de la Sécurité sociale

Depuis sa création en 1945, le régime général de la Sécurité sociale subit le feu des « réformateurs » de tout poil. Comment expliquer cet acharnement contre un système que l'on réduit souvent à une simple couverture des risques de la vie ? C'est qu'au-delà de l'assurance sociale, les pionniers de la « Sécu » forgeaient un outil d'émancipation du salariat géré par les travailleurs.

PAR BERNARD FRIOT
ET CHRISTINE JAKSE *

DANS son roman *Les Lilas de Saint-Lazare*, paru en 1951, l'écrivain Pierre Gamarra met en scène M^{me} Récompense, gardienne d'un immeuble parisien. « *Porte-moi cette lettre à la petite dame du troisième, et tu auras une récompense* », dit-elle souvent aux gamins, qui raffolent de ses bonbons. La politique, la lutte des classes, ça n'est pas son affaire. Pourtant, en ce jour de février 1951, elle se joint au formidable cortège qui, sous une pluie battante, rend un dernier hommage à Ambroise Croizat.

Le peuple de Paris s'est reconnu dans celui qui a mis en œuvre la Sécurité sociale... et qui, depuis, a disparu de la photographie. Ouvrier d'usine à 13 ans, militant syndical et communiste, Croizat est nommé en 1928 secrétaire de la fédération des métaux de la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) et négocie en juin 1936 les accords de Matignon. Quel danger présente son action en tant que ministre du travail et de la sécurité sociale, du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947, pour que l'histoire officielle ait décidé de l'ignorer ?

La réponse tient en quelques mots : la mise en place d'un régime général de couverture sociale qui non seulement mutualise une part importante de la valeur produite par le travail, mais qui en confie aussi la gestion aux travailleurs eux-mêmes. Croizat n'invente pas la sécurité sociale, dont les éléments existent déjà ; il rassemble en une seule caisse toutes les formes antérieures d'assurance sociale et finance l'ensemble par une cotisation interprofessionnelle à taux unique.

Des résistances inouïes

POURTANT, fin août 1946, les hussards rouges ont mis sur pied 123 caisses primaires de sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales (CAF). Leurs administrateurs, d'abord désignés par le syndicat, seront bientôt élus par les salariés. Parallèlement se négocie, sous l'arbitrage de Croizat, une convention collective pour les personnels des deux instances nationales employeuses : la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale et l'Union nationale des caisses d'allocations familiales, ce qui permettra de reclasser plus de 70 000 agents issus des anciennes caisses.

Pourquoi cette séparation entre caisses primaires et CAF, alors que le projet initial prévoyait une caisse unique ? C'est que l'idée d'un seul organisme concentrant un tel pouvoir aux mains d'ouvriers se heurte à une résistance inouïe. Les membres de la commission réunie en juin 1945 pour préparer les ordonnances sur la Sécurité sociale ne parviennent pas à se mettre d'accord. A l'Assemblée consultative provisoire, une majorité obtient qu'on sépare les allocations familiales des assurances sociales (maladie et vieillesse) et des accidents du travail. La démocratie sociale en ressort affaiblie, car les allocations familiales forment alors la composante la plus puissante du régime (plus de la moitié des prestations), et leurs conseils d'administration ne comptent qu'une moitié d'élus salariés contre trois quarts dans les autres caisses.

Au sein même de la CGT, les appréciations divergent. La direction confédérale pousse à l'extension maximale du régime

Les allocations familiales, l'assurance-maladie, les retraites et la couverture des accidents du travail du régime général ont ceci de renversant que la collecte des cotisations ne dépend ni de l'Etat ni du patronat, mais d'une caisse gérée par des représentants syndicaux. La puissance du régime général est redoutable : selon l'estimation de l'Assemblée consultative provisoire en août 1945 (1), il socialise dès le départ le tiers de la masse totale des salaires. Ce système unique sera effectif de 1946 jusqu'au milieu des années 1960. Entre-temps, il aura fait l'objet d'un travail de sape systématique.

Pour l'histoire officielle, tout paraît simple. L'affaiblissement de la droite et des patrons, les cinq millions d'adhérents de la CGT, le « *plan complet de sécurité sociale* » prévu par le Conseil national de la Résistance et l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui l'institue auraient ouvert un boulevard aux architectes du régime général. C'est une fable. La mise en œuvre concrète s'avère herculéenne. Avec Pierre Laroque, directeur de la sécurité sociale au ministère, Croizat supervise l'installation du nouveau système en lieu et place du méli-mélo préexistant : un millefeuille de couvertures par profession, par branche, par catégorie de salariés, par type de risque, auxquelles s'ajoutent les mutuelles et les caisses syndicales et patronales (2). L'unification repose sur les seuls militants de la CGT, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) s'étant déclarée hostile à la caisse unique. Les crocs-en-jambe ne manquent pas. Quand les militants dénichent un local vide pour héberger une nouvelle caisse, il arrive qu'une administration le préempte (3).

général. Mais les logiques professionnelles portées par les cadres, les fonctionnaires et les branches comme l'énergie, les mines et les chemins de fer résistent. Ces dissensions pèsent d'autant plus que plane sur la CGT la menace d'une scission. Celle-ci intervient en 1947, au début de la guerre froide, et donne naissance à Force ouvrière (FO). Faisant allusion aux « *sérieuses polémiques* » internes, un document confédéral publié en avril 1946 explique qu'en vue de la « *réalisation de l'unité des assurances ouvrières* », « *il convient de ne pas créer de nouvelles cloisons financières entre les cadres et le personnel d'exécution, ni entre les professions à taux de salaire relativement élevé et celles dont le taux de salaire ne dépasse pas le minimum vital* (4) ». La direction confédérale sera battue ; l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) est créée en mars 1947.

Quant aux fonctionnaires, si la confédération obtient la même année leur intégration dans le régime général pour la maladie, leurs mutuelles en sont exclues dès 1947 – les mutuelles, rendues obligatoires à partir de 2016 par le gouvernement actuel, sont un adversaire majeur du régime général en matière de santé. La création en 1958 de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic), puis, en 1961, d'un régime complémentaire de retraite réclamé par le patronat allié à FO et à la CFTC, l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco), s'effectue contre le régime général. Or la maîtrise de cette institution par les salariés reposait sur le taux unique de cotisation interprofessionnelle et sur la

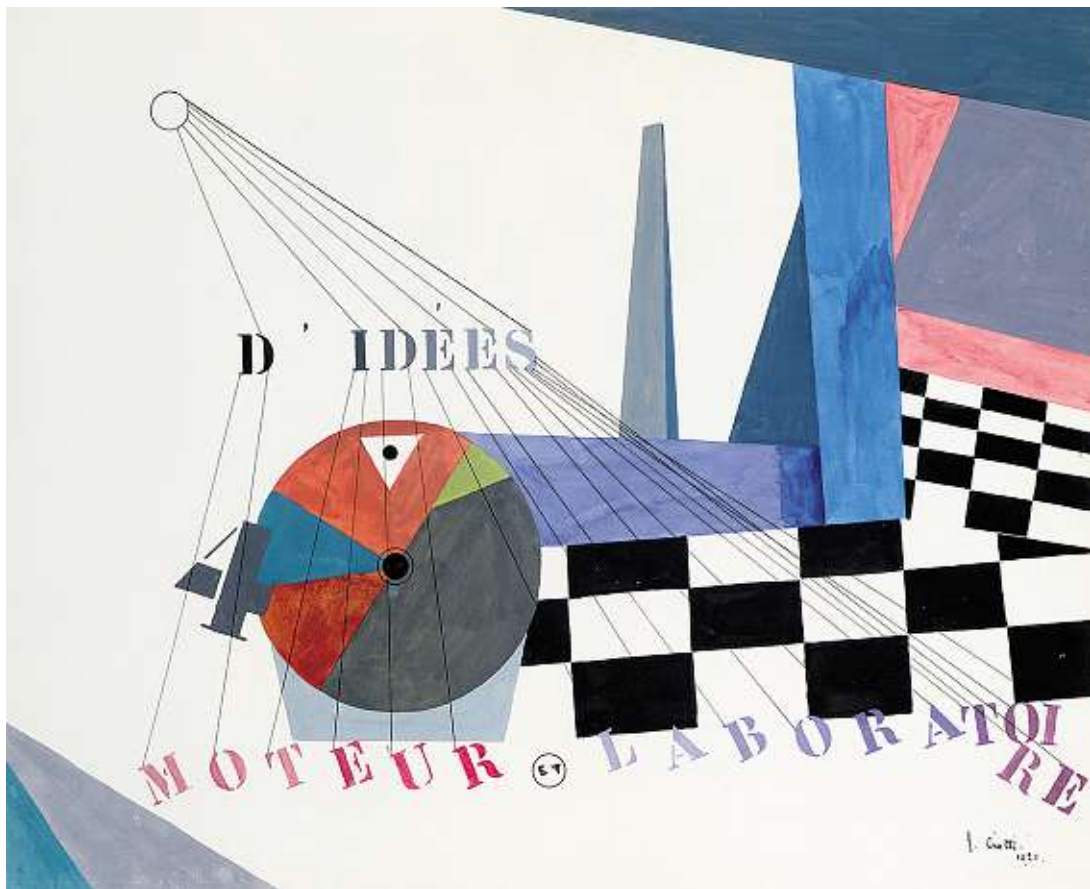
caisse unique, qui unifient le salariat et réduisent le pouvoir d'initiative des employeurs.

Promoteur de la division des caisses qui fissure l'autonomie ouvrière, le patronat s'appuie également sur le gouvernement, qui, en dernière instance, fixe les taux de cotisation et le montant des prestations. Une telle prérogative n'allait pas de soi, puisqu'il fut question en 1945 que le taux de cotisation soit décidé par les salariés eux-mêmes. Sensibles aux arguments des employeurs, les gouvernements successifs gèrent le taux de cotisation au régime général durant toute la décennie 1950. Ce sabotage de l'institution attise le mécontentement des assurés, qui perçoivent des remboursements très inférieurs à leurs dépenses de santé réelles.

Des campagnes de presse imputent aux gestionnaires ouvriers les conséquences d'une pénurie organisée par le gouvernement. Par exemple, ce dernier maintient les pensions à un niveau extrêmement faible en refusant au régime général la reconstitution de carrière pratiquée à l'Agirc. L'assurance-vieillesse affiche donc un excédent considérable, que l'Etat ponctionne goulûment. Henri Raynaud, secrétaire de la CGT chargé du dossier, montre en avril 1950 que les neuf seizièmes de la cotisation ne sont pas affectés aux pensions, mais autoritairement versés à la Caisse des dépôts pour couvrir des dépenses courantes de l'Etat. Leur cumul représente à ce moment 155 milliards de francs (5), soit plus de 20 % du produit intérieur brut (PIB).

Depuis la fin de la guerre, l'administration fiscale rêve de mettre la main sur la collecte des cotisations. En 1945, la CGT avait réclamé – en vain – un statut mutualiste pour une caisse nationale afin de garantir sur le long terme le contrôle de l'institution par les intéressés. Coupant la poire en deux, les ordonnances d'octobre 1945 dotent la caisse nationale du statut d'établissement public à caractère administratif, tandis que les caisses locales ressortissent du droit privé. Les relais du ministère des finances bataillent au cours des années 1950 pour obtenir le transfert des cotisations (gérées par les travailleurs) vers l'impôt (géré par l'Etat). Cette offensive fera long feu jusqu'à la création de la contribution sociale généralisée (CSG), un impôt affecté au régime général institué en 1990 par le gouvernement de M. Michel Rocard.

Une autre bataille, mobilisant les mêmes acteurs, fait rage pour restreindre l'emprise de la CGT. Des cinq élections organisées au sein des caisses primaires entre 1947 et 1962 la confédération sort majoritaire, recueillant d'abord 60 % des suffrages (puis 50 % après la création de FO), devant la CFTC (20 %), ainsi que divers acteurs, dont la mutualité (20 %). Le patronat s'attache à évincer cet adversaire encom-



JEAN CROTTI. – « Motor, Laboratory of Ideas » (Moteur, laboratoire d'idées), 1921

brant de la présidence des caisses en apportant systématiquement ses voix aux candidats de la CFTC, de FO et de la Confédération générale des cadres (CGC), avant de se heurter au rapprochement entre la CGT et la minorité progressiste de la CFTC. La centrale chrétienne entame en effet une déconfessionnalisation qui aboutit en 1964 à la création de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). C'est d'ailleurs l'élection de présidents de caisses issus de l'unité CGT-CFDT qui précipitera la reprise en main gouvernementale et patronale de cette expérience d'autonomie ouvrière.

Au demeurant, l'intervention de l'Etat ne fut jamais absente. D'abord légère, elle s'accroît au fil des ans : contrôle financier (1948), mise sous tutelle des caisses déficitaires (1950), création de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (6) (1960), réduction des pouvoirs des conseils et professionnalisation des dirigeants des caisses (1960). Le coup de grâce est porté en août 1967 par les ordonnances Jeanneney, qui imposent le paritarisme. Auparavant, les syndicats élaient deux fois plus de représentants que le patronat dans les caisses primaires ; chacun en désignera désormais un nombre égal. Cette réforme, portée par le Conseil national du patronat français et par FO – son secrétaire général André Bergeron revendiquera la copaternité du dispositif –, s'accompagne de la suppression des élections des conseils, amputant ainsi les administrateurs de leur légitimité auprès des salariés (7). Le patronat cogérera ainsi la plus symbolique des institutions ouvrières. Alors, comme par enchantement, l'assiette et le taux de cotisation au régime général progresseront de nouveau...

Soixante-dix ans plus tard, on saisit mieux l'acharnement de la sainte alliance réformatrice contre le régime général géré par les travailleurs et contre ses architectes. Des textes syndicaux publiés à l'époque ressort la fierté des ouvriers qui prouvent leur capacité à gérer un budget équivalent

à celui de l'Etat. Même appauvri et mutilé de son caractère autogestionnaire, ce régime a posé les bases d'une toute nouvelle pratique du salaire, contraire à la pratique capitaliste courante. En 1946, le revenu salarié d'une famille de trois enfants (la moyenne dans les familles populaires) est constitué pour plus de la moitié par des allocations familiales, dont le montant se calcule comme un multiple du salaire de l'ouvrier non qualifié de la région parisienne.

Le travail parental est ainsi reconnu par du salaire : on peut être producteur de valeur sans aller sur le marché de l'emploi. De la même manière, l'assurance-maladie paie le salaire à vie des soignants et subventionne l'équipement hospitalier, préservant ainsi le domaine de la santé du chantage à l'emploi et du recours au crédit, deux institutions vitales pour le capital. Contre les comptes individuels de l'Arrco-Agirc qui organisent la retraite comme un revenu différé, le régime général instaure le droit au salaire continué des retraités, eux aussi reconnus comme producteurs de richesse. Cette dimension subversive de la cotisation reste farouchement combattue. Une mobilisation non seulement pour sa défense, mais aussi pour sa généralisation à l'ensemble de la production raviverait le souffle qui fit sortir M^{me} Récompense de sa loge et changea profondément la société d'après-guerre.

(1) « Rapport sur le projet d'organisation de la Sécurité sociale », débats de l'Assemblée consultative provisoire, n° 68, *Journal officiel* du 1^{er} août 1945.

(2) *Ibidem*, ainsi que *Le Peuple*, Paris, 30 janvier 1947.

(3) CGT, « La défense de la Sécurité sociale », rapport présenté par Henri Raynaud, secrétaire de la CGT, au Comité confédéral national des 14 et 15 janvier 1947.

(4) *La Voix du peuple*, Paris, avril 1946.

(5) Henri Raynaud, « L'amélioration de la sécurité sociale en France », *Le Peuple*, avril 1950.

(6) Devenue en 1967 Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

(7) Michel Laroque, *La Sécurité sociale. Son histoire à travers les textes, 1945-1981*, tome 3, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 1993.

Droit et stratégies de l'action humanitaire

De mars à décembre 2016 (2 jours/mois)
Diplôme d'université

Une approche pluridisciplinaire qui englobe l'intégralité des problématiques actuelles de l'humanitaire.

Publics concernés : juristes, avocats, chefs de missions, administrateurs, coordinateurs logistiques et personnels humanitaires, médecins et professionnels de santé, journalistes... **Durée :** 130 h. **Admission :** être titulaire d'un bac +3 ou par validation des acquis.

www.fp.univ-paris8.fr
01 49 40 70 70

QUAND UN COMTÉ AFRO-AMÉRICAIN DU MISSISSIPPI CHOISIT SA POLICE

« Prions pour notre shérif et sa victoire aux élections »

Tous les quatre ans, les Américains sont invités à élire leurs shérifs et leurs procureurs. Bien souvent, ils n’ont de choix qu’entre des candidats répressifs. D’ailleurs, l’inflation carcérale aux Etats-Unis est devenue telle que le sujet s’est invité dans la campagne pour la présidentielle de 2016.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL RAPHAËL KEMPF *

C E 4 AOÛT 2015, jour d’élections primaires dans le Mississippi, une phrase tourne en boucle sur les radios du comté de Hinds, l’un des plus pauvres de l’Etat : « *Vous choisissez celui qui vous met en prison.* » Percutant, l’argument fait du shérif, qui sera élu parmi d’autres ce jour-là, un produit d’appel pour un scrutin bien dans la vaste, où les citoyens de l’Etat sont invités à prendre de nombreuses décisions.

La première de toutes : souhaitent-ils participer à la primaire, démocrate ou républicaine ? Si c’est le cas, dans le local de vote il leur suffit de se diriger – au vu et au su de tous – vers la table de leur parti préféré, qui se trouve dans la même pièce que celle de son concurrent. Là, on leur remet un bulletin. Côté démocrate, par exemple, il s’agit d’un document de quatre pages, avec treize cases à cocher pour autant de postes à pourvoir : gouverneur, gouverneur délégué, sénateur et représentant d’Etat, commissaire aux transports, commissaire aux services publics, procureur, percepteur des impôts, greffiers de tribunal, sergents de police, etc (1). Difficile, dans ces conditions, de connaître la personnalité et le programme de chaque candidat.

Dans le comté de Hinds, le plus peuplé du Mississippi et siège de sa capitale, Jackson, les élections primaires déterminent le résultat des élections générales. La population, majoritairement noire (69 % des 245 000 habitants), plébiscite systématiquement les candidats démocrates. Les républicains, pourtant majoritaires dans l’Etat, ainsi que les « indépendants », n’y ont aucune chance. Aussi, sauf coup de théâtre, le scrutin de novembre 2015 ne devrait pas échapper à la règle : les vainqueurs de la primaire démocrate seront élus.

Malgré l’importance de l’enjeu, les bureaux de vote – souvent une église, parfois une école ou une caserne de pompiers – n’attirent guère les foules : le taux de participation ne dépassera pas 28 %. Postés derrière une table estampillée « primaire républicaine » dans un quartier pauvre du centre-ville de Jackson, MM. Charles Lewis et Montrell Williams, deux Afro-Américains d’une trentaine d’années, peuvent le constater. « *C’est une dure journée de travail* », lance, ironique, M. Williams en agitant un registre désespérément vide : sur les 550 électeurs enregistrés, 162 se sont déplacés, et seuls deux choisiront de participer à la primaire républicaine. S’il est là aujourd’hui, c’est « *pour le chèque de 100 dollars* » accordé par le Parti républicain à ceux qui tiennent les bureaux de vote le jour de l’élection. Car, de même que M. Lewis et leur acolyte, M^{me} Keondra Rankin, M. Williams vote démocrate...

Malgré la pléthore de candidats, les électeurs ont toujours un avis tranché concernant un poste : celui de shérif. Il s’agit d’un personnage important, connu des citoyens, qui intervient souvent dans les médias locaux. S’il dirige la force de police du comté et exerce donc au quotidien une fonction dite de maintien de l’ordre (il dispose du pouvoir d’interpellation), il assume également la gestion des maisons d’arrêt, où sont notamment enfermés les prévenus en attente de leur procès. MM. Lewis et Williams sont bien placés pour le savoir : ils ont été brièvement incarcérés (trois semaines pour l’un, deux jours pour l’autre) à Raymond, où se trouve l’une des prisons dirigées par l’actuel shérif, le démocrate Tyrone Lewis, candidat à sa propre succession.

Aux Etats-Unis, une condamnation pour un crime ou un délit entraîne très souvent la perte des droits civiques (2). Dans certains Etats, comme le Kentucky ou la Virginie, cette sanction peut même être définitive. L’interdiction de voter touche actuel-

lement 7,7 % des Afro-Américains, ce qui a conduit la professeure de droit Michelle Alexander à dénoncer un « *nouveau système Jim Crow* », en référence aux lois qui instituèrent la ségrégation (3). M. Charles Lewis et M. Williams peuvent participer au scrutin parce qu’ils n’ont été reconnus coupables que d’infractions mineures. Très critique à l’égard du candidat sortant, qui les a mis sous les verrous, ils ont voté pour un concurrent sérieux : M. Victor Mason, qui a mené campagne en critiquant la gestion calamiteuse des deux prisons du comté.

Chez les habitants de Hinds, le shérif Lewis jouit de la popularité du « gars d’ici », bonhomme et sympathique, mais dur et sévère quand il le faut. Il a grandi à Jackson et suivi des études de communication à l’université locale, avant d’intégrer l’école de police de la ville et de devenir officier au début des années 1990. Quand il a décidé de se présenter aux élections pour devenir shérif, en 2011, sa victoire aux primaires démocrates face à M. Malcolm McMillin, en poste depuis vingt ans, a revêtu une dimension historique : depuis sa création dans les années 1840, le comté de Hinds n’avait jamais eu de shérif noir ou issu d’une minorité.

C’est précisément pour cette raison que M. Lucius Wright, retraité de l’armée reconverti dans les affaires, avait alors participé à sa campagne : « *Ici, les gens qui ont affaire au système pénal, les détenus, sont le plus souvent afro-américains. Pour s’assurer que leurs droits soient respectés, il nous fallait quelqu’un qui pourrait s’identifier à eux. M. Lewis était donc le meilleur candidat.* »

Un site Internet où consulter le profil des prisonniers

Ce « nous » auquel M. Wright fait référence, ce sont les groupes militants qui soutenaient l’ancien maire de Jackson, Chokwe Lumumba, mort d’un arrêt cardiaque en 2014, au début de son premier mandat. Né à Detroit en 1947 sous le nom d’Edwin Finley Taliaferro, l’homme était une figure importante du nationalisme noir aux Etats-Unis. Il avait pris le nom de Lumumba dans les années 1960, en hommage au leader congolais assassiné en 1961, et s’était installé dans le Mississippi en 1971, avec l’objectif de bâtir une république noire indépendante. Elu maire de Jackson en 2013 grâce au soutien de différentes organisations du mouvement des droits civiques, il a notamment fait voter par référendum une hausse des impôts, ce qui n’est pas une mince réussite dans un pays où la lutte contre la dépense publique et contre la fiscalité constitue un dogme national.

Malgré le soutien d’individus issus de la tradition politique de Chokwe Lumumba, M. Tyrone Lewis ne semble guère se soucier de la question raciale, ni des droits des prisonniers. « *Je ne me suis pas présenté pour être le premier shérif afro-américain, mais pour être le meilleur shérif que le comté de Hinds ait jamais connu. Ce n’est pas une question de “race”. Ce qui importe, c’est d’apporter à la population la qualité de vie qu’elle mérite* », nous affirme-t-il. Au cours de sa campagne, il cherche moins à défendre son bilan qu’à soigner son image publique, d’autant que les partis n’imposent pas à leurs candidats un programme unique à l’échelle du pays ou même de l’Etat.

On le croise ainsi dans une foire annuelle, opportunément organisée par la police quelques jours avant les élections. Ce n’est pas un meeting, nous assure-t-il : « *C’est uniquement pour la communauté, c’est quelque chose que nous*



BRANDON THIBODEAUX. – Les images qui accompagnent ce reportage sont extraites de la série « When Morning Comes » (Quand vient le matin). Duncan, Mississippi, 2010-2012

faisons chaque année, contre le crime, pour la sécurité, pour développer les relations entre la police et la population. » Au-delà de ce discours convenu, la soirée offre surtout nourriture, boissons, jeux vidéo et musique. Avant le concert, le public peut entendre un pasteur délivrer un prêche vibrant : « *C’est formidable d’être ici pour soutenir notre shérif Tyrone Lewis. Notre Père, au nom de Jésus, un nom qui est au-dessus de tous les noms, notre Père, nous prions ce soir pour notre shérif, nous prions Dieu pour une victoire aux élections, nous prions pour tous les policiers du shérif. Nous sommes si heureux de voir que le crime recule dans le comté de Hinds. O Dieu nous te rendons gloire pour l’homme que tu utilises. Amen. Amen. Amen.* » Après cette flamboyante introduction, le héros de la soirée, trapu, en bras de chemise, monte sur scène. Il exhorte les électeurs à continuer « *quatre ans de plus* », puis donne des conseils d’hydratation pour se prémunir contre la chaleur de ce mois d’août, torride dans le sud des Etats-Unis.

L’histoire ne dit pas si ce vrai-faux événement de campagne a été financé sur les deniers du shérif ou sur ceux du candidat. Quoi qu’il en soit, M. Tyrone Lewis a les moyens de faire campagne : les rapports publics sur le financement politique montrent qu’il jouit, et de très loin, des moyens les plus importants. Il a disposé de plus de 80 000 dollars, tandis que son concurrent immédiat, M. Mason, n’a annoncé que 20 000 dollars de donations à la date des primaires. Transparence oblige, les rapports mentionnent le nom des donateurs et le montant de leurs contributions. Parmi les principaux soutiens du shérif Lewis, on trouve certains des plus gros cabinets d’avocats de la ville – dont aucun n’a souhaité répondre à nos questions.

Les sommes réunies ont permis au candidat de financer les nombreuses pancartes plantées au bord des routes, mais aussi les annonces qui tournent en boucle sur les chaînes de télévision et les radios locales. Entre deux publicités pour une assurance ou une voiture, les téléspectateurs peuvent ainsi voir le shérif Lewis posant en bon père de famille, assis au milieu de ses enfants. Son fils, âgé d’une demi-douzaine d’années, l’interrompt et appelle à voter pour lui car il a été « *dur avec les criminels* » (« *tough on crime* »).

Bien souvent, ce slogan résume le programme des shérifs et des procureurs dans chaque comté des Etats-Unis. Chercher à être élu à l’un de ces postes implique de démontrer que le sortant ne s’est pas montré assez répressif et a laissé la délinquance se développer. Les candidats sont aidés par des médias locaux, qui accordent une place démesurée aux faits divers : chaque soir, les télévisions diffusent les images anxieuses de policiers en armes autour d’une scène de crime, ainsi que la photo d’un suspect à la poursuite duquel s’élancent les agents, tenant souvent le comté en haleine pendant plusieurs heures.

Une fois l’individu arrêté, les citoyens peuvent se rendre sur le site Internet du shérif pour vérifier qu’il a bien été emprisonné. Comme beaucoup de ses collègues à travers le pays, M. Tyrone Lewis propose un service en ligne où chacun peut consulter les fiches de toutes les personnes détenues dans les prisons du comté (4). On y trouve leur photographie, leurs caractéristiques (date de naissance, taille, poids, « race »), leur adresse, la date de leur arrestation et les infractions qui leur sont reprochées, alors même que, n’ayant pas encore été jugées, elles ne sont que prévenues et donc présumées innocentes. En cas de condamnation à une peine de prison, les détenus sont ensuite transférés dans une prison d’Etat. Il reste alors possible de savoir où ils se trouvent en se rendant sur le site Internet de l’administration pénitentiaire du Mississippi. Enfin, à leur libération, et pour certains types de crimes et délits, notamment sexuels, les citoyens peuvent connaître leur lieu de résidence.

Le site du shérif Lewis fonctionne en temps réel : il est mis à jour dès qu’une personne est arrêtée puis incarcérée (5). Aux Etats-Unis, le placement en détention provisoire relève de la compétence du juge du « cautionnement », qui vérifie qu’il existe une cause légitime d’arrestation, décide d’accorder ou non le droit à une libération sous caution et fixe le montant de celle-ci. L’« audience » (réquisitions du procureur, plaidoirie de la défense et délibéré du juge inclus) dure souvent moins d’une minute.

Deux rapports accablants contre le shérif Lewis

M. Tyrone Lewis a essuyé de violentes critiques de ses concurrents pour sa gestion déplorable des prisons, révélée peu avant la campagne électorale par deux rapports. En octobre 2014, un jury de citoyens qui a visité l’un des établissements a observé que « *les détenus semblaient contrôler la prison en raison d’un manque de gardiens* » ; il a estimé que le shérif Lewis était « *incompétent* » pour la gérer et pour protéger le public contre ceux qui y étaient enfermés (6). Durant son mandat, plusieurs évènements retentissants ont en effet marqué les esprits. M. Anthony P. Thomas, le troisième candidat

(1) Lire Serge Halimi et Loïc Wacquant, « Démocratie à l’américaine », *Le Monde diplomatique*, décembre 2000.
(2) Lire Serge Halimi et Loïc Wacquant, « Quand l’Etat pénal exclut quatre millions d’électeurs », *Le Monde diplomatique*, décembre 2000.
(3) Michelle Alexander, *The New Jim Crow : Mass Incarceration in the Age of Colorblindness*, The New Press, New York, 2010.
(4) « Hinds County - Inmate Search », www.co.hinds.ms.us
(5) Cf. Nick Pinto, « The bail trap », *The New York Times Magazine*, 13 août 2015.
(6) « Jail », rapport du grand jury, cour de circuit du comté de Hinds, 2 octobre 2015.

* Avocat.



à la primaire démocrate, lui aussi policier de carrière, a d'ailleurs axé sa campagne sur ces évasions, qui, dit-il, «*font augmenter les primes d'assurance payées par le comté*».

En mai 2015, c'est le ministère fédéral de la justice qui, après une enquête minutieuse, a rendu un rapport bien plus complet sur les prisons du comté (7). Ses conclusions sont alarmantes : au-delà des serrures, caméras et alarmes qui ne fonctionnent pas, le rapport note surtout que le comté ne protège pas les prisonniers des violences commises par les surveillants ou par leurs compagnons de détention. Il a ainsi recensé plusieurs cas d'usage non justifié d'un pistolet à impulsion électrique (Taser) par des surveillants, ainsi que des détentions qui se sont poursuivies au-delà de la date de libération décidée par le tribunal. Un collégien de 13 ans – le rapport ne précise pas les raisons de sa présence – est ainsi resté incarcéré soixante-dix jours après la date prévue pour sa libération. Sur la centaine d'affaires examinées, les enquêteurs ont constaté douze cas de détention illégale. «*Le fax qui reçoit les ordonnances des tribunaux est parfois en panne ou n'a plus de papier*», s'est justifié le bureau du shérif.

« Nous avons requis et obtenu la peine de mort ! »

Au regard de ce bilan désastreux, il ne semble guère étonnant que M. Wright, ancien soutien de M. Tyrone Lewis, ait décidé cette année de faire campagne pour M. Mason, dont il souligne les compétences techniques. Officier de police pendant une trentaine d'années, l'aspirant shérif a également suivi les cours de l'académie du Federal Bureau of Investigation (FBI) ; un atout prestigieux, selon ses partisans.

Tout au long de sa campagne, M. Mason s'est largement appuyé sur ces deux rapports. Il a annoncé sa candidature devant une prison, après avoir dénoncé le «*chaos*» semé par le shérif sortant et pointé les risques d'évasion. Ce discours sécuritaire, il le colporte inlassablement, brandissant le rapport du ministère de la justice comme un trophée, d'une église à une autre, dans les réunions publiques, lorsqu'il fait du porte-à-porte, sur Facebook, sur les plateaux de télévision...

De nombreux volontaires participent à sa campagne. Une semaine avant les élections, nous les retrouvons à leur quartier général, un grand hangar blanc sans âme posé à côté d'un garage sur une petite colline à l'ouest de Jackson, le tout surplombant un enchevêtrement d'autoroutes où personne ne se risque à venir à pied ou à vélo. Ce soir-là, une trentaine de personnes ont pris place sous les fanions aux couleurs des Etats-Unis et les affiches à l'effigie de M. Mason. Un panneau proclame fièrement : «*Plus que sept jours avant la victoire !*» M^{me} Keyshia Sanders, directrice de campagne, mène la réunion tambour battant : en une vingtaine de minutes, elle a fait le point sur les dernières donations, fixé le programme de la semaine, réparti les rôles et rappelé les quartiers où il faut faire du porte-à-porte.

M^{me} Sanders ne souhaite pas s'étendre sur les raisons qui l'ont conduite à faire ainsi campagne, bénévolement. On apprendra seulement que son compagnon est policier. Il ne faut pas en tirer de conclusions hâtives, mais une observation sommaire permet de constater que des intérêts professionnels ou des relations familiales entrent souvent en jeu dans l'élection du shérif. Une fois en poste, un

nouveau venu peut en effet décider de changer le personnel de son administration. Dans l'un des nombreux forums politiques organisés par les Eglises – des lieux de discussion publique importants dans cette région des Etats-Unis –, qui commencent toujours par une prière du pasteur demandant à ses ouailles de bénir les candidats et la démocratie, on a par exemple pu voir deux rangées de policiers sagement assis, venus applaudir le discours de leur chef Tyrone Lewis.

Les procureurs sont élus, eux aussi. M^{me} Shaunté Washington assume clairement les motivations de son engagement dans cette autre campagne. Agée de 36 ans, elle est substitut depuis 2010 et n'a donc servi que sous l'administration de M. Robert S. Smith, procureur de district depuis 2008 et candidat à un troisième mandat. Elle ne cache pas son admiration pour cet homme «*très proche des gens et accessible*», qui, dit-elle, sait «*trouver le juste milieu entre la sanction et la clémence*». Elle décrit la tâche du procureur comme «*une mission, un peu comme celle d'un pasteur*», et se dit «*heureuse*» de travailler avec celui-ci. C'est donc tout naturellement qu'elle distribue des tracts dans les églises et qu'elle va sonner aux portes, au cœur de l'été, pour inciter ses concitoyens à réélire son patron. Elle pousse aussi sa famille à faire de même et à poser des pancartes électorales. L'enjeu est de taille : «*Si Stanley Alexander gagne, je perds mon boulot.*»

Substitut du procureur général du Mississippi, M. Stanley Alexander est l'unique concurrent de M. Smith à la primaire et mène contre lui une campagne agressive. «*Il nous accuse de laxisme. C'est archi-faux : nous avons requis et obtenu la peine de mort !*», proteste la jeune substitut, en référence au cas de M. James Hutto, jugé coupable d'assassinat et condamné à mort en 2013. Une décision que M. Smith présente comme le résultat de son travail acharné : «*Il faut persuader un jury d'aller aussi loin, de décider d'infliger la mort à quelqu'un. Ce n'est pas une tâche facile, parce que beaucoup de gens ont des convictions morales sur ce sujet.*»



Elu avec une étiquette démocrate, le procureur sortant n'a cessé durant la campagne de vanter sa sévérité. Sur les publicités dont il a inondé les journaux locaux, sa photo et un slogan simple («*Le bilan parle de lui-même*») surmontent un trombinoscope de la trentaine de personnes pour lesquelles il a obtenu les peines les plus dures. M. Hutto, actuellement dans le couloir de la mort, figure logiquement en première position sur ce tableau de chasse. Et, pour réellement gagner la confiance des électeurs, l'annonce se conclut par ces mots : «*Plus de 11 000 condamnations*» – dans un comté de 245 000 habitants.

C'est M. Alexander qui a lancé la guerre des chiffres. Il accuse M. Smith de n'être allé jusqu'au procès que dans une centaine de cas, de ne pas requérir des peines assez lourdes et d'avoir trop d'affaires pendantes, pas encore jugées. Son discours est bien rodé : «*J'en ai marre du crime !*», lance-t-il dans un clip de campagne où il promet d'être plus répressif, mais de «*laisser une seconde chance aux primo-délinquants non violents*».

La différence entre le faible nombre de procès criminels intentés par l'administration de M. Smith et le grand nombre de condamnations reflète le fonctionnement général de la justice aux Etats-Unis : la plupart des affaires se concluent par un accord passé entre le procureur et la défense sur la culpabilité et sur la peine. Reposant sur une négociation biaisée, où le procureur dispose d'un pouvoir plus important que celui de la défense (notamment en termes d'accès à l'information) (8), ce système du «*plaider coupable*» a joué un rôle important dans l'augmentation du nombre de prisonniers depuis plus de trois décennies. Il suscite de nombreuses critiques.

L'incarcération de masse remise en question ?

M. Barack Obama a d'ailleurs mis la réforme du système judiciaire au programme de sa dernière année de mandat. Premier président en exercice à visiter une prison fédérale – en juillet 2015 –, il a dénoncé devant l'Association nationale pour la promotion des gens de couleur (National Association for the Advancement of Colored People, NAACP), le 14 juillet dernier, la «*longue histoire inégale du système pénal en Amérique*», système qui, «*dans de trop nombreux cas*», devient «*un oléoduc entre des écoles médiocres, sous-financées, et des prisons surpeuplées*».

Au niveau des Etats, et pour des raisons essentiellement budgétaires (9), des lois facilitant les libérations conditionnelles commencent à remettre en question l'incarcération de masse – c'est notamment le cas dans le Mississippi (10). Au niveau fédéral, une proposition de loi présentée le 1^{er} octobre 2015 au Sénat par des républicains et des démocrates cherche à inverser la tendance en abaissant le niveau des peines planchers et en facilitant la libération de détenus condamnés à de trop longues peines – souvent pour des affaires de drogue.

Pourtant, ces évolutions n'ont pas encore atteint le comté de Hinds, où les débats entre les aspirants procureurs tournent pénal à la bataille

de chiffres et se concentrent sur des affaires précises qu'eux seuls connaissent. Avant d'être procureur, M. Smith était avocat pénaliste et défendait souvent des prévenus ou des accusés face à M. Alexander, qui exerçait la fonction de substitut. Ces souvenirs donnent lieu à des échanges parfois déconcertants : M. Smith reproche à son concurrent d'avoir jadis proposé à l'un de ses clients, dans le cadre d'un «*plaider coupable*», une peine trop faible, ce qui démontrerait son laxisme. En l'espèce, le client de M. Smith, accusé d'assassinat, s'était vu proposer par M. Alexander une peine de vingt-cinq ans de prison, qu'il a préféré accepter plutôt que de risquer d'être condamné à la perpétuité par les jurés...

Ces arguments ont manifestement convaincu les électeurs : M. Smith a gagné la primaire démocrate avec 70 % des voix. Aucun opposant républicain ne se présentait face à lui aux élections générales de novembre 2015 ; il a donc conservé son poste pour un troisième mandat. Le 4 août au soir, il fêtait sa victoire dans un bar connu du centre-ville de Jackson en chantant – Mississippi oblige – un morceau de blues, entouré de ses proches et de ses collaborateurs.

La soirée électorale organisée par M. Mason dans son quartier général réunit beaucoup plus de monde : les quelques centaines de volontaires portant ses couleurs, mais aussi les médias locaux, venus voir si le challenger pouvait l'emporter. Il faut attendre tard dans la soirée pour comprendre que la défaite du shérif Lewis est consommée. Les chiffres au niveau de l'Etat tombent les premiers. Médusée, l'assistance apprend ainsi que M. Robert Gray, chauffeur de poids lourds, a gagné la primaire démocrate pour le poste de gouverneur du Mississippi face à deux politiciennes expérimentées, et ce sans avoir voté, parce qu'il n'avait pas le temps, ni même fait campagne. Plus tard, l'assemblée ne cache pas sa joie à l'annonce de la victoire de M. Mason. Il récolte presque 53 % des voix, contre 44 % pour le shérif sortant et 3 % pour M. Thomas.

Candidat officiel du Parti démocrate, M. Mason a depuis largement remporté les élections du 3 novembre, avec 72 % des voix, contre 19 % pour son premier poursuivant, le candidat indépendant (11) Les Tannehill, et 9 % pour la candidate républicaine Charlotte Oswald. Il est donc devenu le deuxième shérif noir dans l'histoire du comté.

Cela ne devrait pas changer grand-chose. Depuis la mort de Michael Brown, adolescent afro-américain tué par un policier blanc en août 2014 à Ferguson, la question des violences policières et racistes se trouve au cœur du débat public aux Etats-Unis. Pourtant, les candidats du comté de Hinds ont soigneusement évité ce thème. Non pas en raison d'un manque d'intérêt des citoyens : M. Williams, M. Charles Lewis et M^{me} Rankin, par exemple, sont intarissables sur les vexations que leur inflige la police. Etre «*un Noir au volant*» constitue en soi une infraction pour de nombreux officiers, assurent-ils d'une seule voix. Interrogé sur le sujet pendant la campagne par les deux jeunes animateurs noirs d'un talk-show local, M. Mason a montré qu'il n'avait rien d'un militant antiraciste et tout d'un policier : «*Si vous conduisez et qu'on vous demande de vous arrêter, faites-le, coupez la radio, éteignez le moteur. Normalement, le policier va s'avancer poliment vers vous. La pire chose que vous puissiez faire est de lui dire : "Pourquoi vous m'arrêtez comme ça ?"*»

Or, bien souvent, le policier n'est pas «*normalement*» poli, et le contrôle dégénère. Le mouvement Black Lives Matter («*Les vies des Noirs comptent*») dénonce les nombreux cas de citoyens noirs non armés tués par des policiers qui sont ensuite très rarement inquiétés par la justice. Le procureur de Saint Louis – qui a compétence pour Ferguson – a fait l'objet de vives critiques pour n'avoir pas correctement poursuivi le policier qui a abattu Michael Brown, l'affaire ayant abouti à un acquittement. «*Ferguson nous apprend que les élections locales des représentants des forces de l'ordre et du parquet sont les choix les plus décisifs*», observe le journaliste John Nichols, avant de souligner cette «*vérité solitaire dérangeante*» : «*Le procureur de Saint Louis est un démocrate.*» (12).

RAPHAËL KEMPF.

(7) «*Investigation of the Hinds County adult detention center*», département américain de la justice, division des droits civils, Washington, DC, 21 mai 2015.

(8) Cf. les critiques du juge fédéral Jed S. Rakoff, «*Why innocent people plead guilty*», *The New York Review of Books*, 20 novembre 2014.

(9) Hadar Aviram, *Cheap on Crime : Recession-Era Politics and the Transformation of American Punishment*, University of California Press, Oakland, 2015.

(10) «*Justice reform in the Deep South*», *The New York Times*, New York, 18 mai 2015.

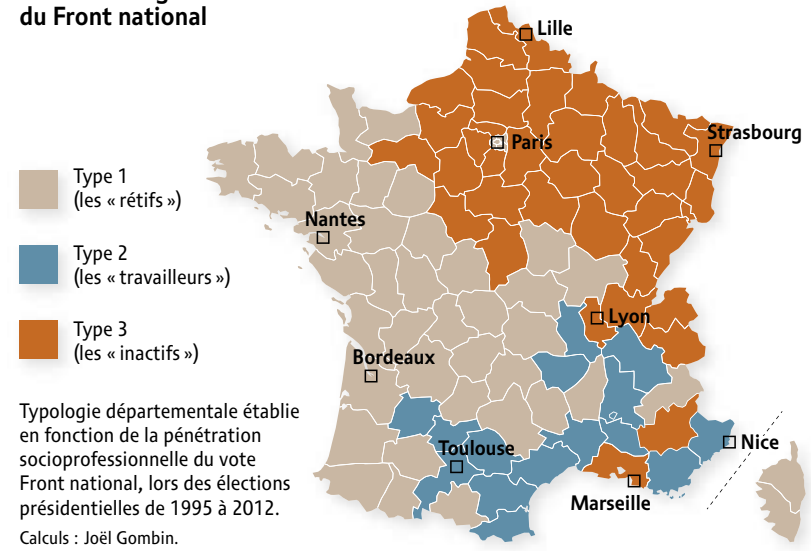
(11) Pour être candidat au poste de shérif, un «*indépendant*» doit réunir cinquante signatures d'électeurs. Il en faut cent pour postuler au poste de procureur.

(12) John Nichols, «*An inconvenient political truth : that St. Louis prosecutor is a Democrat*», *The Nation*, New York, 26 novembre 2014.

GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE DE L'EXTRÊME DROITE

Les trois visages du vote FN

Trois sociologies électorales du Front national



(Suite de la première page.)

Avant 1984, l'implantation militante du FN est faible sur le littoral méditerranéen. La section de Marseille n'est par exemple créée qu'en 1983, soit onze ans après la naissance du parti, et la fédération des Alpes-Maritimes ne se développe elle aussi que de manière tardive (2). En 1984 et après, la carte

électorale frontiste dans le sud de la France ne se confond ni avec le vote poujadiste de 1956 ni avec celui pour l'Algérie française de 1965 (qui recoupe largement l'implantation des rapatriés). Il en va de même dans le Nord, où l'essor du FN dans les années 1980 ne se confond pas avec le reflux de la gauche, et en particulier du Parti communiste (3).

Des parachutages réussis

SON développement rapide après 1984 s'accompagne, sur le plan électoral, d'une différenciation spatiale. Si les électeurs frontistes de Marseille ou de Nice ne sont pas exactement les mêmes qu'à Lille ou Roubaix, le parti, lui, continue de fonctionner de manière extrêmement centralisée, l'impulsion politique provenant de ses instances nationales, selon une habitude prise dès sa création. Surtout, les territoires les plus favorables sont pensés essentiellement comme des apanages : les dirigeants de premier plan viennent y chercher des terres d'élection favorables, même lorsqu'ils ont antérieurement construit un fief politique ailleurs. La région PACA joue ce rôle. MM. Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret, de même que Jean-Pierre Stirbois, bien qu'ils vivent tous trois en région parisienne, vont ainsi tenter de se faire élire dans les Bouches-du-Rhône en 1988.

Plus récemment, les parachutages de M^{me} Marine Le Pen à Hénin-Beaumont, en 2007, et de M^{me} Marion Maréchal-Le Pen à Carpentras, en 2012, répondent à la même logique : attribuer les territoires les plus favorables aux dirigeants nationaux plutôt que promouvoir des militants de terrain qui se livrent à un patient travail d'ancrage

local. Il est vrai que, désormais, cette implantation semble durable, contribuant au développement du potentiel frontiste sur ces territoires. Dans ces conditions, il existe un jeu permanent entre le centre partisan et ses périphéries.

La division entre FN du Nord et du Sud ne permet pas non plus d'expliquer la géographie du vote frontiste, pour laquelle il convient de distinguer plusieurs échelles : celle des régions, qui oppose principalement l'Est et l'Ouest, et celle des agglomérations, où l'adhésion s'organise selon le « gradient d'urbanité » (4). On pourrait donc également parler d'une opposition entre Front des villes et Front des champs (ou entre Front des immeubles et Front des pavillons ?). Par exemple, lors des élections européennes de 2014, en Picardie, le FN rassemblait en moyenne 12,1 % des inscrits dans les centres-ville et 19,4 % dans les communes rurales. Une part importante des malentendus et des controverses autour de la qualification de ce vote vient probablement de la difficulté à penser l'articulation entre ces niveaux géographiques.

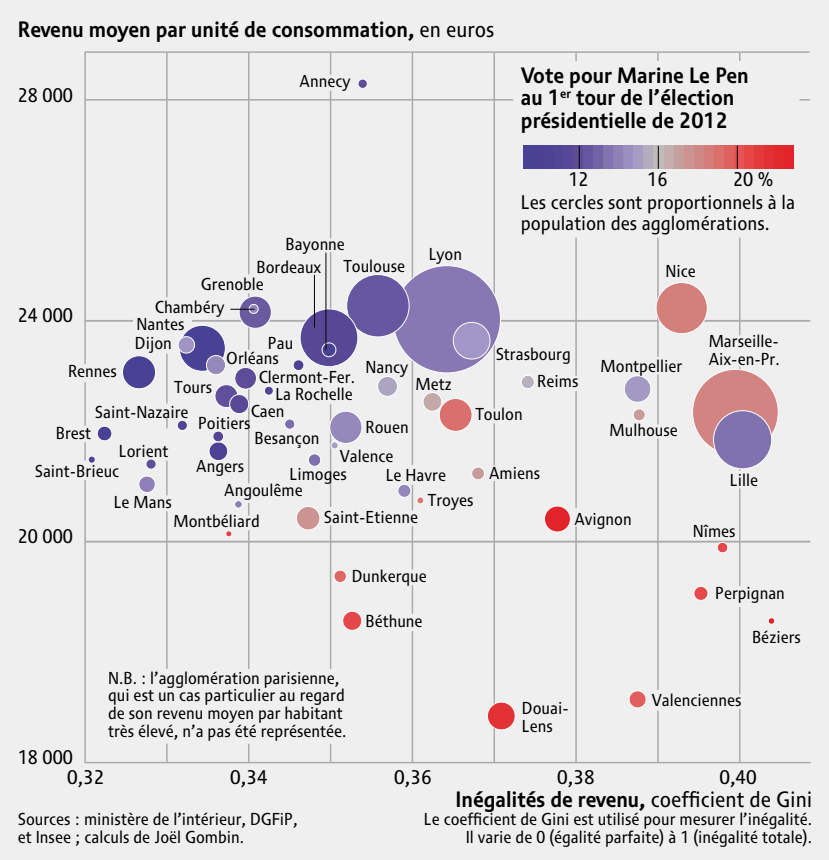
Dans le cadre de précédents travaux (5), nous avons établi – sur la base de données agrégées – une estimation de la proportion

de votes FN (rapportée aux inscrits) de chaque catégorie socioprofessionnelle (en utilisant une nomenclature assez fine en 24 catégories) dans chaque département, lors de chaque élection présidentielle de 1995 à 2012. Si ces estimations demeurent bien sûr imparfaites, elles permettent de dégager une typologie des départements et de distinguer trois grandes catégories de vote FN (6).

La première correspond principalement à ses terres de mission, qui lui sont plutôt rétives : Ouest, Sud-Ouest – à l'exception de la vallée de la Garonne –, une large partie du Massif central et au-delà, jusqu'à la Nièvre et la Saône-et-Loire. Il faut y ajouter les Hautes-Alpes, Paris, les départements de la petite couronne ainsi que la Corse. Dans ces régions, ceux qui votent néanmoins pour le FN appartiennent moins aux classes populaires, sont moins souvent ouvriers et inactifs. Proportionnellement, les indépendants ou cadres retraités, les employés de commerce, les professions intermédiaires du secteur privé y sont surreprésentés. Là où le FN est plus faible, donc, il l'est surtout parce qu'il ne parvient pas à séduire le noyau dur de son électorat au niveau national : les ouvriers (entre 4 et 6 points de moins que la moyenne du pays en 2012) et les inactifs (essentiellement des femmes au foyer et des étudiants – environ 5 points de moins en 2012).

La deuxième catégorie rassemble des départements tous situés au sud de la Loire. À l'exception des Bouches-du-Rhône, tous les départements littoraux de la Méditerranée en font partie. On y retrouve également les départements de la vallée de la Garonne, et certains du sillon rhodanien. Il s'agit de départements plutôt urbanisés, dont certains formaient naguère le « Midi rouge ». Ici, le vote FN est surreprésenté parmi les salariés du secteur privé : ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres supérieurs. Il s'agit donc, au-delà des oppositions de classe, des mondes du travail qui vivent dans des territoires dont l'économie fragile, déconnectée des grandes métropoles inscrites dans la mondialisation, se situe essentiellement dans les services et dépend pour beaucoup du tourisme, des prestations sociales (en particulier les retraites, mais aussi le chômage, les allocations familiales, etc.) et de la fonction publique. Un tableau qui a peu à voir avec celui d'un « FN des bourgeois » que véhicule parfois l'idée de « FN du Sud ».

Enfin, la troisième catégorie correspond pour l'essentiel au grand quart – et même tiers – nord-est de la France (hors Paris et petite couronne). Il faut y ajouter une bonne partie de la région Rhône-Alpes (deux Savoies, Isère, Rhône), les Alpes-de-Haute-Provence et surtout les Bouches-du-Rhône. Si les ouvriers y votent plus FN qu'ailleurs (d'environ 4 à 5 points en 2012), c'est surtout parmi les inactifs que le parti réalise ses meilleurs scores. C'est vrai des retraités des classes populaires, mais aussi des autres inactifs : femmes au foyer, étudiants, etc. La préférence frontiste serait alors le



LE POIDS DES INÉGALITÉS
Le vote FN est plus fort dans les aires urbaines les plus pauvres, mais encore davantage dans celles où les inégalités sont les plus fortes, comme Nice, Marseille ou Béziers.

symptôme de territoires dévitalisés économiquement, victimes de la désindustrialisation, qui conduit ceux qui sont déjà écartés de l'activité économique ou qui risquent de l'être (les ouvriers) à manifester ainsi leur désespérance.

L'agrégat des « électeurs du Front national » est donc hétérogène. Les

intérêts sociaux que ce parti représente ne sont pas convergents ; parfois même, ils divergent franchement. On le voit notamment avec la redistribution économique : les actifs du secteur privé ont intérêt à ce qu'elle soit la moins importante possible, quand les inactifs et les fonctionnaires en dépendent pour leur survie.

Avant tout opposés à l'immigration

ON NE PEUT PAS dire que l'effort d'adaptation des dirigeants frontistes aux réalités locales soit très poussé : pour l'essentiel, la production de programmes et de supports de communication est centralisée et contrôlée par la direction nationale du parti. Mais certains dirigeants comme M^{me} Maréchal-Le Pen, M. Louis Alliot ou M. Florian Philippot développent au sein même du parti un discours, une ligne, correspondant à ce qu'ils considèrent – plus ou moins à juste titre – comme leur base sociale dans leur territoire d'implantation. M^{me} Maréchal-Le Pen articule ainsi une offre politique favorable aux petites entreprises et un discours stratégique visant à opérer l'« union des droites » autour d'elle.

Les différences sociologiques du vote FN tendent à s'estomper. Alors même que résonne l'antienne des « deux Front national », la direction néofrontiste cherche à homogénéiser le parti en faisant son miel de la désaffection crois-

sante des classes populaires à l'égard des partis installés.

Cette unification passe par un discours qui, quelles que soient les différences sur lesquelles on se livrera, légitimement, à de minutieuses exégèses, reste structuré – peut-être plus que jamais – par la question migratoire (7). Toutes les études montrent que les électeurs frontistes se distinguent de tous les autres par l'absolue priorité qu'ils accordent à cet enjeu. Le discours « social-populiste (8) » du néo-FN doit ainsi être analysé pour ce qu'il est : un moyen de lever les obstacles au vote FN des groupes sociaux qui accordent encore une importance à la question sociale, abandonnée par la gauche.

JOËL GOMBIN.

- (2) Valérie Igounet, *Le Front national de 1972 à nos jours. Le parti, les hommes, les idées*, Seuil, Paris, 2014.
- (3) Serge Etchebarne, « Le FN dans le Nord ou les logiques d'une implantation électorale », dans Nonna Mayer et Pascal Perrineau (sous la dir. de), *Le Front national à découvert*, Presses de Sciences Po, coll. « Références académiques », Paris, 1996.
- (4) Cette notion désigne le degré décroissant d'urbanité à mesure qu'on s'éloigne des centres-ville.
- (5) Cf. « Configurations locales et construction sociale des électors. Étude comparative des votes FN en région PACA », thèse de doctorat de science politique, université de Picardie Jules-Verne, 2013.
- (6) Lire Sylvain Crépon et Joël Gombin, « Loin des mythes, dans l'isolement », dans « Nouveaux visages des extrêmes droites », *Manière de voir*, n° 134, avril-mai 2014.
- (7) Vincent Tiberj, « La politique des deux axes. Variables sociologiques, valeurs et votes en France (1988-2007) », *Revue française de science politique*, Paris, 2012, vol. 62, n° 1.
- (8) Gilles Ivaldi, « Du néolibéralisme au social-populisme ? La transformation du programme économique du Front national (1986-2012) », dans Sylvain Crépon, Alexandre Dézé et Nonna Mayer (sous la dir. de), *Les Faux-Semblants du Front national. Sociologie d'un parti politique*, Presses de Sciences Po, Paris, 2015.

LA RÉSISTANCE SPIRITUELLE

Témoignage

Chrétien

www.temoignagechretien.fr

Parce qu'un monde sans témoignage est un monde qui meurt, *Témoignage chrétien* est agitateur de consciences depuis 74 ans.

Changez de regard avec le nouveau *Témoignage chrétien*.

OFFRE SPÉCIALE DÉCOUVERTE

12 lettres hebdomadaires + 3 suppléments mensuels + accès web en renvoyant ce coupon + règlement à TC : 28 rue Raymond-Losserand – 75014 Paris

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Courriel _____

(contact plus simple et plus rapide)

☐ Je fais découvrir gratuitement à un proche un exemplaire du supplément mensuel (TC l'enverra à l'adresse indiquée ci-dessous) :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Courriel _____

(contact plus simple et plus rapide)

3 mois 30€ au lieu de 38€

MDF615

Politis

HORS-SÉRIE Hiver 2015

En kiosque et sur Politis.fr

CRISE CLIMATIQUE

Partout dans le monde les citoyens se mobilisent

L'imprimerie
79, rue de Roissy
93290 Tremblay-en-France

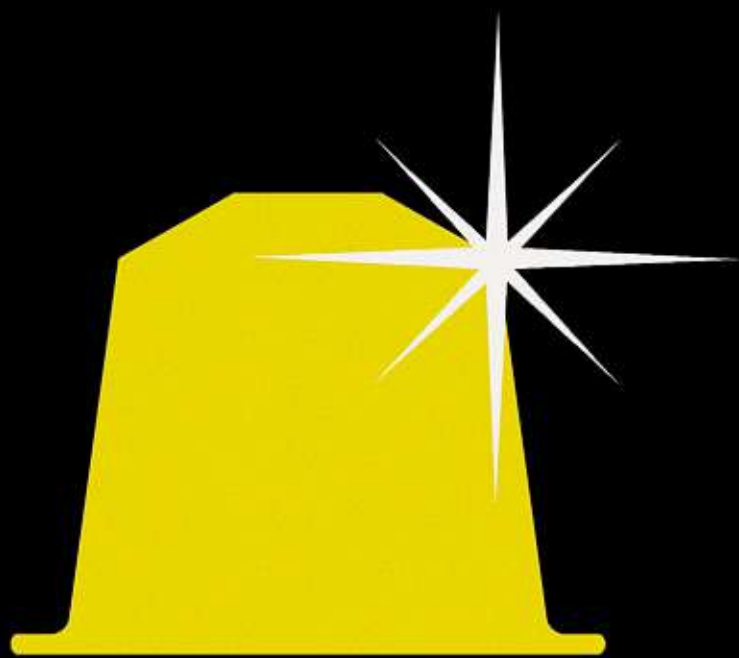
IMPRIM'VERT

Commission paritaire des publications et agences de presse : n° 0519 D 86051
ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

A la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, nos numéros de téléphone verts :
Paris : 0 805 050 147
Banlieue/province : 0 805 050 146.

Si les meilleurs caféiculteurs travaillent pour nous c'est aussi parce qu'ils sont mieux payés.

Nous payons nos agriculteurs 30 à 40 % plus cher que le marché et nous les formons à la gestion économique de leur ferme. Nous pérennisons ainsi notre relation et nous facilitons la transmission du savoir-faire entre caféiculteurs. Pour en savoir plus sur les démarches de notre entreprise rendez-vous sur www.nespresso.com/entreprise



NESPRESSO®

VERS LA FIN DE LA PLUS VIEILLE GUÉRILLA DU MONDE

Qui a peur de la vérité en Colombie ?

Le 23 septembre dernier, la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et le gouvernement se sont entendus pour conclure des accords de paix dans un délai de six mois. Un tribunal spécial devra juger les acteurs du conflit... Reste à savoir s'il aura l'audace (et les moyens) de remonter la chaîne des responsabilités jusqu'à son sommet.



Dans le sud de l'Etat de Bolivar, 2002

PHOTOGRAPHIES DE MAURICE LEMOINE.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
MAURICE LEMOINE *



Membres des FARC dans l'Etat de Caquetá, 2000

TROIS ANS ! Il y a maintenant plus de trois ans que se sont formellement ouvertes, en Norvège, les négociations de paix entre les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et le gouvernement de M. Juan Manuel Santos. Ce jour-là, le 20 octobre 2012, M. Luciano Marín Arango, alias Iván Márquez, déclare en préambule, au nom de la plus vieille guérilla d'Amérique latine : « Nous sommes venus à Oslo depuis le Macondo (1) de l'injustice, avec un rêve collectif de paix et une branche d'olivier entre nos mains. »

Soucieux de placer la barre à la bonne hauteur et de rappeler les causes de la lutte armée engagée depuis des décennies – un conflit de nature politique, économique et sociale –, le *comandante* réclame des « *changements structurels* » dépassant clairement l'ordre du jour décidé au cours de rencontres secrètes organisées depuis des mois (2). Ce à quoi le chef de la délégation officielle, M. Humberto de la Calle, répond : « Pour discuter de l'agenda minier et énergétique [axe central des politiques néolibérales du pouvoir], les FARC doivent déposer les armes, faire de la politique et gagner les élections. » Avant de mettre la pression sur les insurgés en se prononçant sur la durée des tractations : « Ce sera un processus rapide et efficace. Un processus qui se mesurera en mois et non en années. »

D'autres tentatives avaient précédé ces pourparlers – qui, depuis novembre 2012, ont pris leurs quartiers définitifs à La Havane (3). La plus porteuse d'espoir, puis de désespérance, a eu lieu sous la présidence du conservateur Belisario Betancur (1982-1986). L'histoire mérite d'être rappelée. Un cessez-le-feu bilatéral conclu lors des accords de La Uribe, le 28 mars 1984, permet la création d'un parti politique, l'Union patriotique (UP), réunissant les militants des diverses gauches non armées, rejoints par de nombreux guérilleros des FARC démobilisés pour l'occasion. Les autres attendent, l'arme au pied, la suite des événements. Qui, malheureusement, tournent très mal. Après avoir fait élire 14 sénateurs, 20 députés, 23 maires et plus de 300 conseillers municipaux en 1986, les militants, sympathisants et dirigeants de l'UP vont être exterminés par les ultras de l'armée et par les paramilitaires : 4 000 morts, dont deux candidats à l'élection présidentielle, Jaime Pardo Leal (en 1987) et Bernardo Jaramillo (en 1990) (4). Combattant insurgé revenu à la vie civile, élu député du Caquetá, Iván Márquez, comme bien d'autres, regagne le maquis à la fin des années 1980. Pas sur un coup de tête, ni par amour de la violence ou de l'inconfort de la jungle, mais par simple nécessité de survie.

Par la suite, les négociations dites « du Caguán » (5), entre octobre 1998 et février 2002, sous la présidence de M. Andrés Pastrana, ont été « improvisées et bâclées », estime M. Jean-Pierre Gontard, émissaire suisse qui y a participé pour le compte de son gouvernement. « Cela arrangeait les deux parties. D'un côté, le pouvoir avait besoin de temps pour concrétiser le plan Colombie avec les Etats-Unis (6). De l'autre, pour les FARC, grandies très vite, il s'agissait de marquer une pause pour former des cadres et se reposer. » Pratiquement aucun ordre du jour ne préside alors aux sessions. « Nous prenions un petit avion depuis San Vicente del Caguán pour nous rendre à l'endroit de la réunion, et le commissaire à la paix nous disait : "Bon, aujourd'hui, on va sans doute parler de ça..." Et on n'en parlait pas forcément. » La guérilla avait demandé que des militaires participent aux discussions : « Le gouvernement a désigné un général en retraite, qui a dormi pendant la plupart des séances – il faisait très chaud ! »

Menées sous l'égide de deux pays garants, Cuba et la Norvège, et de deux accompagnateurs, le Chili et le Venezuela, les négociations actuelles se déroulent dans un tout autre contexte. Pour les élites économiques « modernes » que représente M. Santos, il devient plus réaliste de chercher la paix par une autre voie que par une confrontation sans issue : bien qu'affaiblie ces dernières années, la guérilla n'a pas été vaincue militairement. Pour les FARC, aucune perspective de victoire ne se dessine non plus. Depuis novembre 2012, on discute en face-à-face. La Havane assure l'intendance, Oslo finance, Santiago ne fait pas grand-chose et Caracas permet aux rebelles de passer par son territoire pour se rendre à Cuba. Toujours d'après M. Gontard, jamais les conditions n'ont été aussi favorables, car « les représentants présents dans l'île sont en partie ceux qui ont participé aux négociations précédentes, si bien que, en termes d'expérience, il y a une sorte de capitalisation ».

Négociateur comme s'il n'y avait pas la guerre

Bousculant les calculs du gouvernement, qui envisageait une « négociation express » et une paix arrachée au terme d'une course contre la montre favorisant, sans redistribution ni transformation, la croissance de l'économie néolibérale, les FARC, tout en ayant renoncé à leurs revendications les plus radicales, continuent d'exiger des réformes pour ranger les fusils au râtelier. Si pénible que ce constat puisse être pour lui, le pouvoir doit transiger. Sur les cinq points de l'agenda de négociation – « réforme rurale intégrale », « participation politique », « cultures illicites et narcotrafic », « justice et réparation aux victimes », « désarmement » –, les trois premiers ont déjà fait l'objet d'un accord. Nul n'en connaît la teneur exacte, les deux parties ayant décidé que « rien n'est bouclé tant que tout n'est pas bouclé ». Pour ne pas faire piétiner le processus, un certain nombre de points litigieux ont été placés en attente et devront être réglés en dernier. Parmi eux figure la suppression des *latifundios* (grandes propriétés agricoles), une exigence des organisations paysannes regroupées au sein de la Cumbre agraria (le Sommet agraire).

D'après le recensement national agraire rendu public le 11 août 2015, environ 70 % des propriétés agricoles font moins de 5 hectares, occupant ensemble 5 % des 113 millions d'hectares recensés ; les domaines de plus de 500 hectares, concentrés entre les mains de 0,4 % des propriétaires, en représentent, eux, 40 %. On est là au cœur du problème. Néanmoins, alors que les organisations populaires mettent l'accent sur le développement de zones de réserve paysanne (ZRC (7)), également défendues par les FARC à la table de négociation, le pouvoir favorise la création de zones d'intérêt de développement rural, économique et social (Zidres), associations asymétriques de petits paysans avec les grandes entreprises de l'agro-industrie, qui promettent les premiers au seul rôle de salariés taillables et corvéables à merci. Dans le même temps, le gouvernement élabore un nouveau projet de loi sur les *baldíos* (terres en friche) qui escamote la remise de titres de propriété aux paysans. Et, lorsque la protestation se transforme en manifestation, matraques et lacrymogènes s'abattent, suivis de leur lot d'arrestations, de condamnations pour « rébellion » et d'incarcérations de meneurs – accusés, le plus souvent à tort, d'entretenir des liens avec les FARC ou avec l'Armée de libération nationale (ELN), autre organisation armée opérant dans le pays. Des centaines de prisonniers politiques viennent ainsi s'ajouter aux neuf mille prisonniers de guerre.

La paix ou la quête de la paix peuvent être la continuation de la guerre par d'autres moyens, la bourgeoisie ne les envisageant que si elles favorisent ses intérêts. « Ce qui se discute à Cuba, confirme de fait à Bogotá l'historien et sociologue Sergio Arboleda, n'a paradoxalement pas d'influence directe sur la vie quotidienne du pays. » Se voulant optimiste, il ajoute néanmoins : « D'un point de vue historique, ce qui se passe représente toutefois un changement profond. Chaque jour qui passe, les décisions prises à La Havane ouvrent un chemin qui peut se consolider. »

A plusieurs reprises, les FARC ont annoncé et respecté un cessez-le-feu unilatéral, faisant chuter de façon spectaculaire le nombre de personnes tuées dans les combats (8). Elles n'ont toutefois pas obtenu de contrepartie de la part du pouvoir, pour lequel la pression militaire demeure la priorité. Une succession de drames en résulte, aux origines souvent confuses, chacun accusant l'adversaire

lorsque tombent soldats et guérilleros – des crises inévitables tant que le pouvoir imposera de négocier comme s'il n'y avait pas la guerre et de continuer à combattre comme s'il n'y avait pas de négociations. Cependant, sous l'amicale pression des pays garants et accompagnateurs, ainsi que des secteurs progressistes et des mouvements sociaux, inquiets de la dégradation du processus, les FARC ont une fois de plus annoncé un cessez-le-feu unilatéral, le 12 juillet dernier, ce qui a redonné de l'oxygène à une négociation dont la flamme s'éteignait. En réponse, et en adepte de la désescalade partielle, M. Santos n'a ordonné, le 26 juillet, que la suspension des bombardements.

« Tout le monde ne va pas être content »

« Au fur et à mesure que les conversations avancent et que l'opinion publique fait pression, dans un contexte politique très compliqué, le processus de paix entre dans une phase qui demande une accélération forcée », nous explique, sous le sceau de l'anonymat, une source non latino-américaine directement impliquée dans la négociation (chacune des deux délégations dispose de nombreux conseillers et experts civils et militaires, nationaux et étrangers). Mis en permanence sous pression par son prédécesseur d'extrême droite, M. Alvaro Uribe, et par ses affidés, opposés à toute négociation tant que les « terroristes » ne se seront pas « rendus », mais aussi par les médias (favorables à la paix, mais violemment hostiles aux rebelles), le président Santos ne s'est-il pas montré quelque peu imprudent en fixant le 26 mars 2016 comme date butoir aux discussions ? Rendant celles-ci encore plus complexes, des membres des deux délégations assistés de leurs experts ont donc intégré quatre sous-commissions pour progresser à marche forcée sur les thèmes les plus délicats : « justice transitionnelle », « prisonniers politiques », « droits des femmes et des enfants » et « dépôt des armes et cessez-le-feu ».

Cette dernière se compose d'officiers d'active de l'armée et de *comandantes* de l'aile militaire des FARC, dont tous les blocs (9), même ceux considérés comme les plus durs, ont un représentant dans la capitale cubaine, ce qui coupe court aux rumeurs sur de possibles divisions dans leurs rangs. « La

(1) Référence au village imaginé par Gabriel García Márquez, notamment dans son roman *Cent ans de solitude*.

(2) Lire « En Colombie, "pas de justice, pas de paix" », *Le Monde diplomatique*, février 2013.

(3) Lire Hernando Calvo Ospina, « Vu et entendu à La Havane », *Le Monde diplomatique*, février 2013.

(4) Lire Iván Cepeda Castro et Claudia Girón Ortiz, « Comment des milliers de militants ont été liquidés en Colombie », *Le Monde diplomatique*, mai 2005.

(5) Une zone « démilitarisée » de 42 000 kilomètres carrés fut établie à cette occasion sur les *municipios* de La Macarena, Uribe, Vista Hermosa, Mesetas (Meta) et San Vicente del Caguán (Caquetá), la petite « capitale » des négociations.

(6) Dans une première phase, ce plan concocté par Washington a permis d'investir 10,7 milliards de dollars pour moderniser l'armée colombienne.

(7) Entité juridique définie par la loi 160 de 1994. Les mouvements paysans en ont fait un outil politique pour protéger l'économie rurale et la souveraineté alimentaire tout en luttant contre la concentration des terres par la réglementation de leur occupation, avec une attention particulière portée aux paysans pauvres.

(8) D'après la fondation Paix et réconciliation, on dénombre en général entre 180 et 200 actions armées par mois. Pendant les cinq mois de la première trêve unilatérale des FARC, on n'en a compté que 112, soit une diminution de plus de 90 % (*El País*, Madrid, 23 mai 2015).

(9) La structure militaire des FARC est composée de sept grands « blocs » (correspondant à des territoires), divisés eux-mêmes en « fronts » constitués de « colonnes ».

* Journaliste. Dernier ouvrage paru : *Les Enfants cachés du général Pinochet*, Don Quichotte, Paris, 2015.

guérilla fait preuve d'une cohésion impressionnante, reprend notre observateur. Elle a des problèmes pour informer ses troupes, parce que l'armée intercepte ses communications, mais, durant cette dernière période, elle les a tenues constamment au courant et a procédé à des changements considérables, remplaçant nombre de commandants de front et de cadres moyens au profil "militaire" par des homologues plus "politiques". » Et, le 23 septembre, le miracle est arrivé...

« Cela a été un événement, sourit M^{me} Jahel Quiroga, survivante de l'Union patriotique et responsable de l'organisation de défense des droits humains Reiniciar. Le matin, Santos avait prévenu qu'il allait annoncer une grande nouvelle et, pour la première fois, se rendre à La Havane. Donc, on était collés à TeleSur (10) sur Internet – parce que nos chaînes de télévision, RCN, Caracol, ne reprennent que ce que dit le gouvernement et coupent la transmission dès que les représentants de la guérilla s'expriment. » Ce jour-là, c'est effectivement depuis la capitale cubaine que le chef de l'Etat colombien et le numéro un des FARC, M. Rodrigo Londoño Echeverri, alias Timochenko, annoncent être parvenus à un accord sur la question de la justice et du droit des victimes; pour beaucoup, un point de non-retour. Ils échangent une poignée de main historique, bénie à sa manière par un Raúl Castro enchanté.

D'après le Centre national de la mémoire historique, la tragédie colombienne a fait 218 094 morts (dont 19 % de combattants) et provoqué le déplacement forcé de 5 712 506 personnes entre 1958 et 2012 (11). Curieux calcul, au demeurant, qui exclut les 200 000 victimes tombées entre 1948 et 1954, lors de l'épouvantable guerre entre conservateurs et libéraux demeurée dans l'histoire sous le nom de « La Violencia ». Cette période avait amené le Parti communiste et, temporairement, les libéraux à organiser des groupes d'autodéfense dans les campagnes; groupes d'où, ultérieurement, la répression s'intensifiant, les FARC ont surgi. Quoi qu'il en soit, les faits sont là, même s'il existe bien des manières de les présenter et moult façons de les recevoir. Ce que le président Santos a pressenti lorsqu'il a annoncé, comme s'il marchait sur des œufs: « Tout le monde ne va pas être content, mais je suis sûr qu'avec le temps tout ira mieux, et peu importe s'il reste quelques mécontents. Personne ne peut être totalement satisfait, mais le changement va être très positif (12). »

« Pas de prison, aucune repentance, aucune sanction »

Aucune des parties n'est arrivée à la table de négociation les mains propres. Une claire division existe entre les zones rurales, affectées par le conflit, et les centres urbains, « qui ne comprennent pas ce qui se passe », selon Arboleda; les imaginaires des uns et des autres ne sont pas les mêmes. « Le pays est polarisé à l'extrême, aidé en cela par les grands médias, qui falsifient l'histoire et déforment la vérité », résume Carlos Lozano, directeur de l'hebdomadaire communiste Voz. Leur message n'est pas un message de réconciliation ou de tolérance; ils alimentent les divisions. Les partisans de la paix sont acculés. » Pour tout un courant d'opinion chauffé à blanc par M. Uribe ou par son âme damnée, le procureur général Alejandro Ordóñez, la seule question qui vaille est de savoir combien de temps les chefs des « terroristes » seront interdits de vie politique et incarcérés.

Seulement, on n'a jamais vu, nulle part, les dirigeants d'un mouvement d'opposition armée non vaincu signer la paix pour se retrouver, à peine revêtus d'un costume civil, derrière les barreaux, ou pour être extradés vers les Etats-Unis. Frère du chef de l'Etat, M. Enrique Santos, qui a joué un rôle important dans les premières tractations avec les rebelles, tente de recadrer le débat: « Ce processus ne vise pas à punir les FARC, mais à en finir avec une guerre qui a causé tant de douleurs et de destructions (13). » De la même manière, a averti le sénateur Antonio Navarro Wolff, ex-commandante amnistié après que la guérilla du M-19 eut déposé les armes en 1990, « la participation politique est le cœur de tous les processus de paix négociés dans le monde et dans notre histoire; de tous, sans exception (14). » Partis d'une posture sélective, punitive, unilatérale, asymétrique, le gouvernement et ses négociateurs ont dû prendre en compte cette réalité.

La réflexion n'a pas été plus facile pour les sympathisants de la guérilla ou pour les anciens de l'UP, comme M^{me} Quiroga: « La guérilla est née à cause de l'exclusion politique et de l'impossibilité de répondre aux aspirations du peuple par la voie démocratique. Les plus graves violations des droits humains ont été commises par l'Etat et par les paramilitaires; on ne peut pas établir de symétrie. » Quant aux guérilleros, dont nul n'a oublié les exécutions extrajudiciaires ou les enlèvements en

série, « la tâche a été ardue, raconte notre témoin de première ligne, quand il s'est agi de les faire évoluer dans leur raisonnement ». Un raisonnement que le commandant Jesús Santrich exprimait encore le 1^{er} septembre 2015 lorsqu'il déclarait: « En tant qu'insurgés, nous n'allons pas faire une seconde de prison. La rébellion est un droit universel que nous avons exercé, pour lequel nous ne manifestons aucune repentance et n'admettons aucune sanction (15). »

Les discussions ont été très rudes, particulièrement lors de la visite de la rapporteuse des Nations unies sur les violences sexuelles, ou quand a été abordé le thème des recrutements forcés. « Le premier point, les guérilleros l'ont rejeté en bloc: ils argumentent qu'ils sont très stricts dans leur règlement interne et que, si de tels cas ont existé, il ne s'agit en aucun cas d'une politique délibérée. Quant au concept de recrutement forcé, dans leur logique, il n'existe pas. Ils considèrent que, dans les zones rurales, ils sont l'Etat: "Tu viens avec nous ou tu meurs de faim !" » En fin de compte, les commandants insurgés ont également dû évoluer. Ces deux thèmes, très sensibles pour eux, seront évoqués dans l'accord. « Leur conclusion a été: "D'accord, nous réaffirmons que ce n'est pas une politique des FARC, mais si quelqu'un est impliqué dans ce type de crime, il devra en répondre à titre individuel." »

Gouvernement et rebelles ont annoncé la création d'une juridiction spéciale pour la paix et d'un « système intégral de vérité, justice, réparation et non-répétition » comprenant une commission de la vérité jugée de toute première importance. Lorsqu'une guerre se termine, laissant derrière elle une traînée sanglante de crimes et d'exactions, la restauration de l'Etat de droit suppose en priorité un droit à la mémoire: connaître les crimes commis, leurs auteurs, savoir ce qui s'est passé. Il existe également une obligation morale, un besoin social encore plus impérieux: identifier et nommer les victimes. Et leur accorder une réparation. Mais, lorsqu'on a pour objectif principal de passer du conflit à l'après-conflit, d'une « société chaotique » à une « société apaisée », en mettant en jeu des milliers de vies futures et le destin d'une nation, cela ne passe pas forcément par la case prison. C'est ce qu'on appelle la justice restauratrice ou la justice de transition.

La juridiction spéciale pour la paix disposera de salles de justice et d'un tribunal pour la paix, tous composés principalement de magistrats colombiens, ainsi que de quelques spécialistes étrangers hautement qualifiés. Seront jugés tous ceux qui ont directement ou indirectement participé



A La Macarena (Meta), octobre 2015



au conflit armé et sont impliqués dans des « crimes graves »: génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité. Il y aura deux types de procédure: l'une pour ceux qui exposent sans détour les faits et leur responsabilité (cinq à huit ans de « restriction des libertés », dans un périmètre limité) et l'autre, avec une peine pouvant aller jusqu'à vingt ans d'incarcération, pour ceux qui ne le font pas ou qui le feront tardivement. Les personnes accusées de « crimes politiques ou connexes » – non encore définis, mais susceptibles de couvrir les enlèvements et l'implication dans la chaîne du narcotrafic destinés à financer l'économie de guerre – bénéficieront d'une loi d'amnistie.

Inquiétudes au sein du patronat

Tous ceux qui croyaient en avoir fini avec une guérilla promise aux culs-de-basse-fosse émettent un hoquet de stupéfaction. Le visage écarlate, les yeux exorbités, les tenants de la guerre à outrance, ceux-là mêmes qui ont permis des condamnations insignifiantes pour les crimes des paramilitaires grâce à la loi Justice et paix signée par M. Uribe en 2005, se déchaînent contre une telle « impunité ». L'ex-président Andrés Pastrana (1988-2002) estime même que la Colombie est en passe de se transformer, avanie suprême, en Venezuela. Car le pire est à venir. En effet, en forçant les Colombiens à affronter un passé douloureux et des vérités dérangeantes, exerce auquel beaucoup n'ont guère envie de s'adonner, l'accord va plus loin que la classique mise en cause des acteurs armés – guérilleros, militaires et paramilitaires – chère aux « sociétés civiles » et aux professionnels de la défense des droits humains. Tous les acteurs impliqués dans le conflit sont censés répondre de leurs actes devant la commission de la vérité, y compris les « non-combattants ». Ce qui promet une descente dans les tréfonds des égouts et des caniveaux...

Au nom de quel double standard, en effet, pourrait-on demander des comptes aux FARC (et demain à l'ELN) sans faire de même avec l'oligarchie traditionnelle, les partis politiques, les hauts fonctionnaires, les entrepreneurs, les éleveurs, les grands propriétaires ou les multinationales, dont les responsabilités dans l'injustice sociale et/ou les liens avec les milices d'extrême droite ont été mille fois prouvés? Peut-on exonérer ceux qui ont profité du dépouillement des terres, des déplacements

forcés ou des trafics d'influence dans le cadre de l'administration de la justice? les structures criminelles derrière les exécutants? Comment occulter le rôle prépondérant des Etats-Unis dans la persistance du conflit, depuis le général William Yarborough, qui, en 1962, suggéra d'organiser des groupes paramilitaires, jusqu'à M. William Clinton et George W. Bush, les financeurs du plan Colombie? Conseiller juridique des FARC à l'invitation du gouvernement norvégien, l'Espagnol Enrique Santiago fait sensation lorsqu'il pose publiquement quelques questions particulièrement délicates, dont celle-ci: « Où aboutit la chaîne de commandement dans une dictature? Au mieux, au sein de l'état-major des forces armées. Mais dans une démocratie, elle aboutit au palais présidentiel et au conseil des ministres. Cela est pleinement établi par la jurisprudence internationale (16)... »

Voilà qu'on évoque les ex-chefs de l'Etat, et en particulier M. Uribe, à qui la Cour suprême de justice s'intéresse pour, entre autres turpitudes, sa « probable participation, par action ou par omission », au massacre paramilitaire d'El Aro – 17 paysans torturés et exécutés, 1 200 personnes déplacées – en 1997, alors qu'il était gouverneur d'Antioquia... Et qui était son ministre de la défense quand a éclaté le scandale des « faux positifs » – au bas mot 3 000 cas d'enlèvement et d'assassinat de civils par les forces armées pour gonfler les résultats de la lutte antiguérilla? M. Santos, l'actuel chef de l'Etat.

Cette fois, c'est le tollé. On entend même certains de ceux qui ont ravagé le pays, mais qui ont retrouvé une ferveur innocente, en appeler à... la Cour pénale internationale (CPI). « Ce qui se passe, s'amuserait presque Lozano, c'est qu'ils ont cru que la justice restauratrice avait pour but d'emprisonner les guérilleros. Du coup, établissant une symétrie, ils imaginent tout le monde derrière les barreaux. En réalité, il s'agit fondamentalement que tous témoignent. Que le pays et les victimes sachent ce qui s'est passé. » Il n'empêche. Le 19 octobre, tout en réaffirmant leur appui au président Santos, les secteurs économiques exprimaient les inquiétudes qui rongent les patrons. En présentant un document intitulé « L'accord de paix doit être respectueux de l'Etat de droit », le président de l'Association nationale des entrepreneurs de Colombie (ANDI), M. Bruce Mac Master, confiait: « La possibilité de responsabilités indirectes nous préoccupe », et demandait des précisions.

Quelques jours plus tôt, le chef des négociateurs du gouvernement, M. de la Calle, avait déjà fait un pas en arrière en déclarant: « Le texte souscrit comporte certaines ambiguïtés et devra être précisé. » Depuis, la réponse des FARC a claqué. Dans un communiqué intitulé « La clarté n'admet pas l'interprétation », elles affirment qu'il ne sera pas possible « d'honorer l'engagement » de conclure les conversations dans les six mois si le gouvernement commence « à remettre en question les accords déjà signés » et « fait reculer les avancées » (sic !).

Chacun s'accroche à l'espoir; il est vrai que jamais un processus de paix avec les FARC n'est allé aussi loin. Mais peut-être est-il encore un peu tôt pour parler d'« après-conflit ».

MAURICE LEMOINE.

(10) Chaîne internationale de télévision créée par Hugo Chávez en 2005 avec l'Argentine, l'Uruguay, Cuba et, en 2006, la Bolivie, pour contrecarrer les médias dominants. Elle n'est pas diffusée en Colombie.

(11) « Basta ya! Colombia: Memorias de guerra y dignidad, Centro Nacional de Memoria Histórica, Bogotá, 2013.

(12) El Tiempo, Bogotá, 22 septembre 2015.

(13) El Tiempo, 6 octobre 2015.

(14) El Tiempo, 8 octobre 2015.

(15) Agencia de noticias Nueva Colombia (Anncol), Stockholm, 1^{er} septembre 2015.

(16) Semana, Bogotá, 25 juillet 2015.

La Birmanie en liberté surveillée

Lors des élections du 8 novembre, la Ligue nationale pour la démocratie (LND) de M^{me} Aung San Suu Kyi a remporté la majorité absolue des sièges à pourvoir dans les deux chambres du Parlement national, ainsi que dans dix des quatorze assemblées provinciales. Un succès retentissant; mais la junte conserve une capacité de blocage considérable.

PAR **RENAUD EGRETEAU** *

FORTE de sa victoire électorale massive, la Ligue nationale pour la démocratie (LND) de M^{me} Aung San Suu Kyi pourra imposer à la présidence de la République de Birmanie (Myanmar), en février prochain, le candidat de son choix. Il faudra seulement que, conformément à la Constitution, aucun membre de la famille proche de ce candidat (parent, conjoint, enfant ou conjoint de celui-ci) ne soit de nationalité étrangère; une disposition qui vise notamment M^{me} Suu Kyi, dont les deux fils sont britanniques.

Ce président formera le nouveau gouvernement sans avoir à négocier avec les autres forces politiques, la plupart laminées par la vague LND lors du scrutin du 8 novembre 2015. Sur les quatre-vingt-douze partis en lice, seuls douze (dont dix avec une plate-forme « ethnique » liée aux minorités) ont remporté au moins un siège au Parlement.

La lecture du programme politique de la LND montre que ses stratèges sont parfaitement conscients de la plupart des grands défis auxquels fait face le pays. Ce manifeste, rendu public peu avant les élections, détaille des objectifs nobles et cerne méthodiquement les enjeux économiques, sociaux et politiques du moment. Mais, à l’exception d’un volet économique approfondi, préparé avec des universitaires australiens, il ne propose aucune feuille de route explicite. Il pêche aussi par un manque de propositions de lois susceptibles de remédier rapidement aux faiblesses de l’Etat – bureaucratie et système judiciaire défaillant, notamment. Ces lois devront, en outre, être conformes à l’ordre constitutionnel voulu par l’armée, qui impose de nombreuses restrictions au législateur (par exemple, l’interdiction de mettre en cause l’intégrité du territoire, la souveraineté de la nation ou le rôle des militaires). Attardons-nous sur quelques-uns de ces chantiers.

Les Rohingyas privés de vote

IL N’EST CEPENDANT pas question pour elle de mettre en place une justice transitionnelle qui plongerait dans le passé douloureux de la dictature et jugerait quelques généraux pour leurs abus de pouvoir et autres violations des droits humains. D’abord parce que la LND ne le peut matériellement pas – l’armée conserve le monopole de la force –, ensuite parce qu’elle-même ne le souhaite pas : « *Nous ne mettrons pas en place une série de procès de Nuremberg, ou quoi que ce soit de ce genre* », a-t-elle déclaré au lendemain du scrutin (2). Surtout, le pays doit faire avec un système judiciaire dont l’équilibre repose encore sur une corruption généralisée.

Il faudra aussi gagner la paix. Le pays est encore en pleine guerre civile. L’effervescence qu’a connue l’essentiel du territoire birman lors du scrutin du 8 novembre n’a pas atteint de nombreuses zones périphériques, dont les populations ne sont pas majoritairement bamars, mais appartiennent à des minorités ethniques comme les Kokangs, les Kachins ou les Palaungs. La consultation a été annulée dans plus de six cents cantons, et il y aura sept sièges vides au prochain Parlement national (3).

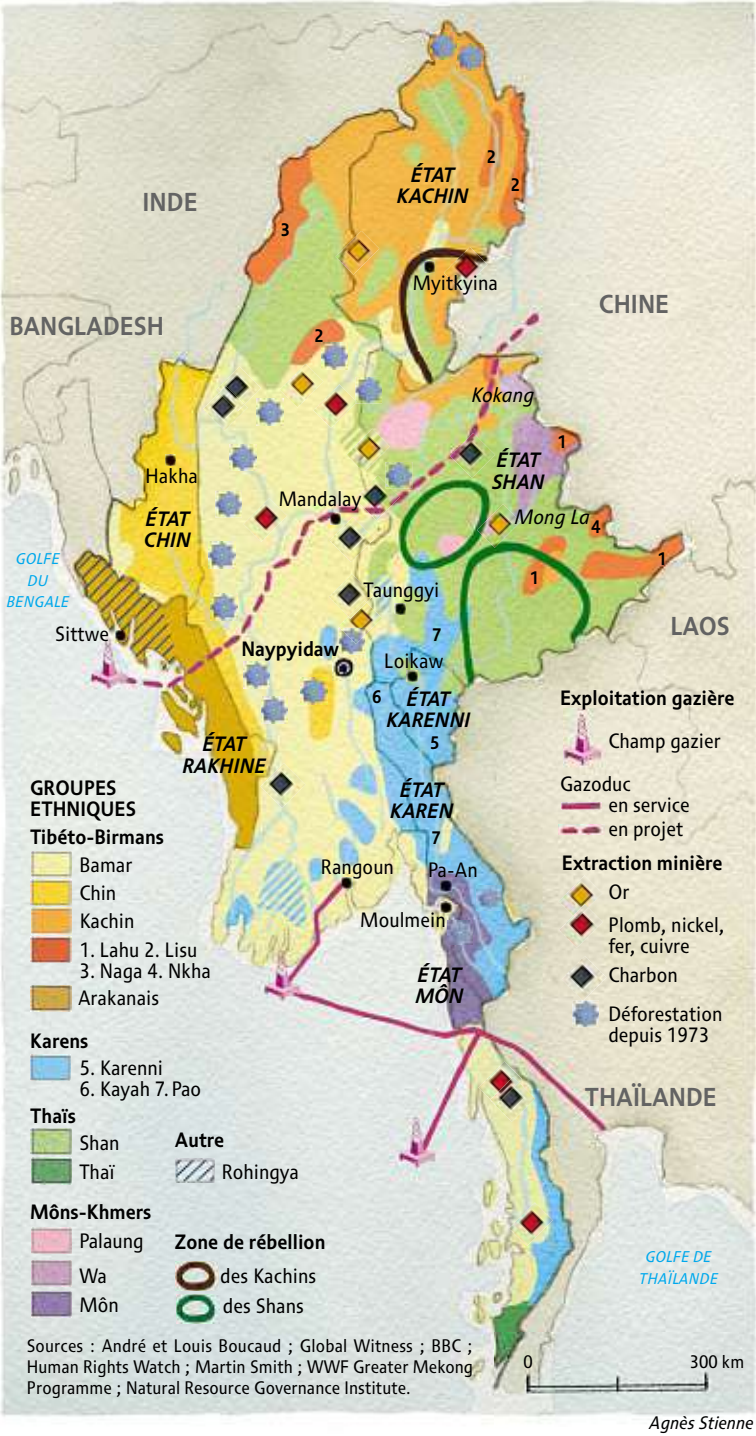
Dès ses premières pages, le manifeste de la LND prône le dialogue interethnique. Mais plusieurs écueils se dressent. D’abord, chaque discussion implique de marchander

Il y a d’abord un besoin de justice. A partir de 2011, le gouvernement du président Thein Sein s’est partiellement attaqué à l’arsenal répressif dont l’Etat disposait depuis l’époque coloniale. Plus de deux mille prisonniers politiques ont été amnistiés dès août 2011; la censure d’Etat a été levée un an plus tard et une législation sur les médias a été négociée au Parlement. Mais nombre de lois discrétionnaires demeurent : celle sur les associations illicites de 1908, qui interdit au citoyen birman d’approcher toute organisation en conflit avec l’Etat; celle sur l’enregistrement des personnes de 1907, révisée formellement en 2012 mais maintenue dans l’esprit par un projet déposé par le ministère de l’intérieur – contrôlé par l’armée; ou encore celle sur la sûreté de l’Etat de 1975.

Ces lois ont régulièrement été utilisées contre les militants de la LND depuis 1989, et restent un instrument de choix pour réprimer toute personne suspectée de liens avec, entre autres, l’Armée pour l’indépendance kachin (KIA), toujours en conflit ouvert avec l’armée birmane (1). Forte de sa majorité absolue, la LND pourrait choisir de s’y attaquer directement lorsque le nouveau Parlement se réunira, début 2016. En théorie, toutes les lois peuvent être votées à la majorité simple. Mais certaines relèvent directement des domaines réservés de l’armée (défense, intérieur et affaires frontalières), qui pourrait arguer de leur inconstitutionnalité. Le prochain tribunal constitutionnel – dont les neuf membres seront choisis par les futurs présidents des deux chambres parlementaires et par le président de l’Union – risque d’avoir fort à faire. Si les députés parviennent à démanteler peu à peu cet arsenal, tout en faisant libérer la centaine de prisonniers de conscience encore embastillés, M^{me} Suu Kyi en sera très certainement louée.

avec l’armée, partie prenante de tous les conflits en cours, soit directement par ses bataillons en première ligne contre les rebelles kachins, kokangs ou palaungs, soit à travers les ministères-clés qu’elle contrôle grâce à la Constitution de 2008 : défense, intérieur et affaires frontalières. M^{me} Suu Kyi pourra chercher à entamer des pourparlers entre la majorité qu’elle représente et les minorités ethniques, comme son père, le général Aung San, l’avait proposé avant son assassinat en 1947. Mais elle n’aura pas toutes les cartes en main, et ne pourra même pas obtenir un état des lieux exhaustif des conflits en cours.

En outre, il existe toute une série d’acteurs ethniques et périphériques avec lesquels la LND n’a jamais dialogué, ou si peu. Des liens anciens, à défaut d’une véritable affinité, ont été tissés entre la LND et les rebelles de la KIA ou de la Karen National Union (KNU). Mais comment M^{me} Suu Kyi pourra-t-elle négocier pied à pied avec les barons locaux et autres hommes forts des régions quasi autonomes kokang et wa, avec l’Armée de l’Etat des Shans - Nord (Shan State Army - North, SSA-N), avec la milice de Mong La, maîtresse de nombreux territoires frontaliers de la Chine, ou avec la Democratic Karen Benevolent Army (DKBA), bien établie dans ses fiefs proches des frontières thaïlandaises (4)? Enfin, il faudra à la LND beaucoup d’habileté politique pour surmonter la méfiance tenace que continuent de nourrir à son égard les élites politiques des minorités – dont la plupart des représentants ont été laminés lors du scrutin de novembre.



Autre grand défi : depuis son indépendance, en janvier 1948, la Birmanie n’est jamais parvenue à se penser comme une nation (5). Les tensions entre un centre politique et culturel majoritairement bamar et une périphérie dominée par une multitude de minorités restées à l’écart du développement du pays demeurent l’élément essentiel de la guerre civile. Le prochain gouvernement devra s’attaquer à la question du fédéralisme, du partage des pouvoirs et des ressources entre un centre aux tentations jacobines et des régions qui aspirent à plus de décentralisation. Il devra ensuite s’atteler au problème de la citoyenneté : qui est birman ? qui ne l’est pas ? qu’est-ce qui fait la « nation » birmane et réunit les Birmans aujourd’hui ? Un débat long-temps attendu pourrait être lancé, qui impliquerait les élites politiques, l’intelligentsia, les dirigeants de grandes associations et les citoyens ordinaires. Le combat contre l’autoritarisme et la militarisation, qui a rassemblé une grande partie de la population derrière la figure de M^{me} Suu Kyi depuis son retour au pays en 1988, ne peut plus suffire.

La restauration d’un système politique relativement libéral, voire démocratique, ne résoudra pas automatiquement la question ethnique et nationale posée depuis l’indépendance. Mais rien n’indique que la LND soit prête à mener ce débat si peu de temps après les violences communautaires entre bouddhistes et musulmans de 2012 et 2013. La résurgence d’une forme de bouddhisme radicalisé et islamophobe, mais très localisé, conjuguée à la poussée nationaliste de l’ethnie rakhine (arakanais), qui juge son identité menacée par la croissance démographique de populations musulmanes de l’ouest du pays, les Rohingyas, a remis la religion au centre de l’espace politique birman. Lors d’une conférence de presse organisée la veille des élections, M^{me} Suu Kyi a demandé aux journalistes étrangers de ne pas « exagérer » le problème des Rohingyas, alors même que cette minorité sunnite, plus ségréguée et aliénée que jamais (6), a été, pour la première fois depuis l’indépendance, privée de vote par les autorités.

Sur le plan économique, le pays, malgré ses immenses richesses naturelles – bois, pierres précieuses, gaz – et humaines, est encore en voie de développement (7). Le prochain gouvernement devra composer tant bien que mal avec une économie nationale qui porte en elle les germes d’une aggravation des inégalités et de la corruption. Les nouveaux législateurs auront fort à faire pour restructurer l’espace économique, alors que les trois quarts de la population vivent de l’agriculture et que les grands conglomérats ont bâti leurs fortunes sur les ressources naturelles, la

propriété des terres et le commerce. Après l’abandon de la « voie birmane vers le socialisme », en 1988, une forme de capitalisme sauvage, quoique limité, s’est développée autour de quelques magnats proches du régime militaire, les *cronies*. Dans les années 1990 et 2000, la mainmise quasi absolue de l’armée sur l’économie et sur l’accès à la terre, puis l’isolement du pays du fait des sanctions internationales ont consolidé ce système.

Depuis l’ouverture qui a suivi la levée des sanctions en 2012, cette structure népotique se transforme peu à peu en une vaste oligarchie, qu’il sera difficile de briser à coups de lois. Le manifeste de la LND promet de donner la priorité au développement de l’agriculture et à la stabilité fiscale. Rendre les terres confisquées à des paysans dépossédés ne sera pas tâche facile en l’absence d’un appareil coercitif loyal. Et faire entrer des recettes fiscales, alors que la très grande majorité des Birmans n’a jamais payé d’impôts, sera une tâche tout aussi ardue. Quant à offrir l’électricité à plus de la moitié de la population qui n’y a pas accès, une simple loi n’y suffira pas; d’autant que l’opinion se mobilise passionnément, et régulièrement, contre des projets de barrages hydroélectriques financés par des étrangers, Chinois en tête. La corruption, endémique, fait partie du paysage quotidien des Birmans, et le futur gouvernement ne pourra pas compter sur des moyens étatiques contraignants pour y mettre fin.

Enfin, il reste un chantier qui paraît quasiment insurmontable : l’établissement d’une relation pacifiée, fondée sur la confiance, entre les pouvoirs civil et militaire. L’armée birmane risque de rester au cours des années à venir un acteur politique parfaitement autonome, et aucun de ses cadres dirigeants ne semble avoir l’intention de la métamorphoser en une institution neutre sous contrôle civil. Depuis cinquante ans, tant les idéologues de l’armée que ses dirigeants successifs et les enseignants de ses académies clament, à l’instar de Louis XIV : « *L’Etat, c’est moi*. »

Il faudra bien plus qu’une poignée de réformes pour changer cette vision des choses. M^{me} Suu Kyi devra donc composer avec le chef des armées, le général Min Aung Hlaing, et son successeur – si successeur il y a dans les prochains mois. Très vite, dès les premières séances parlementaires de l’année prochaine, les sujets soumis au débat permettront de voir si la LND est prête ou non à provoquer une crise ouverte avec l’armée, désormais son principal opposant puisqu’elle dispose constitutionnellement d’un quart des sièges à l’Assemblée.

En quête d’alliés

POUR INSTAURER une phase inédite de démocratisation, sur qui la LND pourrait-elle s’appuyer ? M^{me} Suu Kyi a certes pour elle son charisme, confirmé par le mandat du peuple. Mais le paysage politique, social, économique et culturel birman est bien plus éclaté que le scrutin uninominal majoritaire à un tour, hérité des Britanniques, ne l’a laissé entrevoir. Une majorité de fonctionnaires semble avoir soutenu « la Dame » le 8 novembre, comme l’atteste la victoire écrasante de son parti à Naypyidaw, la capitale. Mais cela ne signifie pas que les réseaux clientélistes de la bureaucratie d’Etat, gangrenée par les militaires d’active ou en retraite qui y occupent les plus hauts postes, pourront mettre en place les réformes à venir. Les organisations non gouvernementales qui s’occupent de questions ethniques, sociales et environnementales seront des alliés précieux ; mais elles pourront aussi devenir une sérieuse épine dans le pied, car elles risquent de critiquer le parti au pouvoir et M^{me} Suu Kyi pour tout ce qu’ils ne feront pas, ou mal, ou sans concertation.

La LND pourrait envisager de s’adjoindre le concours de quelques anciens du régime précédent ou de personnalités académiques et civiles cooptées par celui-ci depuis 2011, et compter sur le retour des dissidents en exil amnistiés par le président Thein Sein. Enfin, le monde extérieur, et particulièrement les pays

(1) Des milices rebelles palaungs, kokangs et rakhins sont toujours en lutte contre l’armée birmane. Des escarmouches ont aussi fréquemment lieu avec l’Armée de l’Etat des Shans - Sud (Shan State Army - South, SSA-S), pourtant signataire d’un cessez-le-feu en 2012, et avec le groupe de Mong La. Lire André et Louis Boucaud, « Une relation ambiguë avec la Chine », *Le Monde diplomatique*, janvier 2012.

(2) « Myanmar election : Full BBC interview with Aung San Suu Kyi », 10 novembre 2015, www.bbc.com

(3) Entre 80 000 et 150 000 électeurs sur 32 millions enregistrés par la commission électorale ont été privés de vote pour cause de conflits armés.

(4) Lire André et Louis Boucaud, « En Birmanie, des élections au bout des fusils », *Le Monde diplomatique*, novembre 2009.

(5) Lire « Désunion nationale en Birmanie », *Le Monde diplomatique*, décembre 2012.

(6) Lire Warda Mohamed, « Des apatrides nommés Rohingyas », *Le Monde diplomatique*, novembre 2014.

(7) Le produit intérieur brut par habitant est de 1 270 dollars.

* Chercheur au Woodrow Wilson Center, Washington, DC.

« L’UN DES PIRES CRIMES DE MASSE DU XX^E SIÈCLE »

Indonésie 1965, mémoire de l’impunité

Cinquante ans après le massacre par l’armée indonésienne de centaines de milliers de citoyens communistes ou soupçonnés de l’être, les survivants et leurs familles luttent pour obtenir justice. A ce jour, aucun des responsables de cette campagne de terreur n’a été jugé. Et le gouvernement du président Joko Widodo, arrivé au pouvoir en octobre 2014, hésite à ouvrir de véritables enquêtes.

PAR LENA BJURSTRÖM *

C’EST un musée perdu dans le sud de la gigantesque mégapole de Djakarta. En cette veille de fête nationale, le 17 août 2015, des familles se pressent devant les vitrines poussiéreuses. De vieilles photographies, quelques effets personnels et des vêtements tachés de sang : les reliques des « héros de la nation », six généraux et un lieutenant tués dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre 1965. « *Assassinés par les communistes* », affirment les panneaux explicatifs. Une histoire officielle qui ne dit mot des massacres que cette nuit sanglante a déclenchés. Car, si des doutes subsistent aujourd’hui encore sur les véritables instigateurs de ces assassinats, l’ennemi public a rapidement été désigné.

Dès le 2 octobre, le général Mohamed Suharto, prenant la tête de l’armée, accuse le Parti communiste (PKI) de tentative de coup d’Etat et appelle à l’annihilation de ses partisans. Dans les mois qui suivent, plusieurs centaines de milliers d’Indonésiens sont assassinés et plus d’un million d’autres, emprisonnés sans procès. Certains sont membres du PKI, d’autres, syndicalistes ou intellectuels ; beaucoup sont de simples citoyens soupçonnés de

sympathies communistes et dénoncés par leurs collègues ou leurs voisins.

Agé de 83 ans, Kusnendar, ainsi qu’il se présente, était de ceux-là. Cinquante ans ont passé, mais le vieil homme n’éprouve aucune difficulté à dérouler le fil de ces journées qui ont bouleversé sa vie. « *En 1965, je travaillais pour le ministère de l’industrie. J’étais en contact avec plusieurs syndicats de travailleurs, j’assistais parfois à leurs meetings. Mais je n’étais membre d’aucun d’eux, et je n’étais pas non plus communiste.* » Il n’a jamais su qui l’avait dénoncé, ni pourquoi. Le 10 octobre, des policiers font irruption chez lui et l’emmènent sans ménagement. « *De ma cellule au commissariat, j’ai été transféré dans un centre militaire de Djakarta et jeté dans une pièce avec une trentaine d’autres personnes. Je me souviens qu’il y avait des traces de sang sur les murs.* » Tous ignorent de quoi ils sont accusés. Transféré en prison, Kusnendar est « interrogé ». « *Trois militaires m’ont emmené dans une pièce. Ils m’ont demandé à quelle branche du PKI j’appartenais et, quand j’ai nié, ils m’ont frappé, encore et encore. Ça a duré trois heures. A la fin, ils m’ont fait signer un papier que je n’ai pas pu lire.* »

Propagande sur le danger communiste

IL EST ensuite envoyé aux travaux forcés, avant d’échouer finalement avec cinq cents autres à Buru, une île de l’archipel des Moluques située à plusieurs milliers de kilomètres de la capitale. Au cours de la décennie suivant les événements, plus de dix mille prisonniers politiques passeront par ce bagne tropical : des employés de bureau, des paysans et de nombreux intellectuels. Parmi eux, Kusnendar croise l’écrivain Pramoedya Ananta Toer, dont les histoires racontées le soir à ses codétenus épuisés formeront l’œuvre majeure, le *Quatuor de Buru*. Certains meurent rapidement, de faim ou de maladie tropicale.

« *J’ai passé dix ans de ma vie sur cette île, raconte Kusnendar. En 1978, j’ai été libéré. J’ai retrouvé ma famille à Djakarta, et la vie a repris – difficilement.* » Sur sa carte d’identité, les militaires ont apposé le sceau « Ancien prisonnier », ce qui le prive de tout droit politique et lui ferme les portes de l’administration. Il va donc enchaîner les emplois peu qualifiés : vendeur, éboueur.

Entre le 1^{er} octobre 1965 et le printemps suivant, entre cinq cent mille et un million de personnes auraient été assassinées. « *Nous ne pouvons faire que des estimations, car il n’y a jamais eu d’enquête*, déclare l’avocate Nursyahbani Katjasungkana. *Ce dont nous sommes sûrs, en revanche, c’est que, s’il y a bien eu des émeutes anticomunistes, la plupart des tueries étaient systématiques et organisées par l’armée.* » Après avoir commencé dès le début du mois d’octobre dans l’île de Sumatra, les arrestations et les assassinats de communistes présumés se poursuivent dans le centre de l’île de Java. Un commando militaire est envoyé dans ce fief historique du PKI pour y coordonner la répression, tandis qu’à Djakarta débute une purge dans le gouvernement et dans l’armée. En décembre, la répression s’étend à Bali et au reste du pays. S’appuyant sur des listes fournies par l’armée, des militaires, des policiers ou des milices civiles procèdent aux arrestations. Certains prisonniers sont envoyés dans des camps. D’autres sont emmenés à la nuit tombée et exécutés sans autre forme de procès. La plupart des corps, enterrés dans

des fosses communes ou jetés dans des rivières, n’ont jamais été retrouvés.

Dans son petit appartement de Yogyakarta, M^{me} Sri Muhayati regarde avec tristesse la photographie de son père. « *Il était membre du PKI, mais il n’avait rien fait !* » Emmené par l’armée le 17 octobre 1965, il n’est jamais revenu. Sa fille, arrêtée à son tour, ne l’a revu qu’en prison, quelques instants, avant qu’un nouveau camion l’emporte. En 2000, une fosse commune a été découverte à Wonosobo, dans l’île de Java. Certains corps ont pu être identifiés. Parmi eux, celui de ce grand homme en sarong dont le portrait jauni trône à côté de la télévision.

« *L’un des pires crimes de masse du XX^e siècle* (1) », pour reprendre les termes de la Central Intelligence Agency (CIA), a été étouffé par trente-deux ans de dictature et par l’indifférence de la communauté internationale. « *Les massacres de 1965 ont marqué la naissance du régime de l’“ordre nouveau”, explique la chercheuse Saskia Wieringa. En détruisant le PKI, le général Suharto a considérablement affaibli le pouvoir du président Sukarno, proche des idées communistes et cofondateur du Mouvement des pays non alignés, avant de prendre le contrôle de l’Etat.* » Un renversement politique fort opportun pour les Etats-Unis et l’Europe de l’Ouest, qui, en pleine guerre froide, se sont ainsi vus débarrassés du mouvement communiste le plus important en dehors de l’Union soviétique et de la Chine maoïste (2). Nombre de chercheurs accusent le gouvernement américain d’avoir soutenu le général Suharto, notamment en lui fournissant du matériel radio et des listes de militants (3), mais Washington a toujours nié.

Pendant la dictature, détaille Wieringa, « *l’administration Suharto a sans cesse renforcé sa propagande sur le “danger communiste”* ». Dès le mois d’octobre 1965, l’assassinat des six généraux est relaté en détail à la radio et dans les journaux, lesté d’un certain nombre de mythes qui perdurent aujourd’hui encore. « *D’après la propagande, les généraux enlevés ont été séduits puis castrés par des membres des Gerwani, l’aile féminine du Parti communiste, raconte Wieringa. Bien sûr,*

les autopsies ont montré qu’ils n’avaient absolument pas été émasculés, mais cela n’a pas empêché cette fable de se propager. Dans un pays très croyant, cette image du communiste fourbe, athée et sexuellement pervers a attisé la haine. »

A partir de 1984, le film d’Arifin C. Noer *Pengkhianatan G30S/PKI*, diffusé tous les 30 septembre à la télévision publique et intégré aux programmes scolaires, relaie encore plus largement le discours officiel. « *Toute la jeunesse indonésienne a grandi avec ces images*, souligne M^{me} Tioria Pretty, de l’organisation de défense des droits humains KontraS. *La plupart des Indonésiens croient encore à cette version de l’histoire. Et, sans volonté politique, il est presque impossible de rétablir la vérité au niveau national.* »

En 1998, le régime de Suharto prend fin dans un bain de sang (4). L’Indonésie se reconstruit ; les sanctions à l’égard des victimes de 1965, de leurs familles et de leurs descendants, privés de droits politiques comme d’accès à l’université et à l’administration, sont levées. Mais le massacre reste un sujet tabou. « *Il a été question d’enquêter sur ces événements, mais ça n’a jamais abouti*, soupire M^{me} Pretty. *De nombreux membres du nouveau gouvernement étaient liés à Suharto, certains d’entre eux impliqués dans les massacres. Et des partis religieux importants, comme Nahdlatul Ulama, dont la milice Ansor a participé aux tueries, se sont toujours opposés à la réouverture du dossier.* »

Mais dans la société, petit à petit, la parole se libère. Les victimes du régime de l’« ordre nouveau » s’organisent en associations ; la presse progressiste relaie leurs récits. En 2012, la commission nationale des droits de l’homme dépose sur le bureau du procureur général un épais rapport. S’appuyant sur les déclarations de 349 victimes et témoins des événements dans six provinces, la commission juge l’Etat indonésien coupable de « *violations des droits de l’homme flagrantes* » et préconise la création d’un tribunal ad hoc pour lever le voile et juger les responsables des tueries. Le rapport provoque un tollé. Certains, comme l’influent ministre de la politique, des lois et des affaires de sécurité Djoko Suyanto, justifient les massacres, arguant que « *ce pays ne serait pas ce qu’il*

est aujourd’hui si [cette purge] n’avait pas eu lieu ». Les partis musulmans conservateurs et les associations religieuses qui leur sont liées alertent sur les dangers de l’athéisme. Cette même année, le documentaire de Joshua Oppenheimer *The Act of Killing* sort en Europe et en Amérique du Nord. D’anciens miliciens reconstituent leurs crimes face à la caméra. « *Ce film a agi comme un électrochoc*, estime l’avocate M^e Katjasungkana. *Cette année-là, nous avons décidé d’organiser un tribunal citoyen pour enquêter sur ces événements, sans attendre que l’Etat agisse enfin.* »

Responsable de l’organisation de ce tribunal, l’avocate rassemble le maximum de données avec une équipe de chercheurs et de volontaires. Présenté en novembre dernier à La Haye, le dossier d’accusation vise à « *juger des crimes individuels, mais aussi à faire reconnaître la responsabilité de l’Etat* ». Ce dossier a été examiné par un panel de juges tels que M^{me} Helen Jarvis, vice-présidente du Tribunal permanent des peuples, ou le juriste Cees Flinterman, ancien membre du Comité des droits de l’homme de l’Organisation des Nations unies (ONU). Ils rendront leur verdict début 2016 mais, lors de la déclaration de clôture des audiences, les sept juges ont d’ores et déjà estimé que « *des crimes contre l’humanité [ont] sans l’ombre d’un doute* » été commis en 1965. Pour M^e Katjasungkana, il s’agit de lutter contre les « *fausses vérités* » qui gangrènent aujourd’hui encore la société et contre « *les groupes musulmans radicaux, comme le Front de défense de l’islam, qui harcèlent les associations de victimes, interrompent leurs rassemblements, sans que la police réagisse* ».

En mai 2015, le président Joko Widodo annonçait la mise en place d’un comité de réconciliation nationale sur les crimes de l’« ordre nouveau », s’attirant ainsi l’ire des partis musulmans conservateurs comme des associations de défense des droits humains. Pour ces dernières, il ne peut y avoir de réconciliation sans justice. « *Depuis, le gouvernement a assuré qu’une enquête sur les faits serait bien l’une des missions de ce comité. Mais nous restons sceptiques* », déclare M^{me} Pretty.

M^{me} Roichatul Aswidah, membre de la commission des droits de l’homme,

qui devrait participer au comité de réconciliation voulu par le gouvernement, se veut plus mesurée : « *Nous avons eu plusieurs réunions avec le gouvernement, et les signes sont positifs. Nous nous efforçons d’obtenir la meilleure solution possible : une enquête et une réhabilitation des victimes.* » Pour ce qui est d’amener les coupables devant la justice, elle est plus réservée : « *Les victimes nous demandent de ne pas fermer la porte du processus judiciaire. Mais la plupart des responsables des exactions sont décédés. Quelle justice ne condamnerait que ceux qui ont exécuté les ordres, et pas ceux qui les ont donnés ?* » Ce à quoi M^e Katjasungkana réplique : « *Depuis cinquante ans, des victimes sont traitées comme des coupables et des meurtriers vivent en toute liberté. Les événements de 1965 ne sont pas une histoire du passé ; ils sont un symbole de l’impunité qui règne encore dans ce pays.* »

Tous les jeudis depuis 2006, ils se tiennent immobiles devant le palais présidentiel, à Djakarta. Habillés de noir, brandissant des parapluies sombres, ils sont une soixantaine, toutes générations confondues. Tous victimes d’exactions jamais jugées. Des Papous (5), des familles d’étudiants assassinés ou de militants disparus lors de la répression de 1998, et les visages ridés des survivants de 1965. Au sol, ils ont déposé des banderoles et les photos de leurs disparus. Ils scandent un appel au président. Agir, vite, car le temps passe et les traces s’effacent. Kusnendar, lui, se demande s’il verra son nom blanchi avant de mourir. « *Tant de témoins ont déjà disparu. Nous courons après le temps.* »

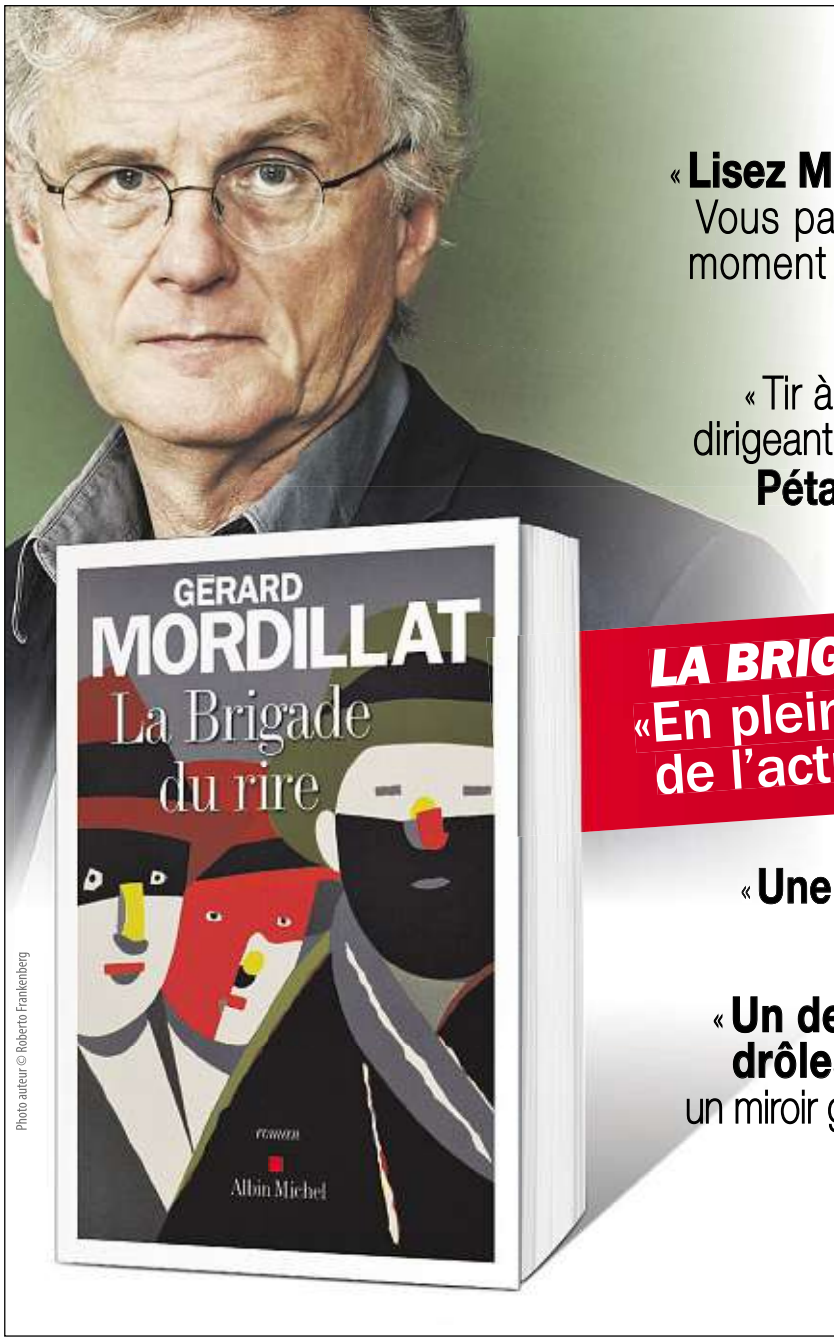
(1) « The coup that backfired », *CIA Research Study*, Washington, DC, décembre 1968, déclassifié en mai 2007.

(2) Lire Noam Chomsky, « L’Indonésie, atout maître du jeu américain », *Le Monde diplomatique*, juin 1998.

(3) Peter Dale Scott, « The United States and the overthrow of Sukarno, 1965-1967 », *Pacific Affairs*, n° 58, Vancouver, 1985 ; Brad Simpson, « It’s our act of killing, too », *The Nation*, New York, 28 février 2014.

(4) Le dictateur a démissionné après avoir ordonné une répression qui a fait plusieurs centaines de morts. Lire Solomon Kane et Laurent Passicouset, « Comment le général Suharto a été contraint à la démission », *Le Monde diplomatique*, juin 1998.

(5) Lire Philippe Pataud Célérier, « Les Papous minoritaires en Papouasie », *Le Monde diplomatique*, février 2015.



« **Lisez Mordillat, l'insoumis.**
Vous passerez un fabuleux moment en sa compagnie. »
Mediapart.fr

« Tir à vue sur la France dirigeante des années 2015.
Pétaradant et drôle. »
L'Obs

LA BRIGADE DU RIRE:
« En plein dans le mille de l'actualité sociale ! »
■ Lire

« **Une plume féroce.** »
Le Monde

« **Un des livres les plus drôles de la rentrée,**
un miroir grinçant de l'époque. »
RTL

■ Albin Michel

* Journaliste.

En Afrique, le retour des présidents à vie

La démocratie progresse partout en Afrique. Pourtant, de vieilles habitudes persistent dans plusieurs pays : dans l'indifférence internationale, des chefs d'Etat manipulent sans vergogne la Constitution pour prolonger leur règne. Ces dictateurs sortis des urnes se trouvent surtout en Afrique francophone, en raison d'une infernale accumulation de handicaps.

PAR
TIERNO MONÉNEMBO *

ENIÈME MANDAT ou énième putsch ? Le sujet relève du brigandage politique, comme le montre le référendum constitutionnel du 25 octobre au Congo-Brazzaville, émaillé d'incidents et boycotté par l'opposition. Au pouvoir depuis 1979 – avec une interruption de cinq ans, entre 1992 et 1997 –, le président Denis Sassou-Nguesso a voulu prolonger son règne. Obtenu aux forceps, ce tripatouillage constitutionnel, qui s'apparente à un coup d'Etat, lui permet désormais de briguer un troisième mandat. Au Burundi, son homologue Pierre Nkurunziza s'est lui aussi permis de passer en force, en juillet dernier, au bout de deux mandats, sans prendre la peine pour sa part de modifier la loi fondamentale. Il s'est fait réélire en réprimant à un coup d'Etat, lui permet désormais de briguer un troisième mandat. Au Burundi, son homologue Pierre Nkurunziza s'est lui aussi permis de passer en force, en juillet dernier, au bout de deux mandats, sans prendre la peine pour sa part de modifier la loi fondamentale. Il s'est fait réélire en réprimant à un coup d'Etat, lui permet désormais de briguer un troisième mandat.

centrale et la région des Grands Lacs, en proie aux mêmes tentations.

Une élection présidentielle est attendue pour la fin 2016 en République démocratique du Congo (RDC), voisine du Burundi. Le président Joseph Kabila parvient lui aussi au terme de son deuxième mandat, sans dire clairement qu'il est prêt à passer le relais. Tout changement de la Constitution s'annonce difficile pour lui, pour les mêmes raisons qu'à Bujumbura : l'actuelle loi fondamentale est issue d'un accord de paix longuement négocié après les deux guerres du Congo (1997-2002) (1). En outre, M. Joseph Kabila a été réélu en 2011 à l'issue d'un scrutin dont les résultats n'ont pas été reconnus par l'opposition. En janvier 2015, des émeutes ont éclaté à Kinshasa contre une révision de la loi électorale impliquant un recensement de la population. Cette tâche titanesque, impossible à réaliser avant le vote, aurait donné à M. Kabila un bon prétexte pour prolonger son pouvoir, de report en report du scrutin. La répression de janvier a fait au moins 42 morts.

« Une mauvaise graine dans la bouche »

AVEC 75 millions d'habitants, des richesses incalculables, une position géographique centrale, la RDC est un symbole. Elle a porté un moment l'histoire du continent au travers de Patrice Lumumba, le héros de son indépendance. Elle a connu, de 1998 à 2002, la première guerre de dimension panafricaine, qui a impliqué jusqu'à neuf pays. Demain, cette nation risque d'exploser une nouvelle fois à la figure de l'Afrique.

Pourtant, les solutions simples ne manquent pas : que les règles soient respectées, et la paix civile pourra prévaloir. Que l'on tienne au contraire les Constitutions pour des chemises à coudre et recoudre en fonction de la taille et de

l'ego du président en exercice, et ce sont des pays entiers qui glisseront vers le chaos. Tout se passe comme si le discours de La Baule (2), les conférences nationales souveraines des années 1990 et les alternances démocratiques n'avaient rien apporté dans certains pays. Entre les indépendances et la fin de la guerre froide, les présidents exerçaient très souvent leur mandat à vie. Voilà que, en 2015, nous sommes confrontés aux mêmes pratiques.

Cependant, les progrès de la démocratie à travers l'Afrique, on l'oublie souvent, sont plus significatifs que les échecs ou les reculs. Des élections à peu près normales se tiennent du Cap-Vert à l'Afrique du Sud, aujourd'hui plus nombreuses que les scrutins truqués dont les résultats sont connus à l'avance. Mais de mauvaises habitudes persistent, avec

des régimes régressifs qui risquent d'en inciter d'autres à glisser sur la même pente. Comme on le dit en Guinée, « une mauvaise graine dans la bouche peut gâter toute la poignée d'arachides ».

Un homme tel que M. Sassou-Nguesso dispose de puissants appuis dans le monde occidental. Toute la richesse du Congo-Brazzaville (notamment le pétrole) se trouve dans sa poche ! Idem pour M. José Eduardo dos Santos, au pouvoir depuis 1979 en Angola. Alors qu'il s'affirmait d'obédience marxiste-léniniste au début de sa carrière politique, sa famille se trouve aujourd'hui à la tête d'une immense fortune, que sa fille aînée, M^{me} Isabel dos Santos, fait fructifier (3) ! Au Cameroun, le régime de M. Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, incarne une sclérose qui n'augure rien de bon.

Le Burkina Faso, au contraire, fournit un motif d'espoir remarquable, avec le soulèvement populaire contre toute modification de la Constitution, en octobre 2014, puis la lutte victorieuse contre le coup d'Etat du général Gilbert Diendéré, en septembre 2015. Au Sénégal, les rouages démocratiques paraissent bien huilés, avec des alternances qui se produisent sans remise en cause de l'unité nationale depuis l'an 2000. De même, les institutions du Bénin, premier à organiser une conférence nationale souveraine en 1990, semblent stables. Ce pays est aussi le seul à avoir réussi l'exploit de « recycler » son dictateur. Arrivé au pouvoir par un coup d'Etat en 1972, Mathieu Kérékou s'était incliné en 1991 face au verdict des urnes, pour mieux revenir cinq ans plus tard et exercer deux mandats dans le respect de la Constitution. L'élite a joué un rôle moteur dans ce pays, qui présente l'avantage d'avoir un pied dans la tradition et un pied dans le monde moderne.

La tradition a beau être statique et rétrograde, elle peut aussi servir de garde-fou : au Sénégal ou au Bénin, où les chefs traditionnels sont écoutés, aucun massacre n'est à déplorer dans les stades quand l'opposition se rassemble, ce qui n'est pas le cas en Guinée, où Ahmed Sékou Touré a cassé toutes les structures des chefferies traditionnelles dès l'indépendance, en 1958. Les Guinéens sont en quelque sorte deux fois barbares, parce qu'ils n'ont ni tradition ni modernité dans leurs institutions.

L'Afrique repose encore sur des sociétés rurales et peu instruites, où l'instrumentalisation politique de l'ethnie peut avoir des effets dévastateurs. Pour autant, on observe un effort surhumain pour créer une « société civile » capable d'agir comme un contre-pouvoir, sur des bases non ethniques. Au Burundi, ce n'est qu'après le coup d'Etat manqué contre lui, en mai, que le président Nkurunziza a tribalisé son discours afin de se maintenir en place. En 2010, il en a été de même en Guinée, où le parti du président Alpha Condé a accusé les Peuls d'avoir distribué de l'eau empoisonnée dans un meeting politique – une manipulation pure et simple pour diviser l'électorat. En octobre 2015, M. Condé a décidé de se faire réélire dès le premier tour. Tous les truquages ont été couverts par les ambassades occidentales et les observateurs de l'Union européenne.

Dans les pays d'Afrique anglophones, il paraît impensable d'accuser le

Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale, de peser d'un poids quelconque dans une élection – même au Zimbabwe de M. Robert Mugabe. Le Rwanda a adopté l'anglais comme langue officielle, comme pour mieux tourner la page de la colonisation et regarder vers l'avenir. Il n'est pas un modèle de démocratie, loin s'en faut. M. Paul Kagamé ne peut se permettre de faire la leçon à quiconque, puisque lui aussi a fait modifier la Constitution, le 17 novembre, pour briguer un troisième mandat en 2017, en se réservant la possibilité de rempiler jusqu'en... 2034 ! Il faut bien le reconnaître : il a mis sur pied une administration qui fonctionne, au point de parvenir à éliminer l'utilisation des sachets en plastique dans son pays. Au Ghana aussi, discipline collective, présence de l'Etat et propreté des rues contrastent de manière saisissante avec le « foutoir » qui peut prévaloir ailleurs, en Afrique francophone notamment. Paternalisme, copinage, petits projets concoctés entre amis : la Françafrique,

mariage de deux fléaux, réunit toutes les tares de la France et de l'Afrique.

Comment faire avancer la démocratie dans des pays sous tutelle, qui subissent la double ou triple injonction des institutions financières internationales, des Nations unies et des anciennes puissances coloniales ? En zone francophone, les interventions extérieures restent permanentes, malgré toutes les ruptures avec les pratiques du passé solennellement annoncées à Paris. La France tient encore à être très présente en Afrique. Le plus gênant, c'est que ses relations avec ses ex-colonies ont été dévoyées dès le départ, après les indépendances. Elles se jouent sur un registre personnel, entre amis, et non entre Etats soucieux du bien commun. En 2004, M. Jacques Chirac avait ainsi fait libérer du jour au lendemain le chef de la police congolaise, arrêté en France pour « crimes contre l'humanité », sur un simple appel de son ami Sassou-Nguesso. M. Nicolas Sarkozy est quant à lui un proche du président ivoirien Alassane Ouattara.

Archaïsmes postcoloniaux

DES COTERIES existent dans une mafia de Blancs et de Noirs qui ne travaillent que pour eux-mêmes. Ces cartels ruinent aussi la France, même si la presse hexagonale ne s'y intéresse pas. Bien des scandales français sont liés à des pays africains, et vice versa. M. Jacob Zuma, l'actuel président sud-africain, a été inculpé en 2005 par la justice de son pays pour avoir touché un pot-de-vin du groupe français Thales au moment de passer des contrats d'armement.

Aux velléités de recolonisation qui persistent en France, l'Afrique n'a d'autre réponse que la corruption de ses élites avides de pouvoir. Les sites français d'information sur l'Afrique se multiplient, sans pour autant couvrir avec sérieux les élections, les scandales ou les luttes d'influence. La plupart des articles et des analyses sur les scrutins au Togo, en Guinée, en Côte d'Ivoire ou au Congo sont à côté de la plaque. Qui a remarqué que les résultats de l'élection présidentielle d'octobre en Côte d'Ivoire n'étaient pas crédibles ? M. Ouattara a été réélu dès le premier tour avec 83,6 % des voix. Ce chiffre rappelle les scores à la soviétique d'un autre temps, alors que les structures sociales et électorales de nos pays ne permettent à personne de l'emporter dès le premier tour avec un pourcentage aussi élevé.

La France ne manque pas de militants, d'intellectuels et de journalistes. Il est urgent que des reportages honnêtes soient publiés sur la corruption, sur la manière dont se déroulent les scrutins, ou encore sur l'influence qu'acquerraient les fils de président, comme on l'a vu au Togo, au Gabon et au Sénégal, mais aussi au Mali et en Guinée. Ils semblent tellement sûrs de leurs parrains qu'ils peuvent tout se permettre. « C'est seulement après l'élection de François Hollande que j'ai commencé à dormir tranquille », aurait confié le président Condé lors d'un meeting à Paris le 1^{er} juillet 2012 (Conakrytime.com, 2 juillet 2012). En octobre, le président français a publiquement félicité son poulain guinéen pour sa réélection avant même l'annonce des résultats définitifs et officiels.

L'argument de la stabilité des régimes en place, invoqué par les chancelleries occidentales, se révèle contre-productif dans la mesure où, à terme, il mène tout droit à la crise. La stabilité des institutions est certes recommandable, mais en Afrique, faute d'Etats dignes de ce nom, c'est l'homme du jour qui fait l'institution. « L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts mais d'institutions fortes », plaide M. Barack Obama, le président des Etats-Unis. Son homologue burkinabé Blaise Compaoré lui avait répondu avec un peu trop d'assurance, trois mois avant d'être chassé de son palais : « Il n'y a pas d'institutions fortes s'il n'y a pas d'hommes forts. » Qu'entend-il arrive au pouvoir, et tout le monde se courbe : la Cour suprême, l'armée, la gendarmerie et même parfois l'Eglise, comme en Guinée. La sacro-sainte « stabilité » a été invoquée en 1978 par M. Valéry Giscard d'Estaing pour justifier l'« opération Léopard », une intervention militaire au Zaïre (l'actuelle RDC) qui visait à libérer des otages européens aux mains de rebelles opposés au maréchal Joseph Mobutu. Dans les faits, la France était venue au secours d'un allié. Mais lorsque Mobutu est tombé, en 1997, après trente-deux ans au pouvoir, tout le Congo est tombé avec lui.

Le monde moderne évolue plus vite que nos anciens systèmes, qui reposent sur des archaïsmes postcoloniaux. Le meilleur mode de gouvernement porte un nom bien connu sous tous les cieux : la démocratie. Il faut construire des systèmes politiques à la fois forts et souples, comme les architectures conçues pour résister aux séismes. L'objectif n'a rien de révolutionnaire. Il s'agit d'instaurer un contrat social qui repose sur un minimum de confiance, en autorisant des débats internes et en renforçant les institutions.

(1) Lire Colette Braeckman, « Guerre sans vainqueurs en République démocratique du Congo », *Le Monde diplomatique*, avril 2001.

(2) Lors de la 16^e conférence des chefs d'Etat d'Afrique et de France, le 20 juin 1990, le président français François Mitterrand invita les pays d'Afrique à se démocratiser.

(3) Lire Augusta Conchiglia, « Et l'Angola vint en aide au Portugal », dans « Afrique. Enfer et eldorado », *Manière de voir*, n° 143, octobre-novembre 2015.

* Ecrivain guinéen, Prix Renaudot pour *Le Roi de Kahel* (Seuil, 2008).

2016

MONDE diplomatique

1an offert d'abonnement au Monde diplomatique (pour toute souscription d'un an)

[FORMATIONS]

Élu(e) ou salarié(e), militant(e) ou étudiant(e), vous êtes intéressé(e) par les questions internationales ?

Participez aux cycles de formation assurés par des spécialistes et des journalistes du Monde diplomatique, pour mieux comprendre le monde et le changer.

CYCLE 1 : 8 JOURS 26, 27, 28 janvier - 10, 11, 12, 18, 19 février

EUROPE

Comprendre l'Union européenne - Théorie et pratique

- Les fondements de la construction européenne
- Le fonctionnement de l'Union européenne
- Les acteurs non institutionnels
- Les moyens d'action et les grandes politiques
- Séminaire « L'euro en crise »
- Les pays d'Europe centrale et orientale
- Fonctionnement et pratique du lobbying européen
- Les fonds européens, des financements pour mes projets
- L'Europe dans le monde
- Bilan de la formation et débat sur l'Europe

Voyage d'étude

BRUXELLES

Comprendre l'Europe et ses institutions

25 et 26 février 2016

Renseignements et inscription : www.formations.monde-diplomatique.fr

01-42-46-62-57 ou formations@monde-diplomatique.fr

Possibilités de prise en charge : contactez nous.

Tarif préférentiel pour les personnes qui ne sont pas prises en charge.

En partenariat avec l'Institut européen des politiques publiques

lepp www.lepp.fr

DANS L'ENGRENAGE DE LA TERREUR

En perpétrant des attentats aveugles dans les rues de Paris, Tunis ou Beyrouth, les djihadistes veulent semer la terreur. Ils espèrent ainsi se singulariser face à un monde qu'ils exècrent, en suscitant des réactions guidées par la peur (*page 16*). Chercher à comprendre impose de revenir sur les convulsions qui secouent le Proche-Orient depuis cinq ans (*pages 16 et 18*), mais

aussi de démêler l'écheveau de conflits plus anciens (*page 14*). L'histoire de l'idéologie rigoriste dont s'inspirent les terroristes (*pages 1 et 14*) met en lumière le rôle trouble de l'Arabie saoudite (*page 20*), pourtant grande alliée d'un gouvernement français qui entend jouer les premiers rôles, mais qui vient de tomber dans le piège d'une guerre asymétrique (*ci-dessous*).

L'art de la guerre imbécile

PAR SERGE HALIMI

(Suite de la première page)

LORSQUE l'exhibition de ce catalogue macabre n'a plus suffi, ou plus tout à fait, l'OEI a décidé d'égorger un otage américain, en veillant à diffuser les images de la scène ; puis elle a organisé plusieurs fusillades meurtrières à Paris. La riposte des « croisés » ne pouvait plus tarder.

De fait, un chef d'Etat est presque contraint de réagir à des actions spectaculaires de ce genre. La pression politique l'invite à annoncer aussitôt quelque chose, y compris parfois n'importe quoi. Ordonner la destruction d'un hangar, d'un dépôt de munitions, le bombardement d'une ville. Afficher sa détermination. Promettre de nouvelles lois encore plus sévères, fustiger les « munichois ». Entrelarder ses phrases de termes martiaux, parler de « sang », et assurer qu'on sera « impitoyable ». Récolter des ovations debout, puis dix points dans les sondages. Au final, tout cela se révèle souvent déraisonnable, « imbécile » ; mais seulement quelques mois plus tard. Et ce piège de la surenchère semble de plus en plus irrésistible, en particulier en régime d'information continue, haletante, frénétique, quand aucun acte, aucune déclaration ne doit demeurer sans réplique immédiate.

En 1991, au moment de la guerre du Golfe, les faucons américains reprochèrent au président George H. Bush de ne pas avoir ordonné aux troupes qui venaient de libérer le Koweït de poursuivre jusqu'à Bagdad. Quatre ans plus tard, le chef d'état-major américain de l'époque, le général Colin Powell, justifia leur retenue, toute relative : « *Au plan géopolitique, la coalition, en particulier les Etats arabes, ne voulait pas que l'Irak soit envahi et démembré. (...) Un Irak fragmenté en entités politiques sunnites, chiïtes et kurdes n'aurait pas contribué à la stabilité que nous recherchions au Proche-Orient. Le seul moyen d'éviter une telle issue aurait été la conquête et l'occupation par les Etats-Unis d'un pays de 20 millions d'habitants. (...) Au demeurant, il aurait été naïf d'espérer que, si Saddam était tombé, un Thomas Jefferson irakien l'eût remplacé. Nous aurions vraisemblablement hérité d'un Saddam avec un autre nom* (2). » En 2003, on le sait, M. George W. Bush « acheva le travail » militaire de son père. Les néoconservateurs saluèrent alors un nouveau Churchill, la démocratie, le courage. Et le général Powell oublia sans doute de se relire, puisqu'il vit toutes ses craintes réalisées par un président qu'il servait cette fois comme secrétaire d'Etat...

On a souvent reproché à M. George W. Bush son simplisme enfantin et criminel, sa « guerre à la terreur ». Il paraît avoir trouvé des héritiers à Paris. « *Revenons à des choses simples*, vient ainsi d'expliquer M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, avec son ton de maître d'école spécialisé dans l'instruction des enfants en bas âge que nous sommes. *Daech, ce sont des monstres, mais ils sont 30 000. Si l'ensemble des pays du monde n'est pas capable d'éradiquer 30 000 personnes qui sont des monstres, alors à ce moment-là c'est à ne plus rien comprendre* (3). » Essayons donc de le lui expliquer.

En recourant d'abord à la métaphore des poissons dans l'eau : les « 30 000 monstres » disposent de nombreux appuis dans les zones sunnites d'Irak et de Syrie ; les armées qu'ils affrontent y sont en effet souvent perçues comme les instruments de dictatures chiïtes, responsables de nombreux massacres elles aussi. C'est pour cette raison que l'OEI s'est emparée de plusieurs villes, parfois sans combattre, lorsque les soldats qui les défendaient abandonnèrent leurs uniformes et leurs armes avant de détalé. Les Etats-Unis ont cherché à financer la formation et l'équipement de plus de 4 000 combattants syriens « modérés » ; or,



YASER SAFI. – « Militarization of Ideas » (Militarisation des idées), 2014

d'après les Américains eux-mêmes, seuls « quatre ou cinq » seraient opérationnels. Coût unitaire : plusieurs millions de dollars... A Mossoul, 30 000 soldats irakiens ont été défaits par 1 000 combattants de l'OEI, qui se sont emparés de plus de 2 000 véhicules blindés et des centaines de millions de dollars qui les attendaient dans les coffres des banques. A Ramadi, les djihadistes ont également défait des forces irakiennes vingt-cinq fois plus nombreuses. Les soldats syriens sont épuisés par quatre années de guerre. Et les Kurdes, souvent victorieux contre l'OEI, n'ont pas vocation à mourir pour des territoires qu'ils ne revendiquent pas. « *En réalité, observe Luizard, l'Etat islamique n'est fort que de la faiblesse de ses adversaires et il prospère sur les ruines d'institutions en cours d'effondrement* (4). »

Même situation en Libye. Sous le coup d'une émotion légitime, et sous l'égide d'un tandem de choc composé de M. Nicolas Sarkozy et de Bernard-Henri Lévy, la France a puissamment œuvré à la chute de Mouammar Kadhafi. Elle imaginait que, là aussi, il suffirait de laisser lyncher un dictateur pour que son trépas enfante une démocratie libérale à l'occidentale. Résultat : l'Etat est en morceaux et l'OEI contrôle plusieurs villes du pays, d'où elle organise des attentats contre la Tunisie voisine. Au point que le ministre français de la défense admet aujourd'hui : « *La Libye me préoccupe beaucoup. Daech s'y est installé en profitant des affrontements internes entre Libyens*. » Toutefois, calcule-t-il, « *si on réunit les forces de Tobrouk et de Tripoli, Daech n'existe plus* » (5)... Le problème était pourtant déjà résolu il y a trois ans, quand Bernard-Henri Lévy expliquait : « *La Libye, contrairement à ce qu'annonçaient les Cassandres, n'a pas éclaté en trois entités confédérées*. (...) *La loi des tribus n'a pas prévalu sur le sentiment d'unité nationale*. (...) *Pour l'heure, le fait est là : la Libye, comparée à la Tunisie et l'Egypte, fait figure de printemps réussi – et ceux qui l'ont aidée peuvent être fiers de ce qu'ils ont fait* (6). » Une fierté tout à fait légitime : en dehors de Bernard Guetta, qui relaie chaque matin sur France Inter le point de vue du Quai d'Orsay (7), nul n'affabule avec autant d'aisance que lui.

DORÉNAVANT, le président français appelle de ses vœux « une grande et unique coalition » contre l'OEI. Elle inclurait nécessairement le président syrien. Or celui-ci répond déjà : « *Vous ne pourrez pas combattre Daech en restant alliés au Qatar et à l'Arabie saoudite qui arment les terroristes* (8). » De son côté, le président russe juge que la Turquie, autre membre présumé de l'alliance antidjihadiste, a donné un « coup de poignard dans le dos » à son pays en abattant, le 24 novembre, un de ses avions militaires. En somme, sitôt la guerre remportée par la coalition hétéroclite que Paris cherche à bricoler, la question du « jour d'après » se poserait dans des conditions encore plus périlleuses qu'en Afghanistan, en Irak et en Libye. Mais, aux Etats-Unis, les néoconservateurs ont déjà oublié (comme l'Elysée ?) tous ces échecs. Au point de réclamer l'envoi dans les zones occupées par l'OEI de 50 000 soldats américains (9). Et puis sans doute davantage.

Dans la dernière livraison de la revue *Foreign Affairs*, deux universitaires spécialistes du Proche-Orient, Steven Simon et Jonathan Stevenson, dressent l'inventaire des conditions qui rendraient durable un succès militaire occidental sur le terrain contrôlé en ce moment par l'OEI : appui de l'opinion publique américaine, envoi d'un nombre important de spécialistes de la reconstruction, connaissance des sociétés locales,

présence sur les terrains irakien et syrien de clients ou d'alliés. Puis ils concluent : « *Si tout cela semble familier, c'est qu'il s'agit précisément de la liste des choses que Washington a été incapable de réaliser lors de ses deux dernières interventions d'envergure au Moyen-Orient : l'invasion de l'Irak en 2003 et la campagne aérienne contre la Libye en 2011. Pour le dire simplement, les Etats-Unis perdraient vraisemblablement une autre guerre au Moyen-Orient pour les mêmes raisons que lors des deux précédentes* (10). »

Déjà lourdement engagée en Afrique, la France n'a pas vocation à gagner cette « guerre »-là. Le fait que l'OEI souhaite l'attirer dans un tel piège n'oblige pas M. Hollande à s'y précipiter et à y entraîner une coalition de pays souvent beaucoup plus circonspects. Le terrorisme tue des civils ; la guerre aussi. L'intensification des bombardements occidentaux en Irak et en Syrie, qui crée autant de combattants djihadistes qu'elle en détruit, ne rétablira ni l'intégrité de ces Etats ni la légitimité de leurs gouvernements aux yeux de leurs populations. Une solution durable dépendra des peuples de la région, d'un accord politique, pas des anciennes puissances coloniales, ni des Etats-Unis, que disqualifient à la fois leur soutien aux pires politiques israéliennes et le bilan effroyable de leur aventurisme militaire – effroyable y compris de leur propre point de vue : en envahissant l'Irak en 2003, après avoir soutenu pendant huit ans Saddam Hussein dans sa guerre contre l'Iran (plus d'un million de morts), ils ont transformé ce pays en allié de Téhéran... Enfin, des Etats vendant des armes aux pétrodictatures du Golfe qui ont propagé le salafisme djihadiste (*lire pages 1, 14 et 15*) ne sont qualifiés ni pour parler de paix, ni pour enseigner aux Arabes les vertus de la démocratie pluraliste.

« **Q**UAND ils opèrent dans des Etats stables, avec des régimes stables et sans le soutien matériel d'une partie de la population, observait l'historien Eric Hobsbawm en 2007, les groupuscules terroristes représentent un problème de police et non un problème militaire. (...) Il est compréhensible que de tels mouvements suscitent une grande nervosité dans la population, surtout dans les grandes villes occidentales, surtout quand le gouvernement et les médias s'unissent pour créer un climat de peur (11). »

Ce climat anxiogène et la dénonciation répétée de l'« angélisme » permettent de couvrir la voix de ceux qui, sans contester l'impératif absolu de protection des populations, refusent l'empilement sans fin de dispositifs répressifs inutiles et dangereux pour les libertés publiques (*lire l'article de Patrick Baudouin page 16*). Des mesures aux relents xénophobes, comme la possibilité de déchoir de leur nationalité certains binationaux, viennent de s'y ajouter, conformément à la demande du Front national. Et non seulement l'état d'urgence a été voté par la quasi-unanimité des parlementaires apeurés, mais le premier ministre leur a demandé de ne pas déferer au Conseil constitutionnel les mesures juridiquement bancales qu'il leur soumettait.

En 2002, M. Obama s'adressait en ces termes à celui auquel il allait succéder : « *Vous voulez vous battre, président Bush ? Battons-nous pour que les marchands d'armes dans notre propre pays cessent d'alimenter les innombrables guerres qui font rage dans le monde. Battons-nous pour que nos soi-disant alliés au Moyen-Orient cessent d'opprimer leur peuple, et de réprimer l'opposition, et de tolérer la corruption et l'inégalité, au point que leurs jeunes grandissent sans éducation, sans perspectives d'avenir, sans espoir, devenant des recrues faciles pour les cellules terroristes*. » M. Obama n'a pas suivi les conseils qu'il donnait. Les autres chefs d'Etat non plus. C'est dommage. Les attentats de l'OEI et la désastreuse politique étrangère de la France débouchent à présent sur une nouvelle « guerre ». Uniquement militaire, et donc perdue d'avance.

SERGE HALIMI.

SOMMAIRE DU DOSSIER

PAGES 14 ET 15 : Cinq conflits entremêlés, par **Pierre Conesa**.

Genèse du djihadisme, suite de l'article de **Nabil Mouline**.

PAGES 16 ET 17 : En Syrie, une issue politique bien incertaine, par **Akram Belkaïd**.

Perdre en liberté sans gagner en sécurité, par **Patrick Baudouin**.

PAGES 18 ET 19 : « Printemps arabe », autant en emporte le vent ?, par **Hicham Alaoui**.

PAGE 20 : Périls saoudiens, par **Ibrahim Warde**.

(2) Colin Powell, *A Soldier's Way. An Autobiography*, Hutchinson, Londres, 1995.

(3) France Inter, 19 novembre 2015.

(4) Pierre-Jean Luizard, *op. cit.*

(5) Europe 1, 22 novembre 2015.

(6) *Le Point*, 6 décembre 2012. Dans *Le Point* du 16 novembre 2015, Bernard-Henri Lévy offrait son « Guerre, mode d'emploi » pour la Syrie...

(7) « *Le président français ne s'est rapproché de la Russie qu'après qu'elle a revu sa politique syrienne du tout au tout* », a prétendu, sans rire, Bernard Guetta le 19 novembre 2015. Lire par ailleurs Pierre Rimbart, « Le théorème de Guetta », *Le Monde diplomatique*, novembre 2008.

(8) *Valeurs actuelles*, Paris, 19 novembre 2015.

(9) Cf. Robert Kagan, « The crisis of world order », *The Wall Street Journal*, New York, 21 novembre 2015.

(10) Steven Simon et Jonathan Stevenson, « Why Washington's Middle East pullback makes sense », *Foreign Affairs*, New York, novembre-décembre 2015.

(11) Eric J. Hobsbawm, *L'Empire, la Démocratie, le Terrorisme*, André Versaille Editeur - *Le Monde diplomatique*, Bruxelles-Paris, 2009.

L’engouement quasi unanime des responsables politiques pour la « guerre » traduit une grave méconnaissance de la réalité du terrain. Décidé durant l’été 2014, l’engagement militaire occidental ajoute une cinquième strate à une superposition de conflits qui embrasent l’aire arabo-islamique.

PAR PIERRE CONESA *

EN 1979, la révolution iranienne mettait en place le premier régime politique officiellement « islamique », mais en réalité exclusivement chiite. Elle revivifiait ainsi le conflit ancestral entre sunnites et chiïtes, qui représente la première strate d’une lente sédimentation. Quand, après sa prise du pouvoir à Téhéran, l’ayatollah Rouhollah Khomeiny demande une gestion collective des lieux saints de l’islam, le défi apparaît insupportable pour l’Arabie saoudite. Un an avant de trouver la mort près de Lyon à la suite des attentats de 1995 en France, le jeune djihadiste Khaled Kelkal déclarait au sociologue allemand qui l’interrogeait : « *Le chiïsme a été inventé par les juifs pour diviser l’islam* » (1). Les wahhabites saoudiens ont la vieille habitude de massacrer des chiïtes, comme en témoi-gnait dès 1802 la prise de Kerbala (aujourd’hui en Irak), qui se traduisit par la destruction de sanctuaires et de tombeaux, dont celui de l’imam Hussein, et le meurtre de nombreux habitants.

Cette « guerre de religion » déchire aujourd’hui sept pays de la région : Afghanistan, Irak, Syrie, Pakistan, Liban, Yémen et Bahreïn. Elle surgit sporadiquement au Koweït et en Arabie saoudite. En Malaisie, le chiïsme est officiellement banni. A l’échelle de la planète, les attentats les plus aveugles, comme ceux commis durant des pèlerinages, tuent dix fois plus de musulmans que de non-musulmans, les trois pays les plus frappés étant l’Afghanistan, l’Irak et le Pakistan. L’*oumma*, la communauté des croyants, que les salafistes djihadistes prétendent défendre, recouvre aujourd’hui un gigantesque espace d’affrontements religieux. Dans ce contexte, on comprend pourquoi Riyad mobilise beaucoup plus facilement ses avions et ses troupes contre les houthistes du Yémen, assimilés aux chiïtes, que pour porter secours au régime prochiïte de Bagdad. On voit mal pourquoi les Occidentaux devraient prendre position dans cette guerre, et avec quelle légitimité.

* Maître de conférences à Sciences Po Paris, ancien haut fonctionnaire au ministère de la défense. Auteur du rapport « Quelle politique de contre-radicalisation en France ? », décembre 2014, et du *Guide du petit djihadiste*, à paraître en janvier 2016 aux éditions Fayard.



Girouettes françaises

En 2005, le président Jacques Chirac avait rompu toute relation avec le régime syrien après l’attentat contre le premier ministre libanais Rafic Hariri. Son successeur Nicolas Sarkozy invite M. Bachar Al-Assad à l’Elysée : « *Vous avez bien compris que nous entamons de nouvelles relations. Pas pour quelques jours, pas pour quelques semaines : des relations structurelles, stratégiques* » (12 juillet 2008).

A la suite des révoltes arabes, le ministre des affaires étrangères Alain Juppé marque le changement de cap : « *La France a dit, la première, que Bachar Al-Assad devait quitter le pouvoir* » (27 août 2011).

Le 13 novembre 2012, M. François Hollande demande la levée de l’embargo afin de pouvoir livrer des armes à l’opposition. « *La France reconnaît la Coalition nationale syrienne comme la seule représentante du peuple syrien et donc comme le futur gouvernement provisoire de la Syrie démocratique.* »

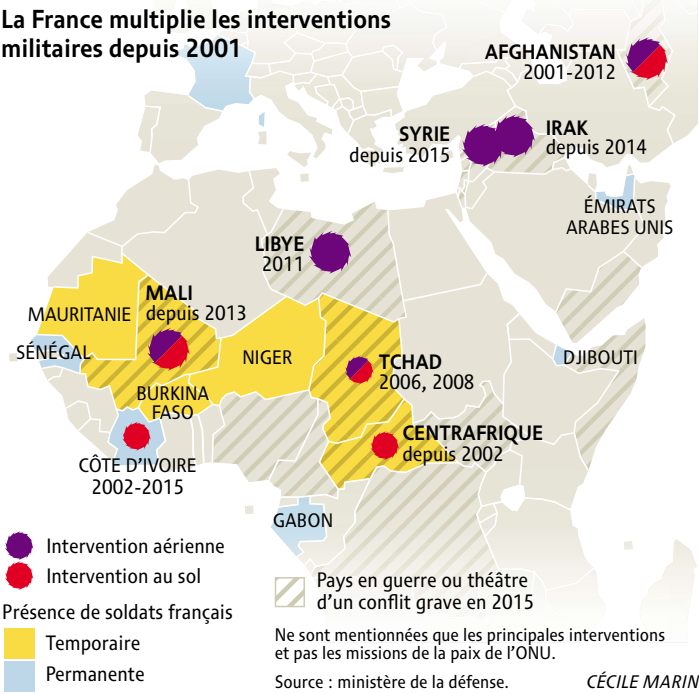
Fin août 2013, Paris se retrouve seul à vouloir bombarder les troupes de M. Al-Assad. Pendant trois ans, le ministre des affaires étrangères Laurent Fabius a défendu une position extrême, allant jusqu’à critiquer la décision américaine de placer le Front Al-Nosra sur la liste des organisations terroristes : « *Parce que, sur le terrain, ils font du bon boulot* » (13 décembre 2012).

Quand, le 28 septembre 2015, le président russe Vladimir Poutine propose une coalition devant l’Assemblée générale des Nations unies, le président français lui répond à la même tribune : « *Bachar Al-Assad est à l’origine du problème ; il ne peut pas faire partie de la solution.* »

Mais il change radicalement de position le 16 novembre, devant le Congrès réuni à Versailles, après les tueries de Paris : « *Aujourd’hui, il faut plus de frappes – nous en faisons –, plus de soutien à tous ceux qui se battent contre Daech – nous l’apportons, nous, la France –, mais il faut un rassemblement de tous ceux qui peuvent réellement lutter contre cette armée terroriste dans le cadre d’une grande et unique coalition – c’est ce à quoi nous travaillons.* »

La deuxième guerre est celle que mènent les Kurdes pour se rendre maîtres de leur destin, en particulier contre l’Etat turc. Elle est née en 1923, dans les décombres de l’Empire ottoman, avec le traité de Lausanne, qui divisait le Kurdistan entre les quatre pays de la région : Turquie, Syrie, Irak et Iran. Les nombreuses révoltes qui ont secoué le Kurdistan turc entre 1925 et 1939 ont toutes été écrasées par Mustafa Kemal Atatürk. Depuis les années 1960, tous les soulèvements, en Turquie, en Irak ou en Iran, ont été noyés dans le sang, dans l’indifférence de la communauté internationale. Depuis 1984, cette guerre a causé plus de 40 000 morts en Turquie, où 3 000 villages kurdes ont été détruits, pour un coût estimé à quelque 84 milliards de dollars (2).

Nul ne devrait être surpris qu’Ankara ait laissé affluer les candidats djihadistes vers les deux principales forces dans lesquelles ils se reconnaissent, le Front Al-Nosra et l’Organisation de l’Etat islamique (OEI), puisqu’elles combattent les Kurdes d’Irak et surtout de Syrie, très proches de ceux de Turquie. Principale menace pour Ankara, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) reste classé comme groupe terroriste par l’Union européenne et les Etats-Unis, et ne peut recevoir d’aide militaire occidentale. Seul pays de la région à appartenir à l’Organisation du traité de l’Atlantique nord (OTAN) et à avoir la capacité de modifier la situation militaire sur le terrain, la



(Suite de la première page.)

A l’instar d’autres idéologies extrémistes, le djihadisme puise ses racines dans le désenchantement provoqué par la première guerre mondiale. Le démantèlement de l’Empire ottoman, l’abolition du califat par Mustafa Kemal Atatürk, la domination occidentale et la montée en puissance de nouvelles formes de socialisation ont engendré un véritable désarroi dans certains milieux musulmans.

Pour sortir de cette crise existentielle, certains militants, lettrés et oulémas (juristes et théologiens) voient dans l’islam l’unique remède. Plusieurs projets plus ou moins aboutis apparaissent ainsi entre les deux guerres. Le plus important d’entre eux est sans doute celui des Frères musulmans.

Inspirée de la Young Men’s Christian Association, la confrérie des Frères musulmans voit le jour en Egypte en 1928. Pour son fondateur, Hassan Al-Banna, l’islam est un ordre supérieur et total qui doit régner sans partage sur l’espace social musulman, car il est à la fois « *dogme et culte, patrie et nationalité, religion et Etat, spiritualité et action, Coran et sabre* ». Dans cet objectif, il envisage une stratégie téléologique : il faut tout d’abord islamiser la société par le bas, en dépassant toutes les écoles juridiques et théologiques, avant de s’emparer du pouvoir et de créer des Etats islamiques. Ces Etats, qui assurent la suprématie de la charia (loi islamique), s’engagent petit à petit dans un processus d’intégration à travers des programmes de coopération. Ce processus doit aboutir à l’abolition des frontières et à la proclamation du califat.

Le fondateur des Frères musulmans n’a jamais précisé les principes et les structures de l’Etat islamique qu’il souhaitait instaurer. Il s’est toujours contenté de slogans et de formules creuses, parfois même contradictoires. Mais les traces retrouvées çà et là dans ses écrits ainsi que son action à la tête de l’association-confrérie montrent bien qu’il avait un penchant pour l’élitisme, le dirigisme et l’autoritarisme. Al-Banna se déclare de manière assez claire contre un certain nombre de principes démocratiques, notamment la liberté, la séparation du politique et du religieux, le multipartisme et la séparation des pouvoirs. Pour faire face aux défis internes et externes, l’*oumma* doit être selon lui dirigée par une seule loi, la charia, par un seul parti, les Frères musulmans, et par un seul chef, le calife.

Grâce à la simplicité relative de son discours et au zèle de ses membres, la confrérie élargit considérablement sa base de soutien en Egypte et ailleurs dans le monde arabe. Elle ne parvient toutefois pas à réaliser son principal objectif : s’emparer du pouvoir, condition indispensable pour rétablir la cité de Dieu et obtenir le salut. Dès la fin des années 1940, cet échec pousse une minorité résolue à adopter des positions de

Cinq conflits

Turquie a fini par rejoindre la coalition. Mais elle concentre ses moyens sur la reprise des affrontements avec le PKK et voit d’un mauvais œil les Kurdes d’Irak et de Syrie gagner une indépendance de fait.

Troisième guerre en cours : celle qui déchire les islamistes entre eux depuis la guerre du Golfe (1990-1991) et plus encore depuis les révoltes arabes. La rivalité la mieux connue oppose les Frères musulmans, soutenus par le Qatar, et les salafistes, soutenus par l’Arabie saoudite, en Egypte, en Libye ou en Tunisie. Plus nouvelle est la concurrence entre, d’une part, Al-Qaida et ses franchisés et, d’autre part, les affidés de M. Abou Bakr Al-Baghdadi, le chef de l’OEI. Au cours des premiers mois de 2014, ces derniers ont pris le pas sur le Front Al-Nosra, filiale locale d’Al-Qaida en Syrie, au prix de plus de 6 000 morts (3). La proclamation du « califat » a suscité de nombreux ralliements. Les combattants étrangers de l’OEI proviennent d’une centaine de pays. En désignant M. Al-Baghdadi comme leur ennemi principal, les pays occidentaux orientent de façon décisive la mobilisation des djihadistes à ses côtés.

Enfin, l’une des guerres les plus meurtrières, qui a fait près de 250 000 morts et des millions de réfugiés, est celle que mène le président syrien Bachar Al-Assad contre tous ses opposants.

RIYAD ENVOIE UNE QUINZAINE D’AVIONS DE COMBAT EN IRAK, CONTRE UNE CENTAINE AU YÉMEN

La bataille que livrent les Occidentaux apparaît, elle, comme un nouvel épisode d’une guerre beaucoup plus ancienne, avec une autojustification historique insupportable pour les populations de la région. Faut-il remonter aux accords Sykes-Picot, ce partage colonial de la région entre la France et le Royaume-Uni sur les ruines de l’Empire ottoman ? Faut-il remonter à Winston Churchill, alors secrétaire à la guerre du Royaume-Uni, faisant raser des villes et des villages kurdes – bombardés au gaz chimique ypérite – et tuer les deux tiers de la population de la ville kurde de Souleimaniyé, ou réprimant violemment les chiïtes irakiens entre 1921 et 1925 ? Comment oublier la guerre Iran-Irak (1980-1988), dans laquelle Occidentaux et Soviétiques soutinrent l’agresseur (Bagdad) et mirent sous embargo l’agressé (Téhéran) ? M. Barack Obama est le quatrième

(1) Lire Akram Belkaïd, « Une obsession dans le monde arabe », dossier « Vous avez dit “complot” ? », *Le Monde diplomatique*, juin 2015.

(2) Lire Allan Kaval, « Les Kurdes, combien de divisions ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 2014.

(3) Selon l’Observatoire syrien des droits de l’homme, cité par *Le Monde*, 25 juin 2014.

(4) Décompte établi par le site www.iraqbodycount.org

Genèse du

plus en plus radicales, notamment en ce qui concerne l’usage de la violence. Les choses s’accélérent de manière dramatique durant la décennie suivante en raison de la répression sans précédent menée par la junte militaire fraîchement installée au pouvoir au Caire.

Intellectuel tourmenté, Sayyed Qotb rejoint la confrérie durant cette période de crise. Dans les geôles du président Gamal Abdel Nasser, il opère un revirement idéologique qui aura des conséquences énormes sur le champ politico-religieux arabo-musulman. Il considère en effet que le monde dans lequel il vit est tombé dans l’ignorance et la mécréance (*al-jahiliyya*). Les vrais croyants, désormais ultraminoritaires, doivent accomplir un exode (*al-hijra*) en se séparant spirituellement et physiquement des sociétés impies. Après avoir créé une plate-forme spirituelle et temporelle solide, ces élus doivent se lancer à la conquête du monde impie dans le cadre d’un djihad intégral. S’inspirant de l’Indo-Pakistanaïs Abul Ala Mawdudi, un partisan acharné de l’idée de califat, Qotb incite les élus à rétablir la souveraineté absolue de Dieu (*al-hakimiyya*) à travers l’instauration de l’Etat et de la loi islamiques pour libérer les croyants du matérialisme occidental. Cette culture d’enclave, qui n’est pas nouvelle dans l’histoire musulmane, devient très rapidement le socle politique du djihadisme contemporain.

L’INVASION SOVIÉTIQUE DE L’AFGHANISTAN PERMET L’ESSOR DU WAHHABISME

En dépit de leur popularité, et de leur adoption par un certain nombre de groupes radicaux à partir des années 1960, les idées d’Al-Banna et de Qotb sont freinées dans leur diffusion par un obstacle structurel : leurs auteurs ne sont pas des oulémas dépositaires d’une tradition séculaire, mais de simples intellectuels et militants islamistes, une catégorie qui n’a pas encore trouvé sa place dans le champ politico-religieux. Tout au long des années 1960 et 1970, plusieurs groupes djihadistes (Shabab Mohammad, Al-Jihad et Al-Takfir wa-Hijra) s’efforcent de remédier à ce problème en utilisant à l’envi des références classiques, particulièrement les écrits du juriste-théologien Ibn Taymiyya (1263-1328) et de son disciple Ibn Qayyim Al-Jawziyya. En vain.

En 1979, l’invasion soviétique de l’Afghanistan permet au djihadisme de se doter d’une doctrine théologique et juridique bien établie : le wahhabisme. Grâce aux pétrodollars de l’Arabie saoudite, cette tradition a pu s’imposer dans le champ islamique comme une nouvelle orthodoxie. Né durant la seconde moitié du XVIII^e siècle en Arabie centrale, le wahhabisme est un avatar du hanbalisme, l’une des quatre grandes écoles juridiques du sunnisme. Prédicateur intransigeant, son fondateur, Mohammed Ibn Abd Al-Wahhab (1703-1792), ne recule devant rien pour imposer ce qu’il considère comme

entremêlés

président américain à envoyer des bombardiers en Irak, pays déjà meurtri par vingt-trois ans de frappes militaires occidentales. Après l’invasion américaine, entre 2003 et 2011, près de 120 000 civils ont été tués (4). En 2006, la revue médicale *The Lancet* estimait le nombre de décès imputables à cette guerre à 655 000, cette catastrophe démographique s’ajoutant aux 500 000 morts causés par l’embargo international entre 1991 et 2002. Aux dires de l’ancienne secrétaire d’Etat Madeleine Albright, le 12 mai 1996 sur CBS, cela en «*valait la peine*».

Aujourd’hui, pourquoi les Occidentaux interviennent-ils contre l’OEI ? Pour défendre des principes humanistes ? Il est permis d’en douter lorsqu’on constate que trois pays de l’alliance continuent à pratiquer la décapitation, la lapidation et à couper les mains des voleurs : le Qatar, les Emirats arabes unis et – très loin devant les deux premiers – l’Arabie saoudite. La liberté religieuse ? Personne n’ose l’exiger de Riyad, où une cour d’appel vient de condamner à mort un poète palestinien pour apostasie (5). S’agit-il alors d’empêcher les massacres ? L’opinion arabe a du mal à le croire quand, deux mois après les 1 900 morts des bombardements israéliens sur Gaza, qui avaient laissé les capitales occidentales étrangement amorphes, la décapitation de trois Occidentaux a suffi pour les décider à bombarder le nord de l’Irak. «*Mille morts à Gaza, on ne fait rien ; trois Occidentaux égorgés, on envoie l’armée !*», dénonçait un site salafiste francophone.

Pour le pétrole, alors ? L’essentiel des hydrocarbures de la région s’en va vers les pays d’Asie, totalement absents de la coalition. Pour tarir le flot des réfugiés ? Mais, dans ce cas, comment accepter que les richissimes Etats du Golfe n’en accueillent aucun ? Pour protéger les «*droits de l’homme*» en défendant l’Arabie saoudite ? Riyad vient d’en démontrer sa conception novatrice en condamnant M. Ali Al-Nimr, un jeune manifestant chiite, à être décapité puis crucifié avant que son corps soit exposé publiquement jusqu’au pourrissement (6).

Sur le plan militaire, les contradictions sont plus évidentes encore. Aujourd’hui, seuls les avions occidentaux bombardent réellement l’OEI. Les Etats-Unis en déploient près de 400, et la France une quarantaine, dans le cadre de l’opération «*Chammal*», avec l’arrivée du porte-avions *Charles-de-Gaulle* (7). L’Arabie saoudite dispose d’environ 400 avions de combat, mais elle n’en engage qu’une quinzaine en Irak, soit autant que les Pays-Bas et le Danemark réunis. En revanche, au Yémen, près d’une centaine d’avions saoudiens participent aux bombardements de la coalition des dix pays arabes sunnites contre les houthistes (chiites), menée par Riyad. Dix pays arabes contre les chiites du Yémen, cinq contre l’OEI : étrange déséquilibre ! C’est bien contre les houthistes que Riyad mobilise toutes ses forces, et non contre Al-Qaida dans la péninsule Arabique (AQPA), dont se revendiquait Chérif Kouachi, auteur des attentats contre *Charlie Hebdo* à Paris. Cette organisation que l’ancien directeur de la Central Intelligence Agency (CIA) David Petraeus qualifiait de «*branche la plus dangereuse*» de la nébuleuse Al-Qaida a pris le contrôle d’Aden, la deuxième ville du Yémen.

djihadisme

la seule vraie religion, celle du Prophète et des pieux ancêtres, «*al-salaf al-salih*», d’où le terme «*salafisme*», autre dénomination de cette tradition. En 1744, il s’allie aux Saoud pour bâtir sur la base de sa doctrine une entité politique : le premier Etat saoudien, en place jusqu’en 1818.

L’ORGANISATION DE L’ÉTAT ISLAMIQUE A TIRÉ LES LEÇONS DES ÉCHECS D’AL-QAIDA

Suivi aveuglément par ses disciples, Ibn Abd Al-Wahhab assure que la seule voie possible vers le salut est la restauration de la religion «*pure*». Pour ce faire, il faut (re)découvrir le concept fondamental de l’islam : l’unicité divine – *al-tawhid*, éponyme de beaucoup de mouvements djihadistes. Cette unicité ne peut se réaliser qu’à une condition : l’observance stricte de l’orthodoxie et de l’orthopraxie, conformément à la doctrine hanbalite. Tous ceux qui n’adhèrent pas à ce dogme sont qualifiés d’hypocrites, d’égarés, d’hérétiques, voire de mécréants. Beaucoup de doctrines et de pratiques du soufisme telles que le culte des saints, les pèlerinages extracanoniques ou les pratiques divinatoires sont assimilées à des formes d’idolâtrie qu’il faut combattre par tous les moyens. De même, les individus et les gouvernements qui recourent à des lois considérées comme non islamiques sont déclarés apostats.

Devenir et rester un véritable monothéiste suppose d’appliquer strictement les prescriptions divines dans tous les domaines de la vie. Pour atteindre cet objectif, les wahhabites préconisent une interprétation rigoriste des textes sacrés. La charia – notamment les châtiments corporels – doit selon eux être appliquée à la lettre.

Pour tracer des frontières, symboliques et réelles, entre la religion authentique et les fausses, les tenants du wahhabisme ont développé le principe «*al-wala wa’ al-bara’*» («*l’allégeance et la rupture*»). Le croyant doit une fidélité et une loyauté absolues à tous les autres membres de la communauté. En revanche, les relations avec les mécréants se limitent théoriquement à la conversion, la soumission ou la guerre. Dans cette logique, les musulmans qui habitent des territoires impies doivent tôt ou tard accomplir une *hijra* (exode) vers la demeure de l’islam, pour faire le plein de forces sacrées avant de repartir au jihad.

Forts du projet d’Al-Banna, de la feuille de route de Qotb, de l’orthodoxie wahhabite et de la victoire contre les Soviétiques, les djihadistes pensent détenir enfin la formule idéologique idéale pour revivifier le califat et l’âge d’or de l’islam. Comme l’attestent les professions de foi qui circulent sur Internet, notamment celle publiée par le précédent chef de l’Organisation de l’Etat islamique (OEI) d’Irak, Abou Omar Al-Baghdadi, en 2007, cette idéologie a très peu évolué durant les dernières décennies. Les seules nouveautés

Désormais, l’OEI a atteint trois objectifs stratégiques. Tout d’abord, elle apparaît comme le défenseur des sunnites opprimés en Syrie et en Irak. Ses victimes sont à 90 % des musulmans. En Afghanistan, en Irak, en Syrie, au Pakistan, les victimes des attentats sont d’abord des chiites, ensuite de «*mauvais musulmans*» – en particulier des soufis –, puis des représentants des régimes arabes et, en dernier lieu seulement, des membres de minorités religieuses ou des Occidentaux.

Par ailleurs, l’OEI est parvenue à délégitimer Al-Qaida et sa branche locale en Syrie, le Front Al-Nosra. Les appels du successeur d’Oussama Ben Laden, M. Ayman Al-Zawahiri, mettant en demeure M. Al-Baghdadi de se placer sous son autorité, traduisent une impuissance pathétique. La somme des défections au sein des groupes djihadistes montre la dynamique nouvelle créée par l’OEI.

A TERME, LE « CALIFE » AL-BAGHDADI DEVRA DÉFIER L’ARABIE SAOUDITE

Enfin, l’OEI est devenue l’ennemi numéro un de l’Occident. Celui-ci a déclenché contre elle une «*croisade*» qui ne dit pas son nom, mais qui peut facilement être présentée comme telle par les propagandistes du jihad. L’opération américaine «*Inherent Resolve*» («*Détermination absolue*») regroupe principalement douze pays de l’OTAN (plus l’Australie), et l’alliance retrouvée avec la Russie renforcera encore plus le caractère de «*front chrétien*» que la propagande sur Internet sait si bien utiliser. Selon une pétition en ligne signée par 53 membres du clergé saoudien, les frappes aériennes russes ont visé des «*combattants de la guerre sainte en Syrie*» qui «*défendent la nation musulmane dans son ensemble*». Et, si ces combattants sont vaincus, «*les pays de l’islam sunnite tomberont tous, les uns après les autres*» (8).

La contre-stratégie militaire des Saoud ne laisse planer aucune ambiguïté : elle est essentiellement axée sur la lutte contre les chiites. Riyad, comme les autres capitales du Conseil de coopération du Golfe, ne peut considérer l’OEI comme la principale menace, sous peine de se trouver contesté par sa propre société. L’intervention militaire saoudienne à Bahreïn en 2012 était destinée à briser le mouvement de contestation républicain, principalement chiite, qui menaçait la monarchie sunnite des Al-Khalifa. Au Yémen, l’opération «*Tempête décisive*» lancée en mars 2015 vise à rétablir le président Mansour Hadi, renversé par la révolte houthiste. Il n’est évidemment pas question pour Riyad d’envoyer ses fantassins contre l’OEI alors que 150 000 hommes sont déployés sur la frontière yéménite. Pourtant, le prochain objectif de l’OEI devrait être d’asseoir la légitimité religieuse de son «*calife*», qui s’est nommé lui-même Ibrahim (Abraham) Al-Muminim

(«*commandeur des croyants*», titre de l’époque abbasside) Abou Bakr (nom du premier calife) Al-Baghdadi Al-Husseini Al-Qurashi (nom de la tribu du Prophète). Une véritable compétition est engagée avec l’autre puissance qui prétend prendre la tête de l’*oumma* et représenter l’islam : l’Arabie saoudite est dorénavant contestée sur le terrain. Pour l’emporter, M. Al-Baghdadi doit défier le «*défenseur des lieux saints*». On peut donc penser qu’à terme, une fois réduites les zones chiites, le «*calife*» visera l’Arabie saoudite.

Quelles conséquences probables pour l’Europe ? Après les réfugiés afghans, irakiens et syriens, elle devrait rapidement voir arriver les réfugiés yéménites. Pays plus peuplé que la Syrie, le Yémen ne peut évacuer ses ressortissants vers les pays frontaliers, tous membres de la coalition qui le bombarde. Depuis 2004, la guerre a fait plus de 340 000 déplacés, dont 15 % vivaient dans des camps, selon le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies. En outre, le Yémen accueillait 246 000 réfugiés, somaliens à 95 %. Les pays du Conseil de coopération du Golfe montreront le même égoïsme que lors de l’exode syrien, c’est-à-dire : aucune place offerte aux réfugiés. Reste donc l’Europe.

On comprend mieux pourquoi l’alliance mène une guerre pour laquelle elle ne peut fixer un objectif stratégique clair : chacun de ses alliés est en conflit avec un autre. Les interventions en Irak, en Syrie, au Mali ou en Afghanistan s’apparentent au traitement de métastases ; le cancer salafiste a son foyer dans les pays du Golfe, protégés par les forces occidentales. Peut-on détruire l’OEI sans renforcer d’autres mouvements djihadistes, le régime de M. Al-Assad ou Téhéran ? La guerre sera longue et impossible à gagner, car aucun des alliés régionaux n’enverra de troupes au sol, ce qui risquerait de menacer ses propres intérêts.

La stratégie occidentale fondée sur les bombardements et la formation de combattants locaux a échoué en Syrie et en Irak comme en Afghanistan. Européens et Américains poursuivent des objectifs qui ignorent les mécanismes des crises internes au monde arabo-musulman. Plus l’engagement militaire s’accroît, plus le risque terroriste augmentera, avant l’affrontement prévisible et ravageur qui devrait finir par opposer l’OEI à l’Arabie saoudite. Est-ce «*notre*» guerre ?

PIERRE CONESA.

(5) Selon l’organisation Human Rights Watch, citée par Reuters, 20 novembre 2015.

(6) «*Arabie saoudite : un jeune de 21 ans risque la décapitation*», Amnesty International France, 24 septembre 2015.

(7) Selon le ministère de la défense, l’opération mobilise 3 500 hommes, 38 avions de combat et divers moyens de logistique et de protection. «*Chammal*” : point de situation au 19 novembre», www.defense.gouv.fr

(8) «*Des religieux saoudiens appellent au jihad contre Assad et ses alliés*», *L’Orient Le Jour*, Beyrouth, 6 octobre 2015.



YASER SAFI. – Sans titre, 2012

à signaler sont la montée en puissance du discours antichite – due aux contextes saoudien, irakien et syrien –, le développement des écrits qui légitiment toutes les formes de violence et celui des récits messianiques.

Pour faire triompher ce qu’ils croient être la vraie religion, les djihadistes élaborent depuis le début des années 1990 plusieurs stratégies, à la fois concurrentes et complémentaires. Al-Qaida fonde sa raison d’être sur l’idée que l’*oumma* est la cible d’agressions intérieures et extérieures incessantes. Les musulmans du monde entier ont l’obligation, selon elle, de porter secours à leurs coreligionnaires en détresse. Cette solidarité organique s’exprime à travers la pratique d’un jihad global, à la fois contre les grandes puissances et contre les régimes arabo-musulmans qui les soutiennent. L’objectif final est de chasser ces puissances de la demeure de l’islam, de renverser les régimes jugés apostats et de rétablir le califat. Se considérant comme l’avant-garde de la communauté des croyants, les membres d’Al-Qaida pensent faire de l’Afghanistan le foyer d’une nouvelle épopée. En 1998, Oussama Ben Laden et ses lieutenants prêtent d’ailleurs allégeance au chef des talibans, le mollah Omar, en tant que commandeur des croyants, et déclarent le jihad aux puissances occidentales. Une série de grands attentats s’ensuit, dont ceux du 11 septembre 2001.

Tirant les conséquences des échecs d’Al-Qaida, l’OEI adopte une démarche «*glocale*», c’est-à-dire qu’elle développe sa capacité à penser globalement et à agir localement. Les dirigeants de l’organisation, qui se considèrent à leur tour comme les nouveaux élus, ont préféré tout d’abord se doter d’une plate-forme au cœur même du monde arabo-musulman et assurer leur autonomie financière avant d’envoyer leurs soldats à l’assaut du monde (*lire «*L’argent du jihad*», page 20*). Pour ce faire, ils ont suivi un plan en trois étapes, publié entre 2002 et 2004 : «*De l’administration de la sauvagerie : l’étape la plus critique que franchira la communauté des croyants*». En des termes simples et directs, cet opuscule explique comment les djihadistes peuvent profiter des événements et des circonstances, sur le plan local ou international, pour mettre la main sur un territoire. Une fois conquis, celui-ci peut devenir une plate-forme, non seulement par le recours à une violence extrême et à une propagande implacable, mais également en s’inspirant de l’art de la guerre et du savoir-faire administratif occidentaux. La réussite partielle de cette stratégie et la proclamation d’un «*califat*» en juin 2014 ont fait des émules dans le monde musulman et ailleurs, au Sinaï, en Libye, au Sahel, en Tunisie, en Arabie saoudite et en France...

NABIL MOULINE.

En Syrie, une issue

Les pays occidentaux voudraient détruire l’Organisation de l’Etat islamique sans mener d’intervention terrestre, ce qui imposerait d’en passer par une réunification des principales factions armées syriennes et par la mise en place d’un processus politique de transition. Mais un tel scénario fait fi de nombreuses réalités.

PAR AKRAM BELKAÏD *

AU LENDEMAIN des attentats du 13 novembre à Paris, les Etats-Unis et leurs alliés, dont la France, ont réaffirmé leur volonté de mener à bien une stratégie à deux volets. D’une part, la poursuite d’une action militaire d’envergure contre l’Organisation de l’Etat islamique (OEI) – souvent désignée par l’acronyme « Daech », qui signifie en arabe « Etat islamique en Irak et au Levant » – et, d’autre part, la recherche d’une solution politique à la guerre civile en Syrie. Or, dans les deux cas, des obstacles demeurent, et non des moindres.

En ce qui concerne l’action militaire, il existe certes quelques nuances dans la définition de la « grande coalition » ou de la « coalition unique » telle que la souhaite le président français François Hollande et telle que la conçoivent, chacun de leur côté, ses homologues russe et américain. Mais, officiellement, l’objectif est de « détruire » militairement l’OEI. Comment ? Par la poursuite des bombardements aériens, par le recours

* Journaliste.



YASER SAFI. – « General 20 », 2014

Alors que la facilité avec laquelle circulent les djihadistes souligne l’insuffisance des moyens mis au service de la justice, le gouvernement répond par un déni de justice supplémentaire, avec la prolongation de l’état d’urgence.

PAR PATRICK BAUDOUIN *

FACE à la montée du terrorisme, le débat entre liberté et sécurité prend une acuité sans précédent pour des démocraties dont les fondements mêmes sont menacés. Déjà, à la suite des attaques du 11 septembre 2001 sur le territoire américain, avait été proclamée la « guerre contre le terrorisme ». Les Etats-Unis avaient alors adopté le Patriot Act, qui permet par exemple de détenir pour une période indéterminée des non-ressortissants, sans aucune charge précise, sur la simple suspicion de participation à des activités terroristes ou de liens avec des organisations terroristes. Ainsi est né le centre de détention de Guantánamo, avec ses centaines de prisonniers qualifiés de

* Avocat à la cour d’appel de Paris, président d’honneur de la Fédération internationale des ligues des droits de l’homme (FIDH).

ponctuel à des actions de forces spéciales, par l’assèchement des ressources financières de l’organisation terroriste et, comme le répète le ministère des affaires étrangères américain, par une « plus forte implication des forces régionales ».

Les tueries de Paris n’ont rien changé sur le fond. L’administration de M. Barack Obama demeure fermement opposée à une intervention terrestre, et ce malgré la volonté manifeste des élus républicains d’en découdre avec l’OEI. « Envoyer des troupes au sol reviendrait à répéter des erreurs passées, à moins d’envisager une occupation permanente [de la Syrie] », déclarait le président américain à l’issue de la réunion du G20 dans la station balnéaire turque d’Antalya, le 14 novembre. Un message réitéré lors d’un périple en Asie, avec cette précision : le but de la coalition reste la réduction de l’espace géographique contrôlé par l’OEI afin d’entraver sa capacité à attirer de nouvelles recrues. « Barack Obama va tout faire pour maintenir le statu quo d’ici à janvier 2017, et laisser à son successeur le soin de prendre la décision éventuelle d’engager l’armée dans un nouveau borbier », nous indique un diplomate américain de haut rang qui souhaite garder l’anonymat.

Gage de réalisme et de prudence, ce souci d’éviter un engagement militaire terrestre alimente un scepticisme général quant au démantèlement de l’OEI. « Qui va libérer Rakka, et surtout Mossoul ? On ne reprend pas des villes par des bombardements aériens. Tant que Daech contrôle ces deux points névralgiques, il a la capacité de contre-attaquer et de relancer son expansion géographique », décrypte le politiste irakien Omar Yasser. En réponse, le conseiller adjoint à la sécurité nationale des Etats-Unis Benjamin J. Rhodes insiste sur la « nécessité de soutenir les forces qui combattent déjà l’OEI au sol, à commencer par les détachements kurdes ».

Ces derniers apparaissent comme les seuls alliés efficaces de la coalition, puisque ni la Turquie ni l’Arabie saoudite ne semblent enclines à engager leurs fantassins. La première mène « sa » guerre contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) (1), tandis que la seconde donne la priorité à son intervention contre les rebelles houthistes au Yémen (lire l’article de Pierre Conesa page 14). Mais le rôle central des Kurdes contre l’OEI ne fait pas l’unanimité. La Turquie voit d’un mauvais œil le soutien de plus en plus affirmé des Etats-Unis aux peshmergas. De son côté, le gouvernement central de Bagdad les accuse d’avoir « annexé Sinjar » et exige la « restitution » de cette ville reprise à la mi-novembre par les troupes kurdes de Turquie et d’Irak avec l’appui de l’aviation américaine.

Confrontés au manque d’alliés susceptibles d’intervenir sur le terrain, Washington et ses partenaires évoquent donc une autre « union sacrée ». Celle-ci regrouperait l’armée et les milices du président syrien Bachar Al-Assad ainsi que plusieurs factions rebelles qui combattent actuellement le

régime de Damas. D’où l’importance que revêt l’objectif d’une paix négociée doublée d’un processus de transition politique. Le 14 novembre dernier, lors d’une réunion à Vienne, les dix-sept pays participants, parmi lesquels l’Arabie saoudite, l’Iran et la Turquie, ainsi que l’Union européenne et les Nations unies, ont entériné leur soutien « à un cessez-le-feu et à un processus mené par les Syriens afin d’établir d’ici six mois (...) un calendrier pour rédiger une nouvelle Constitution ».

Dès le 1^{er} janvier prochain, les différentes parties syriennes et le gouvernement de M. Al-Assad sont appelés à négocier les conditions d’un cessez-le-feu qui entrerait en vigueur le 14 mai et serait suivi par la tenue d’« élections » (sans plus de précisions) en 2017. Considérés comme terroristes, l’OEI et le Front Al-Nosra, une branche d’Al-Qaida qui constitue le deuxième groupe armé en importance après l’OEI, sont d’ores et déjà exclus de ce dialogue, que le secrétaire d’Etat américain John Kerry a qualifié, avec un enthousiasme quelque peu forcé, de « chance unique pour la Syrie ».

Comme l’explique Hassan Hassan, spécialiste de la Syrie basé aux Emirats arabes unis, « les probabilités de réussite de ce processus sont très minces, et il risque même d’aggraver la situation à terme ». Première interrogation : la liste des participants aux négociations, que doit établir la Jordanie avant fin 2015. Comment Amman pourra-t-il résister aux pressions de Damas, pour qui le dialogue ne peut avoir lieu qu’avec l’opposition qu’il tolère, comme le Front populaire pour le changement et la libération ? On ne sait pas encore, par exemple, si l’Armée syrienne libre sera admise aux pourparlers. Considérée comme « terroriste » par M. Al-Assad et par son allié russe, cette faction regroupe d’anciens officiers de l’armée régulière et a longtemps été le fer de lance de la rébellion avant d’être supplantée par les forces islamistes. Aujourd’hui, elle demeure présente dans la province de Deraa et, de son propre aveu, a noué des alliances ponctuelles avec des groupes djihadistes.

« HORMIS L’ARMÉE SYRIENNE LIBRE, AUCUNE FACTION ARMÉE NE PEUT SE PRÉTENDRE MODÉRÉE »

Mais la Jordanie devra surtout composer avec Riyad. L’Arabie saoudite cherchera à imposer des groupes dits « modérés », mais qui entretiennent d’importants liens militaires avec le Front Al-Nosra et qui ont même été des alliés de l’OEI. C’est le cas de l’armée Ahrar Al-Cham (« Les Hommes libres de Syrie »), d’inspiration à la fois salafiste et nationaliste (elle ne recrute pas de combattants étrangers). Cette faction tente depuis plusieurs mois de se composer une image modérée, même si elle est active au sein d’une alliance plus large, Jaïch Al-Fatah (« Armée de la conquête »), où l’on retrouve le Front Al-Nosra et d’autres formations djihadistes.

(1) Lire « L’emballement guerrier du président turc », *Le Monde diplomatique*, septembre 2015.

Perdre en liberté sans

« combattants ennemis », victimes des pires traitements et en détention illimitée.

De nombreux autres pays, sur tous les continents, ont emboîté le pas aux Etats-Unis, mettant en place des législations et des pratiques d’exception qui ont donné lieu à de multiples dérives. Le monde n’en est pas devenu plus sûr pour autant, et les attentats aveugles, loin de disparaître, n’ont cessé de se développer.

Dans la surenchère législative, la France n’a pas été en reste. Dès 1986, après une vague d’attentats attribués à Action directe, un régime d’exception avait été instauré, jetant les bases de la législation antiterroriste française : infractions et règles procédurales spécifiques, durée de garde à vue allongée, pouvoirs policiers renforcés, corps de magistrats spécialisés, cour d’assises spéciale. Depuis lors, plus d’une quinzaine de textes visant chaque fois à renforcer le système d’exception se sont empilés. Le 22 juillet 1996 a ainsi été adoptée une loi qui introduisait en tant qu’infraction autonome la notion très souple d’association de malfaiteurs « en relation avec une entreprise terroriste ». Une disposition que le juge d’instruction Marc Trévidic qualifie d’« outil terriblement efficace, mais également potentiellement dangereux pour les libertés individuelles (1) ».

Dans le contexte de l’après-11-Septembre, une loi ciblant la menace islamiste et présentée comme temporaire, votée le 15 novembre 2001, a été pérennisée par une loi du 18 mars 2003. Elle comporte des dispositions facilitant les perquisitions domiciliaires ou les contrôles des zones aéroportuaires et portuaires, et fait obligation aux opérateurs de conserver et de communiquer leurs données en matière de communications. Ces moyens de surveillance et de contrôle ont été complétés et renforcés par la loi du 9 mars 2004, dite « Perben II », de lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, puis par une loi du 23 janvier 2006, consécutive aux attentats de Londres en juillet 2005. Cette dernière autorise par exemple le développement intensif de la vidéosurveillance et l’accès aux fichiers administratifs, et prolonge la durée de la garde à vue de quatre à six jours en cas de « risque de l’imminence d’une action terroriste en France ou à l’étranger ».

Plus récemment, une loi du 13 novembre 2014, censée répondre aux craintes suscitées par les « loups solitaires » après l’attentat commis six

mois plus tôt au Musée juif de Bruxelles, a créé le délit d’entreprise terroriste individuelle. Une nouvelle dynamique apparaît avec ce texte : des pouvoirs accrus sont accordés à l’administration et à l’exécutif, avec l’introduction d’une interdiction administrative temporaire de sortie du territoire sur décision du ministre de l’intérieur, ou d’une interdiction administrative d’entrée sur le territoire français, en cas de menace, à l’encontre de tout ressortissant étranger ne résidant pas habituellement en France.

Les attentats des 7 et 9 janvier 2015 à Paris ont quant à eux été suivis du vote de la loi sur le renseignement (2), dont l’objectif affiché était de renforcer les moyens des services secrets en légalisant des procédés particulièrement intrusifs pratiqués de longue date. Ce texte, arguant le gouvernement, permettrait de mieux encadrer les activités des services. Or l’étendue de son champ d’application, dénoncée par les défenseurs des droits humains, leur laisse au contraire les mains libres pour exercer sans contrôle judiciaire une surveillance à grande échelle qui peut concerner non seulement les individus ciblés, mais aussi leur entourage.

LES ATTENTATS NE TROUVENT PAS LEUR SOURCE DANS UNE INSUFFISANCE DE LOIS

Un pas supplémentaire et alarmant vient d’être franchi avec les décisions consécutives aux attentats du 13 novembre 2015. Le Parlement a voté à la hâte et à la quasi-unanimité la prorogation pour une durée de trois mois de l’état d’urgence, qui offre aux autorités administratives un large panel de mesures coercitives : couvre-feu, perquisitions à toute heure, contrôle encore renforcé d’Internet, fermeture de lieux publics, interdiction de manifester, assignation à résidence avec obligation de demeurer au domicile imparti douze heures d’affilée, extension de la mise sous surveillance électronique, dissolution d’associations ou de groupements de fait dont l’activité porte atteinte à l’ordre public... Chacune de ces mesures comporte des risques de dérives. Ainsi, des perquisitions pourront avoir lieu en pleine nuit chez des personnes finalement étrangères à tout acte de terrorisme ;

(1) Marc Trévidic, *Au cœur de l’antiterrorisme*, Jean-Claude Lattès, Paris, 2011.

(2) Lire Félix Tréguer, « Feu vert à la surveillance de masse », *Le Monde diplomatique*, juin 2015.

politique bien incertaine

Présente dans la province d’Idlib et dans la banlieue de Damas, Ahrar Al-Cham, comme ses partenaires et rivaux au sein de Jaïch Al-Fatah, trouve ses financements dans les pays du Golfe et en Turquie. Elle se présente comme une alternative – sunnite elle aussi – à l’OEI, qui a d’abord été son alliée avant de devenir son adversaire en 2014. Depuis plusieurs mois, elle est engagée dans une opération de séduction des capitales occidentales, et notamment de Washington. Reste à savoir si Damas acceptera de négocier avec un groupe dont les effectifs originels ont été libérés des prisons du régime en 2011 pour radicaliser, et donc discréditer, une contestation politique alors essentiellement pacifique (2). *« Si l’on veut aboutir à un cessez-le-feu, il faut que la majorité des*

forces en présence soient concernées, remarque un opposant syrien exilé en France. *Le problème, c’est que, exception faite de l’Armée syrienne libre, aucune faction armée ne peut se prétendre modérée. Dans les faits, la différence est tenue entre Al-Nosra et Ahrar Al-Cham. »*

Autre obstacle sur le chemin de la paix : le rôle à court terme et l’avenir de M. Al-Assad. Sur ce sujet, de nombreux pays occidentaux et leurs alliés ont quelque peu évolué. Plus personne, pas même la France, la Turquie ni les monarchies du Golfe, ne considère le départ immédiat du président syrien comme une priorité absolue. Si nul ne manque de rappeler sa responsabilité dans le drame de son pays, l’idée qu’il puisse participer

à la transition politique est désormais admise par tous. En ce sens, il peut se targuer d’avoir remporté une victoire diplomatique, puisque sa participation aux négociations est entérinée, ainsi que son maintien au pouvoir durant la période qui devrait conduire aux élections. De quoi provoquer la fureur et le dépit de nombreux opposants. *« Le peuple syrien refusera qu’Assad joue un rôle dans la transition après tous les massacres qu’il a commis »*, affirme M. Hicham Marwah, vice-président de la Coalition nationale syrienne (CNS), qui regroupe l’essentiel de l’opposition politique non islamiste au régime. Il regrette aussi la présence de l’Iran dans un processus diplomatique qu’il accuse de n’avoir qu’un seul but : *« maintenir à tout prix Assad au pouvoir »*.

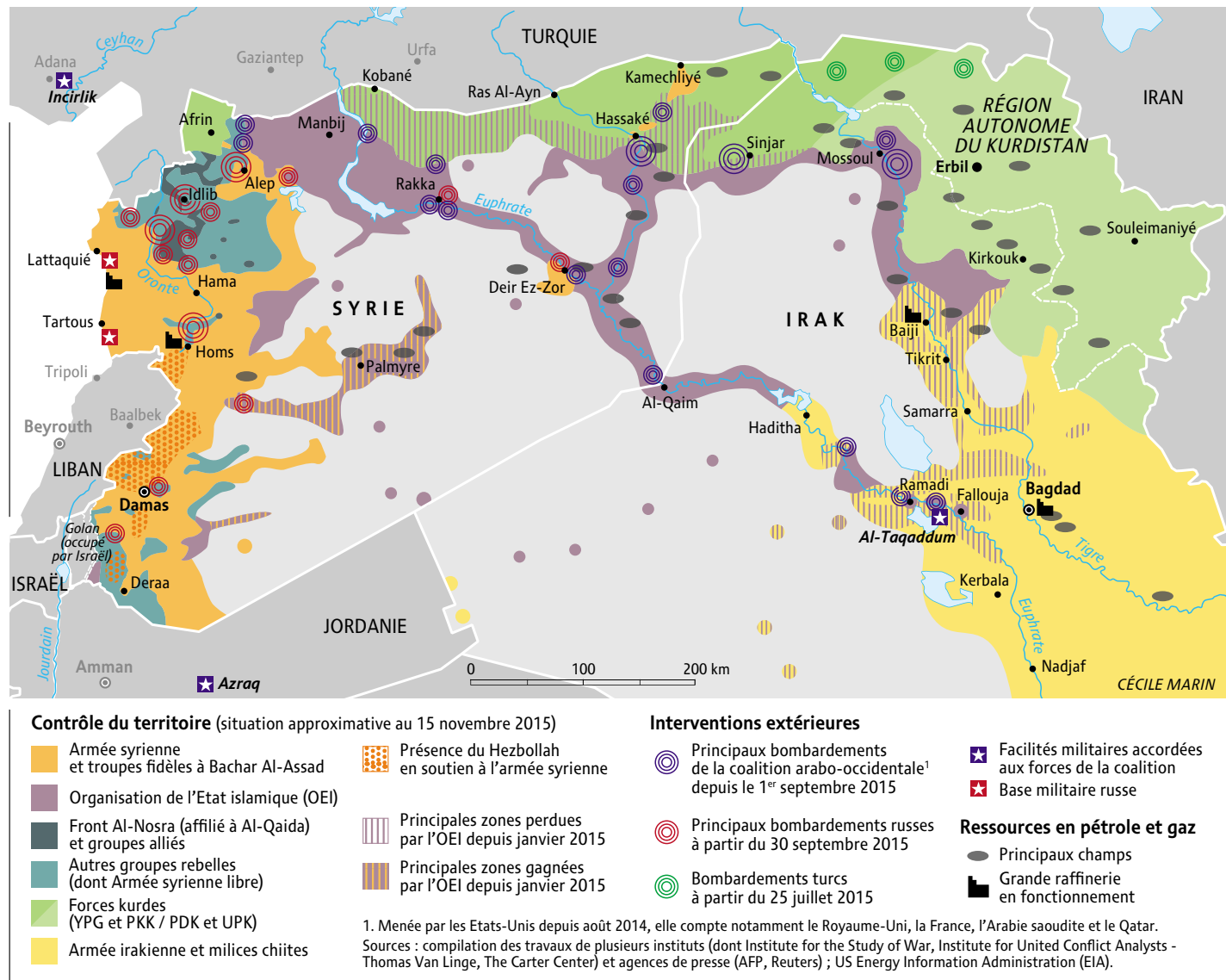
DISCRÈTEMENT, MOSCOU CHERCHE UN LIEU D’EXIL POUR BACHAR AL-ASSAD

Téhéran demeure le soutien le plus actif et le plus déterminé du président syrien. Concernant la période de transition, le gouvernement iranien estime même que M. Al-Assad *« ne doit pas être obligé de quitter le pouvoir »* et qu’il a *« le droit de se présenter aux élections »*. Une hypothèse à laquelle la Russie, autre allié de poids, ne semble plus souscrire. Décidé à défendre le régime, Moscou admet l’idée que le président syrien passe la main au terme d’un processus de transition négociée ou d’un important rééquilibrage du rapport de forces en faveur de Damas. En juin dernier, M. Vladimir Poutine a d’ailleurs discrètement sondé ses interlocuteurs algériens et biélorusses sur la possibilité pour eux d’accueillir le clan Assad en exil.

Même si, selon certaines sources diplomatiques, la nécessité de passer la main, voire de quitter le pays, lui aurait été signifiée lors de sa rencontre à Moscou avec le président russe en octobre dernier, cette issue ne correspond toujours pas aux projets du dirigeant syrien. Bien que laborieuse, la reprise par son armée de certains territoires, notamment dans le nord du pays, l’a convaincu qu’une défaite militaire était impossible à long terme tant qu’il bénéficierait de l’appui de la Russie et de l’Iran. Les attentats commis par l’OEI à Paris n’ont fait que renforcer sa détermination à tenir coûte que coûte. La mise en place d’un processus diplomatique aux perspectives incertaines lui offre un levier supplémentaire pour durer en attendant le retour hypothétique de jours meilleurs.

AKRAM BELKAÏD.

(2) Cf. Hala Kodmani, « Syrie : qui se cache derrière l’Armée de la conquête? », *Libération*, Paris, 30 juillet 2015.



gagner en sécurité

les assignations à résidence sont autorisées dès lors qu’existeraient des menaces fondées *« sur des présomptions sérieuses »*, ce qui demeure très vague ; certaines manifestations seront interdites non pour le motif allégué de danger terroriste, mais en vertu d’autres considérations inavouées.

L’ensemble s’inscrit dans une tendance lourde de mise à l’écart du juge, pourtant garant essentiel des libertés individuelles. Il faut encore y ajouter le projet d’insérer dans la Constitution un article relatif à un état de crise ou un état d’urgence, ainsi que l’extension de la possibilité de déchéance de nationalité à des binationaux nés sur le territoire français. Cette dernière mesure, dénuée de toute utilité réelle, revêt une portée symbolique désastreuse.

Pour justifier ces initiatives, le président de la République, adoptant une attitude martiale, reprend à son compte les expressions bushiennes de « guerre contre le terrorisme » et d’« éradication des terroristes ». Une telle posture est à la fois inefficace pour ce qu’il suffit d’appeler, sans recourir à un langage guerrier inutile, la lutte contre le terrorisme, et dangereuse pour les libertés. Un engrenage infernal conduit, après chaque tuerie, à adopter dans la panique des dispositions aussi contre-productives qu’illégitimes.

Où s’arrêtera cette surenchère, sachant que des députés du Parti socialiste et des Républicains militent déjà en faveur d’un contrôle des médias ? La loi est devenue un simple instrument de communication politique ; elle permet de rassurer, non sans démagogie ni arrière-pensées électorales, une opinion légitimement horrifiée et bouleversée, en restant sur le terrain de l’émotion au lieu de mener la réflexion nécessaire.

La sécurité est une liberté essentielle, et l’Etat a le devoir d’assurer la protection des citoyens. Encore faut-il qu’il le fasse par des mesures appropriées et efficaces. A cet égard, si le recours à l’état d’urgence était sans doute justifié pour une période de douze jours, il est stupéfiant de voir que le Parlement ne s’est pas interrogé sur l’opportunité de sa prorogation pour trois mois. Le blanc-seing donné pour une durée aussi longue fait fi de la tradition républicaine de la proportionnalité et du contrôle en cas de mesures d’exception. Il en dit long sur la perte des repères démocratiques.

Toutes ces entorses aux libertés sont d’autant plus regrettables que les attentats ne trouvent pas leur origine dans une insuffisance de lois

répressives, mais bien plutôt dans les défaillances des services secrets, de la police et de la justice, dues à un manque de moyens financiers, techniques et humains. Ce sont ces moyens qu’il convient de renforcer, comme le réclament de longue date les professionnels chargés de combattre le terrorisme.

UN CLIMAT DE SUSPICION S’INSTAURE, CONTRIBUANT À LA DÉTÉRIORATION DU LIEN SOCIAL

Les principales victimes des dérives sécuritaires risquent d’être les citoyens eux-mêmes, qui voient se multiplier les atteintes à leur vie privée et à leurs libertés. L’acte terroriste a pour but de provoquer la terreur et d’intimider une population. Ses auteurs cherchent à déstabiliser et à fragiliser les démocraties en discréditant leurs valeurs universelles de liberté et d’humanité. S’affranchir un tant soit peu des règles de l’Etat de droit revient à leur concéder la victoire.

Une analyse raisonnée impose au contraire de conduire la lutte avec toute la fermeté nécessaire, mais dans le respect des droits fondamentaux. On rappellera les propos toujours d’actualité tenus par M. Kofi Annan lorsqu’il était secrétaire général de l’Organisation des Nations unies (ONU) : *« Les droits de l’homme ne peuvent être sacrifiés au profit de la lutte contre le terrorisme. Il n’y a rien d’incompatible entre la défense des droits de l’homme et la lutte contre le terrorisme. Au contraire, le principe moral qui sous-tend les droits de l’homme, celui d’un profond respect pour la dignité de chaque individu, est une de nos armes les plus puissantes pour combattre le terrorisme »* (3).

On n’oubliera pas non plus que l’adoption de telles mesures conduit à la stigmatisation des personnes les plus exposées, qui, à l’encontre du but recherché, risquent alors de basculer dans l’extrémisme. Un climat de suspicion s’instaure, contribuant progressivement à une détérioration du lien social et créant de nouvelles tensions. Il appartient à chaque citoyen de ne pas céder au réflexe de peur, et de comprendre que ce n’est pas par une atteinte aux libertés que sa sécurité sera assurée.

PATRICK BAUDOUIN.

(3) Allocution prononcée à l’occasion de la conférence « Combattre le terrorisme pour l’humanité : conférence sur les racines du mal », 22 septembre 2003.



« A force de lantiponner... »

Chez les professionnels de la raison, de la rigueur et du recul, les digues ont parfois cédé après les massacres perpétrés à Paris le 13 novembre dernier.

Mobilisé sur le plateau de BFMTV (14 novembre), le linguiste et « spécialiste du terrorisme » **Mathieu Guidère** juge impossible de mener la guerre contre le terrorisme, car *« les Français continuent à manifester, à faire grève, à demander toujours plus »*. Avant d’ajouter : *« On ne peut pas faire la guerre avec les trente-cinq heures. »*

L’écrivain **Pascal Bruckner** dévoile son audacieuse conception du droit : *« Il faut suspendre immédiatement les garanties constitutionnelles des djihadistes incarcérés. Les isoler dans des centres fermés, éviter qu’ils n’exercent une action de prosélytisme délétère dans les prisons. Les individus suspects doivent être considérés comme coupables et mis hors d’état de nuire, là aussi par l’expulsion ou l’emprisonnement. »* (Le Figaro, 15 novembre)

Du philosophe **Roger Pol-Droit**, ce conseil plein de sagesse : *« Il peut être légitime et souhaitable d’activer et d’entretenir en soi la haine envers les bourreaux, la haine envers les totalitarismes, la haine envers les injustices. (...) Si la rage nous habite de venger les victimes et d’exterminer les bourreaux, il devient possible qu’ils perdent. »* (Les Echos, 20 novembre)

Présenté comme « avocat », M. **Hugues Moutouh** plaide : *« Pendant la guerre d’Algérie, nous avions institué, à titre préventif, des centres d’assignation à résidence surveillée, afin de garder sous un contrôle étroit les personnes suspectes de sympathie pour les terroristes. »* (Le Figaro, 15 novembre)

« Et les droits de l’homme ? dira-t-on. A force de lantiponner, c’est notre Etat de droit tout entier qu’on mettra en danger, estime Franz-Olivier Giesbert. Qu’importe si la “gauche pétainiste” a des vapeurs : le gouvernement doit passer outre, en rendant temporaires les nécessaires atteintes aux libertés. » (Le Point, 19 novembre)

PIERRE RIMBERT.



Experts en treillis

Anciens des groupes d'élite, des services secrets ou des forces armées, un nouveau bataillon d'experts envahit les médias : les spécialistes du terrorisme.

« *C'est la guérilla qui arrive en France* »
(*Valeurs actuelles*, 19 novembre 2015).

M. **Bernard Squarcini** a été entre 2008 et 2012 à la tête de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), renommée en 2014 Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Ancien consultant de LVMH, le groupe de M. Bernard Arnault, première fortune française, M. Squarcini a créé Kyrnos Conseil, une société spécialisée dans « *l'intelligence économique et la sûreté* ». En avril 2014, ce fidèle de l'ancien président Nicolas Sarkozy a été condamné à 8 000 euros d'amende pour « *collecte de données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite* » dans l'affaire des fadettes du *Monde*. Mais cette condamnation n'a pas refroidi l'intérêt que lui portent les grands médias, y compris *Le Monde*.

« *C'est très, très, très inquiétant. Ils sont parmi nous* »
(France Culture, 18 novembre 2015).

Ancien du service Action de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), M. **Pierre Martinet** s'est fait connaître en 2002 : il avait été chargé par Canal Plus de surveiller Bruno Gaccio, l'un des créateurs de l'émission « Les Guignols de l'info ». En 2011, il a été condamné à quinze mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende pour espionnage dans cette affaire. Depuis, il occupe le poste de directeur des opérations chez Corpguard, une société spécialisée dans le renseignement et la sécurité économiques.

« *Il faut se préparer à tous les risques* »
(France Inter, 19 novembre 2015).

M. **Alain Rodier** est un ancien officier supérieur des services de renseignement français. Il dirige la recherche sur le terrorisme et la criminalité organisée au Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R), une structure qui sert surtout à lui fournir une carte de visite auprès des médias. Du site conservateur Atlantico à la revue militaire *Raids*, du *Figaro* au périodique *Police Pro*, il répond aussi aux invitations de BFMTV, d'i-Télé, d'Europe 1 ou du journal télévisé de France 2. L'autre fondateur du CF2R, M. Eric Denécé, très courtisé par l'émission « C dans l'air », se montre discret sur son passé, qui l'a vu s'engager dans les maquis anticommunistes au Cambodge ou soutenir la multinationale Total en Birmanie au milieu des années 1990.

« *C'est une situation de guerre* »
(France TV Info, 18 novembre 2015).

Négociateur de l'unité d'élite de la police nationale Recherche, assistance, intervention, dissuasion (RAID), reconverti dans le conseil aux grands groupes industriels, M. **Christophe Caupenne** a créé le cabinet Caupenne Conseil, qui « *assiste les entreprises dans les domaines clés que sont la sûreté, le management, la négociation et la gestion de crise* ». Il partage son temps entre les plateaux de télévision (« Le Grand Journal » de Canal Plus, les éditions spéciales de France 2 ou d'Europe 1 en janvier et en novembre 2015, i-Télé) et ses formations en entreprise, où il met en pratique la devise de sa société : « Anticipation, discrétion, efficacité ». Cette marque de fabrique a séduit Bouygues Telecom, qui l'a fait intervenir en 2014, dans un séminaire intitulé « Décider dans l'incertain », sur les thèmes « Surprendre nos adversaires », « Être là où on ne nous attend pas » et « Savoir diviser l'adversaire ».

« *Une sorte d'échantillon de ce que nous allons connaître dans le futur* »
(France TV Info, 14 novembre 2015).

M. **Louis Caprioli** a été responsable de la lutte antiterroriste pour la DST entre 1998 et 2004. Membre du directoire du groupe GEOS, présidé par le général Didier Bolelli, il conseille les entreprises qui souhaitent se développer à l'international « *en zone dégradée* ». Sur le site du groupe, difficile de manquer l'onglet « Actualités », qui recense, par exemple, ses neuf interventions médiatiques entre le 14 et le 16 novembre 2015. Dans « C dans l'air », il expliquait : « *L'état d'urgence qui a été décrété fait qu'on peut se débarrasser par des mesures administratives de gens sur lesquels les services de police n'ont pas suffisamment d'éléments pour les poursuivre judiciairement* ».

« *Malheureusement, le mal est déjà à l'intérieur* »
(*Ouest France*, 15 novembre 2015).

Ancien négociateur du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), M. **Bernard Thellier** fait figure de nouveau venu. Mais il dispose d'un atout que souligne le site de sa société de conseil Précongnition : il a été « *diplômé par la FBI* » américain ! Ses interventions médiatiques (Europe 1, i-Télé, BFMTV) lui permettent avant tout d'insister sur l'urgence, à laquelle Précongnition aide les entreprises à se préparer.

GILLES BALBASTRE,
journaliste et réalisateur.

Depuis la vague de révoltes qui a débuté en Tunisie en janvier 2011, le « printemps arabe » semble pris dans un étau, entre retour des Etats autoritaires et menace djihadiste. Mais l'exigence de dignité et l'aspiration à la liberté n'ont pas disparu.

PAR HICHAM ALAOUÏ *

LE MONDE ARABE fait face à des défis qui paraissent insurmontables, et qu'il va pourtant devoir surmonter s'il veut concevoir un avenir plus paisible, démocratique et stable. Ces défis résident principalement dans la régression contre-révolutionnaire impulsée par les Etats autoritaires, dans la nature indécise du processus révolutionnaire et dans les enjeux géopolitiques et confessionnels soulevés par le fléau de l'Organisation de l'Etat islamique (OEI).

Nombre de régimes arabes répondent à la définition de ce que Jean-Pierre Filiu appelle les « Mamelouks modernes (1) ». A l'origine, les Mamelouks étaient des soldats esclaves que la dynastie abbasside (750-1258) recrutait dans les territoires situés hors du monde musulman. Aux yeux de leurs maîtres, du fait de leur non-arabité, les conflits de loyauté qui semaient la discorde parmi tant de familles, de tribus et de communautés n'auraient nulle prise sur eux.

Au fil des ans, les Mamelouks acquièrent une telle influence politique et militaire qu'ils finirent, au XIII^e siècle, par supplanter leurs maîtres et par prendre le pouvoir de l'Egypte au Golfe. Ils s'imposèrent d'autant plus facilement qu'ils n'étaient pas liés aux sociétés qu'ils dirigeaient et n'avaient donc ni clans ni protecteurs à ménager. Cela les rendait largement invulnérables, sauf aux invasions étrangères. Cet héritage des Mamelouks, autocratique et patrimonial, fonde les républiques militaires arabes d'aujourd'hui, en Syrie comme en Egypte.

Ces régimes se considèrent à la fois comme dépositaires de la puissance d'Etat et comme étrangers à leurs propres sociétés, qui ont vocation depuis toujours à être gouvernées d'une main de fer. Dans certains pays, cet état d'esprit remonte à la période coloniale. En Egypte, l'héritage mamelouk a resurgi dès les débuts du XIX^e siècle, à la faveur du concept d'Etat civil (*dawla madaniyya*) mis en avant par les réformes de Méhémet Ali, gouverneur de 1805 à 1849.

Face au « printemps arabe », le réflexe mamelouk consistait à défendre par tous les moyens ces prérogatives régaliennes. Les détenteurs du pouvoir entendaient s'assurer que l'appareil d'Etat ne tombe pas entre les mains de forces sociales jugées d'un rang inférieur. En Egypte, après que la révolution de 2011 eut entraîné la chute de M. Hosni Mubarak, le coup d'Etat de juillet 2013 ourdi par le général Abdel Fatah Al-Sissi contre le gouvernement élu des Frères musulmans a révélé la prodigieuse détermination des militaires à ne céder aucune miette de leurs privilèges. En Syrie, la brutalité avec laquelle le régime de M. Bachar Al-Assad a réprimé les protestations pacifiques confirmait là encore l'incapacité du pouvoir à tolérer la moindre remise en question.

Les tensions géopolitiques sont venues conforter la stratégie contre-révolutionnaire des régimes en place. La menace croissante d'un expansionnisme chiite incarné par la puissance iranienne leur a permis de diaboliser toute opposition interne et de mener une répression accrue au nom de la sécurité nationale.

Autre exemple de cette conjonction funeste : Bahreïn. Pour les dirigeants de cette petite monarchie sunnite, l'opposition surgie lors du « printemps arabe » n'était qu'une marionnette de l'Iran, qui manipulait la population chiite, majoritaire dans l'archipel. L'aspiration à des réformes démocratiques n'a pourtant jamais cessé d'ébranler Bahreïn depuis son indépendance en 1971. Situation inverse en Syrie, où M. Al-Assad, appuyé par Téhéran, accuse l'opposition de faire le jeu d'une conspiration sunnite fomentée par les Etats-Unis afin de dominer le Proche-Orient. La crainte de voir la région entière submergée par les masses sunnites explique pourquoi la coalition pro-Assad fédère une aussi large mosaïque de minorités, des alaouites syriens aux chiites libanais du Hezbollah en passant par les houthistes du Yémen.

Depuis l'épisode du « printemps arabe », le conflit entre sunnites et chiites a redoublé de vigueur. Parmi les facteurs qui ont précipité cet embrasement figurent la chute des cours du pétrole et la conclusion de l'accord international sur le nucléaire iranien, mais aussi la perception de toute forme de pluralisme politique comme une menace pour la sécurité nationale. En Egypte, par exemple, la restauration du régime militaire a entraîné une répression brutale des Frères musulmans, accusés de terrorisme alors qu'ils avaient renoncé à la lutte armée et à la violence. Jamais depuis les années 1950 les islamistes et l'opposition dans son ensemble n'avaient subi des persécutions aussi implacables. La stratégie antiterroriste du pouvoir opère sur le mode de la prophétie autoréalisatrice : la répression militaro-policière suscite des réactions violentes qui justifient en retour un ordre plus impitoyable encore.

Ces Mamelouks modernes exploitent la peur du djihadisme afin que le bloc occidental ferme les yeux sur leurs violences et revienne à sa politique de soutien inconditionnel à des régimes autoritaires. Ce qui ne les empêche pas de jouer un double jeu : attaquer l'extrémisme religieux à l'intérieur et mettre en œuvre des politiques qui le renforcent à l'extérieur.

* Président de la Fondation Moulay Hicham, membre de la Fondation Carnegie pour la paix internationale. Auteur de *Journal d'un prince banni. Demain, le Maroc*, Grasset, Paris, 2014. Une première version de ce texte a été présentée le 23 octobre 2015 à l'université Northwestern (Illinois).

« Printemps arabe »,

C'est ainsi qu'en Libye, les forces du général Khalifa Haftar, soutenues par l'Europe et les Etats-Unis, ont délibérément laissé l'OEI prendre le contrôle de la région de Syrte, préférant consacrer tous leurs efforts à combattre le gouvernement rival de Tripoli. En Syrie, M. Al-Assad a réagi au « printemps arabe » en libérant de prison nombre d'islamistes et en y enfermant les militants des autres groupes d'opposition. Au Yémen, le gouvernement a qualifié les houthistes de mouvement terroriste à la solde de l'Iran, tout en engageant des négociations avec Al-Qaïda. Quant aux monarchies du Golfe, si elles n'ont pas manqué de désigner l'OEI comme leur pire ennemi, elles n'ont rien fait – ou si peu – pour empêcher les organisations religieuses actives sur leur territoire de financer des mouvements islamistes armés hors de leurs frontières.

Pareille ambivalence indique que la plupart des Etats arabes, contrairement à ce qu'ils assurent, ne sont nullement pressés de voir disparaître la menace djihadiste, qui leur fournit un prétexte en or pour bloquer toute réforme démocratique.

Gagnante à court terme, une telle stratégie risque néanmoins de se heurter tôt ou tard à la nature imprévisible du processus révolutionnaire. Les observateurs occidentaux ont presque tous proclamé la mort du « printemps arabe ». A leurs yeux, c'est une affaire entendue : seule la fragile démocratie tunisienne émerge encore du champ de ruines. Un diagnostic partagé par les gouvernements arabes, enclins à tourner la page de ce qui reste pour eux un souvenir détestable. Le retour de bâton qui a sanctionné les demandes démocratiques dans tant de pays paraît bien sûr leur donner raison. Mais l'histoire enseigne que les révolutions, à la manière des vagues, déferlent de manière cyclique : l'exigence de dignité et de liberté resurgira inévitablement, que les gouvernements y soient préparés ou non.

Aujourd'hui, l'absence de soulèvements dans la rue ne signifie pas la disparition du processus révolutionnaire. Les problèmes qui avaient causé la première vague, en 2010, ne se sont pas volatilisés, bien au contraire. Le taux de chômage dans la plupart des pays arabes est toujours aussi élevé qu'il y a cinq ans, l'économie toujours aussi atone, l'administration aussi inefficace et le secteur privé balbutiant. Dans les sociétés retentit toujours la voix d'une jeunesse nombreuse et bouillonnante à laquelle les gouvernements échouent à offrir des perspectives. Les systèmes éducatifs persistent à privilégier la sélection par l'argent plutôt que par le mérite et à former des héritiers qui n'auront pas les compétences nécessaires pour affronter la concurrence sur les marchés mondiaux.

Plus grave : les dirigeants continuent de priver les citoyens de leur droit à la parole. La collusion entre classe politique et milieux d'affaires reste elle aussi intacte, et permet à une petite élite cramponnée à ses privilèges de contrôler non seulement les institutions de l'Etat, mais aussi les ressources du pays. On ne saurait s'étonner que le mythe du développement inspire de moins en moins confiance aux populations, inondées de communiqués flatteurs sur la croissance du produit intérieur brut (PIB), dont elles peuvent constater qu'elle n'apporte ni emplois aux chômeurs ni avenir aux jeunes. Creusement des inégalités, manque d'infrastructures, déficiences du système éducatif, corruption endémique : aucun de ces maux n'a trouvé de réponse depuis 2010.

ENGAGER DES RÉFORMES MAINTENANT OU ATTENDRE QU'EXPLOSENT DE NOUVELLES RÉVOLTES

Si les problèmes structurels demeurent ou s'aggravent, le tissu social et culturel des sociétés arabes s'est en revanche sensiblement modifié. Le citoyen ordinaire a cessé de vivre dans la peur viscérale du pouvoir ; son obéissance ne peut plus être arrachée aussi facilement, par la coercition ou l'endoctrinement idéologique. Non que la peur ait disparu ; mais elle a changé d'objet. A présent, on s'inquiète surtout de la propagation de l'OEI et du djihadisme, ainsi que de l'effondrement des Etats en Syrie et au Yémen. Cette peur nouvelle, omniprésente, explique pourquoi tant de citoyens ne croient plus à la possibilité d'une réforme démocratique. Elle exacerbe le désenchantement suscité par l'échec des mouvements révolutionnaires en Egypte et en Libye – sans parler du Maroc et de la Jordanie, où les espoirs de changement ont buté contre les portes du palais royal. Rien d'étonnant à ce que la combinaison des peurs et des déceptions crée une atmosphère d'apathie sociale. Bien souvent, le soutien au régime traduit seulement une acceptation résignée due à une absence de solutions de rechange.

Mais la peur, la désillusion et l'apathie sont des états d'esprit éphémères, que les dirigeants ne peuvent entretenir éternellement. Leur refus de proposer des réformes crédibles a mis le feu aux poudres il y a cinq ans ; il est vraisemblable que les mêmes causes finissent un jour prochain par produire les mêmes effets. A eux de choisir : engager des réformes maintenant ou attendre qu'explorent de nouvelles révoltes.

Plusieurs indices suggèrent que ce dilemme pourrait assez vite devenir pressant. Le Liban, par exemple, connaît depuis l'été dernier des manifestations massives, dirigées contre l'incapacité du gouvernement à assurer le ramassage des poubelles. L'exaspération devant les montagnes d'ordures entassées dans les rues mobilise bien au-delà des clivages religieux ou ethniques, car elle donne l'occasion aux Libanais, et notamment aux plus jeunes, d'exprimer une frustration plus large et plus profonde. Il ne s'agit pas seulement de dénoncer l'incurie du gouvernement, mais aussi de renverser un système confessionnel obsolète, même s'il a longtemps assuré au pays un semblant de stabilité politique. Les manifestants réclament l'instauration d'un système plus démocratique, qui mette tous les Libanais sur un pied d'égalité au lieu de concentrer le pouvoir aux mains d'élites vieillissantes cooptées sur la base de critères périmés.

Quelques mois plus tôt, l'Algérie était le théâtre d'un mouvement social sans précédent. L'annonce d'un projet d'exploitation de gaz de

(1) Jean-Pierre Filiu, « Mamelouks modernes, mafias sécuritaires et djihadistes », *Orient XXI*, 19 septembre 2015, <http://orientxxi.info>

autant en emporte le vent ?



YASER SAFI. – « I Hate Helicopter » (Je déteste l'hélicoptère), 2012

schiste dans le Sahara a poussé des milliers d'habitants de cette région pauvre et désertique à entrer en résistance à la fois contre les ravages potentiels de la fracturation hydraulique et contre un modèle de développement fondé sur la captation des richesses naturelles. Cette lutte prend une signification particulière si l'on se souvient que c'est en Algérie que le « printemps arabe » puise ses origines les plus anciennes. Les immenses manifestations de 1988 pour le changement et la démocratie, le succès électoral du Front islamique de salut (FIS), le coup de force des militaires et la sanglante guerre civile qui s'est ensuivie : dans cette tragédie se manifestait déjà un conflit entre Etat et société. Si sporadiques et isolées soient-elles, les luttes qui jaillissent ici et là indiquent que l'esprit de 2010 ne s'est pas éteint.

La principale leçon à tirer du « printemps arabe », cependant, c'est qu'une transformation politique et sociale requiert davantage que des mobilisations ponctuelles. Même après avoir réussi à faire chuter le tyran honni, les forces d'opposition doivent se doter de capacités organisationnelles, de compétences politiques et d'une vision institutionnelle solides, cohérentes et durables. C'est ce qui a si cruellement manqué à l'opposition égyptienne après sa brève victoire de 2011. Son impuissance à empêcher le retour des militaires est restée dans la mémoire de beaucoup comme le début de la fin du « printemps arabe ». Il est vrai que, dans presque tous les pays concernés, les chefs de l'opposition ont commis les mêmes funestes erreurs. Peut-être en ont-ils tiré les leçons et seront-ils mieux préparés quand le printemps reviendra ?

Pareil scénario suppose toutefois de lever préalablement un obstacle autrement plus redoutable : l'OEI. La fulgurante ascension de Daech (selon son acronyme arabe) s'explique à la fois par la faiblesse des Etats qu'elle a entrepris de renverser et par le jeu destructeur des rivalités géopolitiques et des interventions étrangères.

L'ironie du sort veut que l'OEI se soit épanouie en Irak et en Syrie, deux pays longtemps considérés comme des modèles de stabilité et d'imperméabilité au changement, en raison notamment du contrôle total que l'appareil d'Etat y exerçait sur la société. Si la férocité de l'OEI marque une nouvelle phase de mutation de l'idéologie djihadiste, le matériau humain nécessaire à sa croissance se trouvait déjà sur place.

En Syrie, son expansion n'exigeait pas seulement des recrues étrangères, mais aussi un soutien local conséquent. Celui-ci ne lui a pas fait défaut, notamment parce que l'Etat syrien, peu soucieux de répondre aux besoins de sa population, avait laissé se développer des poches de dénuement et de marginalité aisément exploitables par une secte bien équipée.

En Irak, l'OEI a trouvé un accueil favorable au sein des communautés sunnites discriminées par le gouvernement de M. Nouri Al-Maliki après la destruction de l'appareil d'Etat qui a suivi l'invasion américaine (2). Celui-ci s'appuyait sur des milices chiites redoutées pour leurs exactions et qui ont allègrement pillé les restes du matériel de guerre de l'ancienne armée irakienne. Le Hezbollah libanais leur servait de modèle en termes d'organisation, de notoriété et de puissance militaire. En ce sens, l'OEI ne représentait pas seulement une force d'importation, mais aussi une réaction locale aux persécutions du gouvernement central.

Elle est aussi une coalition de forces dans laquelle la frange messianique cohabite avec diverses composantes tribales, des communautés locales discriminées et d'anciens officiers ou cadres du régime de Saddam Hussein. Elle se distingue d'Al-Qaïda sur plusieurs points essentiels (3). Al-Qaïda conçoit le djihad comme une opération exclusivement militaire. Ce n'est pas son affaire de gouverner un territoire ou de bâtir des institutions, puisqu'il se définit comme un réseau de combattants nomades dont les objectifs de guerre ne pourront être atteints que longtemps après leur vie terrestre. Pour l'OEI, en revanche, le combat doit porter ses fruits dans l'immédiat. La violence n'est pas un moyen en vue d'une fin, mais un objectif en soi, dans lequel s'accomplit sa vision du monde. La création d'une entité territoriale relève du même impératif religieux : le djihad

impose de conquérir des terres, d'instaurer une gouvernance, d'exploiter toutes les ressources de la géographie et de la temporalité.

Contrairement à Al-Qaïda, qui sélectionne minutieusement ses recrues et leur impose des exigences draconiennes, l'OEI embauche à guichets ouverts, la seule qualité requise étant la motivation. Alors qu'Al-Qaïda se compose exclusivement de guerriers, elle ambitionne de se constituer en population. Il lui faut donc des femmes, des familles, des enfants. Quant aux recrues étrangères, leur rôle consiste moins à porter des armes qu'à véhiculer l'image idéalisée de la communauté des croyants (*l'oumma*) dans ses messages de propagande à destination du monde extérieur.

Il va sans dire qu'une telle conception de l'Etat représente une provocation, sinon une hérésie, pour l'immense majorité des sunnites eux-mêmes, raison pour laquelle l'OEI a mobilisé contre elle une coalition aussi large de pays arabes. Mais on ne saurait comprendre le phénomène Daech hors du contexte des ingérences étrangères. La menace djihadiste sert en effet d'alibi à des puissances comme la Russie et la Turquie pour asseoir leurs ambitions dans le monde arabe. Les bombardements russes en Syrie sont certes liés à l'OEI, mais trahissent surtout le désir de Moscou d'étendre sa zone d'influence au Proche-Orient dans le but de restaurer la puissance impériale perdue dans l'effondrement de l'Union soviétique (4). En soutenant le régime de M. Al-Assad, elle se procure une monnaie d'échange pour l'Ukraine ou pour tout autre territoire que le camp occidental pourrait lui disputer.

LES ATTENTATS DE PARIS MONTRENT LA CAPACITÉ DE PROJECTION DE L'ORGANISATION DE L'ETAT ISLAMIQUE

Localement, l'objectif stratégique est simple : figer le statu quo en assurant au président syrien un Etat sanctuaire calqué précisément sur sa base alaouite. Il n'est pas exclu qu'à terme cette stratégie s'essouffle, faute de retour sur investissements militaires. En attendant, elle remet au goût du jour cette approche désuète qui consiste à appréhender le Proche-Orient à travers le prisme des identités ethniques et confessionnelles plutôt qu'en termes d'Etats juridiquement définis.

Pour cette même raison, l'alliance russo-syrienne risque à un moment ou l'autre de déborder sur l'Irak. Bagdad a progressivement renoncé au projet d'un retour à l'unité nationale multiconfessionnelle de jadis. L'Etat irakien se conçoit désormais comme exclusivement chiite. Aussi n'a-t-il guère intérêt à une restitution des territoires conquis par l'OEI, car cela l'obligerait à réintégrer les communautés sunnites qu'il exècre. Il préférerait certainement bénéficier du parapluie militaire russe, qui pourrait même se substituer à terme au bouclier américain.

Les risques de représailles terroristes inquiètent modérément M. Vladimir Poutine. Alors que l'explosion d'une bombe dans le métro d'une capitale européenne fragiliserait le gouvernement concerné, en Russie elle ne ferait que servir la stratégie du chef de l'Etat : alimenter la peur du terrorisme pour justifier une politique de fer, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

Pour autant, il n'est pas dans l'intérêt de la Russie d'éliminer l'OEI, qui s'emploie si utilement à affaiblir les intérêts européens et à contenir l'opposition pro-occidentale en Syrie. En réalité, l'OEI rend service à tout le monde : le régime syrien l'utilise pour faire oublier ses propres atrocités, l'Arabie saoudite pour intensifier le combat idéologique contre les chiites, l'Iran pour diviser le camp sunnite, la Turquie pour régler son compte au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Dans le cas de la Turquie, la stratégie d'instrumentalisation de l'OEI est essentiellement à usage interne. Elle consiste à faire régner un climat permanent de tension, de peur et de division afin que le président Recep Tayyip Erdogan et son gouvernement apparaissent comme les ultimes

remparts face au chaos. La coalition anti-OEI à laquelle Ankara participe formellement lui offre une couverture pour attaquer non seulement les Kurdes au sein de sa propre population, mais aussi ceux de Syrie et d'Irak. Que pareille escalade puisse aggraver l'instabilité générale et créer un nouvel axe de conflit ne semble pas inquiéter M. Erdogan, surtout soucieux de retirer des gains électoraux de cette politique du pire.

Les attentats de Paris marquent un changement de stratégie de l'OEI. Ces violences s'inscrivent dans la suite des attentats contre le Hezbollah, qui soutient le régime de M. Al-Assad, à Beyrouth et contre un avion de ligne russe dans le Sinaï en Egypte. Elles démontrent une certaine capacité de projection de l'organisation en dehors de la Syrie et de l'Irak pour frapper les acteurs les plus visibles de la coalition liguée contre elle. Dans le même temps, elles attestent du fait que l'organisation ressent les rudes coups qui lui sont portés dans ses bastions : ces contre-attaques menées à l'étranger traduisent la perte de son élan offensif sur le front intérieur. Le risque terroriste s'accroît. En bref, cette violence apparemment irrationnelle n'est pas sans cohérence et diffère de la logique apocalyptique d'Al-Qaïda.

L'Occident peut intensifier sa campagne militaire aérienne ; il ne réussira pas à éradiquer ainsi l'OEI. L'expérience a montré l'efficacité des acteurs non étatiques pour mener une reconquête sur le terrain. L'attaque victorieuse des Kurdes sur Sinjar en témoigne, tout comme l'intervention des tribus bédouines chammares dans le conflit contre l'OEI. Cependant, une véritable contre-offensive requiert une stratégie de rassemblement de toutes les forces présentes sur le terrain qui minimise les intérêts divergents et les rivalités géopolitiques.

Effet de domino contre-révolutionnaire impulsé par des Etats autoritaires, possibilité de résurgences du « printemps arabe », enchevêtrement d'intérêts autour de l'hydre djihadiste : écartelé entre ces trois perspectives, l'avenir du monde arabe paraît fort incertain.

HICHAM ALAOUI.

(2) Lire Peter Harling, « Ce qu'annonce l'éclatement irakien », *Le Monde diplomatique*, juillet 2014.

(3) Lire Julien Théron, « Funeste rivalité entre Al-Qaïda et l'Organisation de l'Etat islamique », *Le Monde diplomatique*, février 2015.

(4) Lire Alexei Malachenko, « Le pari syrien de Moscou », *Le Monde diplomatique*, novembre 2015.



Priorités

En serait-ce fini du pacte de stabilité ? Nul n'y croyait plus.

Lors de la campagne présidentielle de 2012, le candidat François Hollande l'avait promis : il tiendrait tête à Berlin et obtiendrait une renégociation du pacte de stabilité, qui interdit aux Etats de la zone euro d'afficher une dette et un déficit publics supérieurs à respectivement 60 % et 3 % du produit intérieur brut. Une fois l'élection remportée, son directeur de campagne, un certain Pierre Moscovici, promettait « une explication de fond » entre Paris et Berlin. Une ambition qui devait durer vingt-quatre heures.

Relance économique, lutte contre le chômage, résistance face à un ennemi alors identifié comme « le monde de la finance » : ces promesses attendraient. Berlin, Bruxelles et les investisseurs l'exigeaient. Promu commissaire européen aux affaires économiques en novembre 2014, M. Moscovici avait changé de discours : Paris devrait « faire plus pour réduire son déficit (2) » et se rapprocher des critères prévus par le pacte.

Neuf mois plus tard, un bataillon de djihadistes assassine 130 personnes dans les rues de Paris et de Saint-Denis. Face à la menace, le président Hollande décide de milliers de recrutements dans la police, la justice, les douanes ; il promet également de doper les moyens de l'armée. Dans ces conditions, explique-t-il devant le Congrès réuni à Versailles le 16 novembre, « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité ».

L'Europe ne s'effondre pas plus que les investisseurs ne s'enfuient. « On fait souvent au pacte de stabilité des griefs de rigidité ; nous démontrons que le pacte n'est ni rigide ni stupide », se félicite M. Moscovici (*Les Echos*, 18 novembre). Souple, Bruxelles ? A la suite du bras de fer qui l'a opposé à Athènes l'été dernier, le constat peut surprendre. « Les règles du pacte n'empêchent pas les gouvernements de décider de leurs priorités », observe encore le commissaire.

A condition de choisir les « bonnes » priorités ?

RENAUD LAMBERT.

(1) Lefigaro.fr, 8 mai 2012.

(2) Agence France Presse, 5 février 2015.



YASER SAFI. – « Camp », 2015

Accusée de défendre la même doctrine rigoriste que les djihadistes, l’Arabie saoudite combat les mêmes ennemis chiïtes. La famille royale, divisée, boude son allié américain et subit les conséquences de la guerre des prix du pétrole qu’elle a lancée.

PAR IBRAHIM WARDE *

« **N**OUS SOMMES tout simplement incapables de monter des opérations militaires. Tout ce que nous savons faire, c’est signer les chèques (1). » Chef du renseignement saoudien lorsque les troupes soviétiques occupaient l’Afghanistan (1979-1989), le prince Turki Al-Fayçal expliquait ainsi la contribution de son pays au djihad afghan. A l’époque, et dans l’esprit du pacte du *Quincy* (2), l’Arabie saoudite finançait les opérations secrètes des Etats-Unis dans des pays « communistes », tels l’Angola et le Nicaragua. Sans poser, ni se poser, trop de questions.

Au cours de la guerre du Golfe (1990-1991), sous la présidence de M. George H. Bush, les troupes saoudiennes combattent aux côtés de l’armée américaine – et d’une coalition internationale – pour déloger les forces irakiennes du Koweït. Plus tard, lorsque M. George W. Bush, qui a tissé des liens étroits avec les dirigeants saoudiens du temps où il travaillait dans l’industrie pétrolière texane, succède à son père, l’entente cordiale se poursuit, malgré les attentats du 11 septembre 2001. Le prince Bandar Ben Sultan, ambassadeur aux Etats-Unis entre 1983 et 2005 (et fils du puissant ministre de la défense), est d’ailleurs surnommé « Bandar Bush » (3). Les nombreuses critiques adressées au royaume, accusé en particulier d’avoir exporté l’extrémisme sunnite à travers le monde, sans parler des violations des droits humains, proviennent alors surtout de la presse et de membres du Congrès.

Depuis l’accession au pouvoir de M. Barack Obama, les relations sont moins chaleureuses. A plusieurs reprises, les Saoudiens, en se rapprochant de pays tels que la France, le Royaume-Uni, la Russie et surtout la Chine, ont cherché à montrer qu’ils pouvaient s’émanciper de la tutelle américaine. Le royaume participe activement au G20 et à d’autres forums internationaux. Surtout, la diplomatie du carnet de chèques n’est plus incompatible avec des initiatives militaires autonomes ou des ingérences massives dans les affaires des pays voisins, en particulier quand Riyad entend contrer l’influence iranienne ou affirmer son leadership dans le monde sunnite.

Des membres influents de la famille royale n’hésitent plus à étaler leurs griefs à l’encontre des Etats-Unis, voire à accuser M. Obama d’inconstance, sinon de perfidie. La litanie des reproches est longue : il se désintéresserait du Proche-Orient au profit de l’Asie ; il aurait lâché l’ancien président égyptien Hosni Moubarak et fait preuve (en tout cas au début) de sympathie pour le « printemps arabe » ; il a renoncé à intervenir en Syrie en 2013, bien que le régime de M. Bachar Al-Assad ait franchi la ligne rouge du recours aux armes chimiques.

Mais surtout, rompant avec des décennies d’hostilité et d’endiguement, il a négocié avec l’Iran, ennemi historique du royaume. Dès lors, bouderies et mouvements d’humeur se sont multipliés. Ainsi, après avoir été élu, grâce à un lobbying intensif, membre non permanent du Conseil de sécurité de l’Organisation des Nations unies (ONU), le royaume s’est désisté. Puis, devant l’Assemblée générale, le ministre des affaires étrangères, le prince Saoud Al-Fayçal, a refusé de prononcer son discours pour protester contre l’inaction de l’ONU en Syrie.

Bien que largement anticipée, la conclusion de l’accord entre l’Iran et le « P5 + 1 » (4), le 2 avril 2015, a produit un choc au sein de la monarchie. Depuis la révolution iranienne de 1979, une véritable guerre froide, marquée par une diabolisation mutuelle, opposait en effet les deux voisins du Golfe. La rivalité est cependant encore plus ancienne. Après le départ des troupes britanniques de la région, en 1971, la stabilité du Proche-Orient reposait en théorie, selon les termes de la « doctrine Nixon », sur la stratégie des « deux piliers », Iran et Arabie saoudite. En réalité, c’est le chah qui, jusqu’à la révolution de 1979, était considéré comme le vrai gendarme de la région. Lui seul bénéficiait de certains privilèges, comme le « chèque en blanc » qui lui permettait d’acheter aux Etats-Unis, sans limite ni contrôle du Congrès, tout le matériel militaire qu’il désirait.

Les dirigeants saoudiens craignent que le rapprochement entre Washington et Téhéran ne se fasse à leur détriment. Ils n’ont cessé de réclamer une « *parité stratégique* » avec l’Iran et des garanties de sécurité. Sitôt

Périls saoudiens

l’accord conclu, le président Obama a réaffirmé « *l’engagement inébranlable* » de son pays « *en faveur de la sécurité de ses alliés du Golfe* » et réitéré sa promesse d’une intervention « *en cas d’agression extérieure* ». Il s’est empressé de convier à Camp David, afin de les rassurer, les dirigeants des six pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) – Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Qatar et Oman. Dans un ultime mouvement d’humeur, le roi Salman a refusé de s’y rendre. La visite du souverain a finalement eu lieu le 4 septembre. En échange de garanties de sécurité supplémentaires, l’Arabie saoudite est revenue dans le giron de la seule puissance capable de lui offrir la protection voulue face à l’Iran.

Ce retour à la raison s’explique également par l’effondrement des prix du pétrole depuis l’été 2014, ainsi que par l’accumulation des déconvenues. L’émancipation (relative) du royaume par rapport aux Etats-Unis pouvait s’expliquer par la manne pétrolière accumulée pendant plus d’une décennie de marché haussier. Comme l’ont montré les SaudiLeaks, le royaume était devenu une puissance régionale, courtisée de partout (5). La diplomatie du carnet de chèques lui a permis d’affirmer son rôle prépondérant dans le monde sunnite et dans la contre-révolution arabe, alors que la Turquie et le Qatar jouaient les parrains des Frères musulmans. Depuis le putsch du maréchal Abdel Fatah Al-Sissi, en juillet 2013, il porte à bout de bras l’économie égyptienne. Selon les estimations du Fonds monétaire international, le coût de ce soutien s’élèverait déjà à 6,5 milliards de dollars.

Grâce aux rentes du pétrole, le régime semblait pouvoir, dans une région en pleine effervescence, maintenir la paix sociale et désamorcer les tensions. L’Etat-providence à la saoudienne se traduisait par de fréquentes libéralités dispensées à la population : 130 milliards de dollars lors du « printemps arabe », 29 milliards de dollars lors de l’accession au trône du nouveau monarque, etc. Sans négliger les retombées des mégaprojets : infrastructures (ports, aéroports, routes, chemins de fer, etc.), grandes initiatives dans des domaines tels que l’éducation, le logement ou la santé ; investissements dans les énergies renouvelables et l’agriculture afin de diversifier l’économie du pays et de réduire sa dépendance à l’égard du pétrole et des importations.

Mais, paradoxalement, le pari le plus risqué était la politique pétrolière du gouvernement. Alors que la stratégie saoudienne consistait traditionnellement à stabiliser les marchés, la réunion de l’Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) du 27 novembre 2014 a marqué un tournant radical. Le prix du brut, qui s’élevait au cours des mois précédents à quelque 115 dollars le baril, était déjà tombé à 70 dollars. Invoquant la nécessité de lutter contre le pétrole de schiste américain, le ministre du pétrole Ali Al-Naïmi a alors entériné une politique de guerre des prix : plutôt que de refermer les vannes, il convenait selon lui d’inonder le marché, car, une fois les foreurs américains hors d’état de nuire, les prix remonteraient. Cette politique devait induire un avantage collatéral majeur : l’asphyxie de l’économie de l’ennemi iranien. Mais il n’en a rien été. L’effondrement des prix ne s’est traduit ni par une relance ultérieure de la demande ni par la mise hors jeu des producteurs américains de pétrole de schiste. Et les pourparlers avec l’Iran ont continué d’aller bon train, la République islamique misant tout sur les retombées économiques d’une levée de l’embargo.

Avec la chute des prix du pétrole, Riyad doit sabrer dans les dépenses

En août 2015, le prix du brut est passé sous la barre des 40 dollars, conséquence de la surabondance de l’offre et des inquiétudes concernant l’économie chinoise. Or Riyad a besoin d’un baril à 106 dollars pour équilibrer son budget. Il va donc falloir sabrer dans les dépenses. Lesquelles ? La liste des obligés et des ayants droit est longue : aux engagements pris lorsque les cours du pétrole étaient élevés sont venues s’ajouter d’importantes dépenses militaires – un effet de la peur suscitée par la réintégration de l’Iran dans le concert des nations. Sera-t-il possible de continuer à acheter la paix sociale ?

Il incombe au nouveau monarque, M. Salman Ben Abdelaziz Al-Saoud, 80 ans, qui a succédé à son demi-frère Abdallah, décédé le 23 janvier 2015 à l’âge de 90 ans, de résoudre ces dilemmes. Le nouveau « serviteur des deux mosquées saintes » (son titre officiel) cherche à donner des gages aux conservateurs, qui se sont inquiétés du réformisme, pourtant prudent, de son prédécesseur. L’une de ses premières décisions a été de remplacer le chef, jugé trop timoré, de la police religieuse, connue sous le nom de « Commission pour la promotion de la vertu et la prévention du vice ». La vice-ministre de l’éducation, la femme la plus haut placée au sein du gouvernement, dont la nomination en 2009 avait été saluée comme un signe de progrès, a connu le même sort.

Cependant, la décision la plus controversée du nouveau souverain a été de bouleverser la hiérarchie politique. Grande première dans un pays accoutumé à la gérontocratie : deux hommes appartenant à la « troisième génération », celle des petits-fils du roi fondateur Abdelaziz, où les aspirants se comptent par dizaines, accéderont au trône le moment venu. Ministre de l’intérieur, nommé vice-prince héritier lors du couronnement de Salman, M. Mohammed Ben Nayef, 56 ans, est promu prince héritier en remplacement du prince Muqrin, l’un des derniers survivants de la « deuxième génération », qui se voit donc évincée. Ministre de la défense, fils du roi (et chef du cabinet royal), M. Mohammed Ben Salman, 30 ans, devient deuxième dans l’ordre de succession. Le premier est chargé de la lutte antiterroriste ; le second supervise les affaires militaires et économiques. Cette révolution de palais marque le grand retour du clan Sudairi, qui a longtemps contrôlé les principaux rouages de l’Etat, en particulier les ministères de l’intérieur et de la défense.

Menée par le royaume avec le concours de neuf pays sunnites (6) (et l’appui des puissances occidentales et de l’ONU), la guerre du Yémen

devait fournir l’occasion à ces nouveaux hommes forts de faire leurs preuves. Or l’objectif déclaré, mettre fin à la rébellion houthiste soutenue par l’Iran et remettre en selle le président élu Abd Rabbo Mansour Hadi, est loin d’être atteint. Et, surtout, le bilan humain est désastreux : cinq mille tués, dont un tiers de civils.

On peut imaginer que la fuite en avant guerrière va se poursuivre, ce qui fera beaucoup d’heureux dans les capitales occidentales. Pour les seuls Etats-Unis, les commandes militaires s’élèveraient à 90 milliards de dollars (7). La France a également considérablement accru ses ventes. Mais une politique qui fait le bonheur des fournisseurs d’armes étrangers n’est pas forcément bien accueillie dans le royaume, où le nouveau souverain et les deux princes héritiers sont très critiqués, jusqu’au sein de leur famille. Les appels à l’abdication du monarque – atteint de la maladie d’Alzheimer – et à l’éviction des princes héritiers se multiplient (7). La bousculade meurtrière de Mina, près de La Mecque, le 24 septembre, lors du pèlerinage (*hajj*) annuel, qui aurait fait plus de deux mille morts, n’a pas arrangé les choses. Cette catastrophe, la plus meurtrière de l’histoire moderne du pèlerinage, a semblé fournir un exemple de plus de l’incompétence de l’équipe au pouvoir.

- (1) Steve Coll, *Ghost Wars : The Secret History of the CIA, Afghanistan and Bin Laden, from the Soviet Invasion to September 10, 2001*, Penguin Books, New York, 2004.
- (2) Scellé le 14 février 1945 sur le croiseur *USS Quincy* entre le roi Abdelaziz Ibn Saoud et le président Franklin Roosevelt, le pacte garantissait la protection du royaume contre toute menace extérieure en contrepartie de la fourniture de l’essentiel de l’approvisionnement énergétique américain. Il fut reconduit en 2005 par M. George W. Bush.
- (3) David B. Ottaway, *The King’s Messenger : Prince Bandar bin Sultan, and America’s Tangled Relationship with Saudi Arabia*, Walker and Company, New York, 2010.
- (4) Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, soit la Chine, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie, plus l’Allemagne.
- (5) Cf. Marc Lynch, « How leaked Saudi documents might really matter », *The Washington Post*, 21 juin 2015.
- (6) Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Maroc, Pakistan, Qatar, Soudan.
- (7) Christopher M. Blanchard, « Saudi Arabia : Background and US relations », Congressional Research Service, Washington, DC, 8 septembre 2015, www.fas.org



Trafics et donations

Lors du sommet du G20 à Antalya, en Turquie, les 15 et 16 novembre 2015, M. Vladimir Poutine a affirmé que l’Organisation de l’Etat islamique (OEI) était financée par quarante pays, dont certains participants du G20. Si, au départ, les ressources du califat autoproclamé provenaient de donations de ressortissants de pays comme le Koweït, l’Arabie saoudite ou le Qatar – notamment des membres des familles régnantes – destinées à l’opposition syrienne et aux sunnites d’Irak, elles se sont ensuite diversifiées.

Les demandes de rançon qui accompagnent les campagnes de terreur et d’intimidation (comme les décapitations d’otages) ont permis de mettre en place un racket s’étendant à de nombreux pays. Mais ce sont surtout les conquêtes territoriales de l’organisation qui ont alimenté son trésor de guerre. En prenant le contrôle de Mossoul, deuxième ville d’Irak, en juin 2014, l’OEI a mis la main sur une partie des réserves de la banque centrale irakienne ; un butin estimé par le gouverneur général de la ville à 430 millions de dollars.

De plus, l’OEI contrôle des territoires importants et fonctionne comme un Etat dont la population doit payer des impôts. Elle dispose ainsi de ressources autonomes, qui s’ajoutent à celles fournies par une nébuleuse de réseaux éclatés, constitués d’individus radicalisés d’origines diverses. La jonction entre la Syrie et l’Irak lui a permis de mettre la main sur un territoire grand comme la moitié de la France, peuplé de dix millions d’habitants et où se trouvent les champs pétrolifères syriens, ainsi que des terres riches en ressources naturelles (pétrole, gaz, phosphates, blé et orge). Les filières de contrebande, qui remontent à l’embargo contre l’Irak des années 1990, permettent d’écouler le pétrole et une multitude d’autres produits (notamment des biens confisqués aux populations des villes conquises), en grande partie via la Turquie voisine. Ces produits, vendus à un prix très inférieur à ceux du marché, trouvent toujours preneur.

La liste des sources de revenus de l’OEI est connue, même si les montants en jeu font l’objet d’évaluations divergentes et parfois fantaisistes. Ventes de pétrole (estimées par le Trésor américain à 500 millions de dollars par an), trafic d’antiquités, contrebande, taxes, péages et rackets divers alimentent un budget annuel estimé par l’OEI elle-même à 2 milliards de dollars (1). En novembre 2015, pour asseoir sa légitimité et accroître son influence sur les territoires qu’il occupe, le califat autoproclamé a même commencé à battre monnaie (le « dinar islamique »).

I. W.

* Professeur associé à la Fletcher School of Law and Diplomacy, Tufts University (Medford, Massachusetts, Etats-Unis). Auteur notamment de *The Price of Fear : The Truth Behind the Financial War on Terror*, University of California Press, 2008.

(1) Kathy Gilsinan, « How is ISIS still making money ? », *The Atlantic*, Boston, 21 novembre 2015.

L'AGROÉCOLOGIE POUR SAUVER LE CLIMAT

Et si les vaches mangeaient de l'herbe...

Dans le cadre de la conférence de Paris sur le climat, l'Union européenne réfléchira-t-elle à son modèle agricole, qui accompagne plus que jamais la mondialisation libérale ? En développant l'agroécologie, une idée neuve, la France pourrait réduire considérablement son empreinte carbone tout en produisant des aliments de qualité en quantité suffisante.

PAR GÉRARD LE PUELL *

L'AGRICULTURE contribue bien davantage au réchauffement climatique qu'on ne l'imagine généralement. A l'échelle mondiale, on estime à 14 % la part de la production agricole dans les émissions de gaz à effet de serre (GES). En France, cette proportion aurait atteint 21 % en 2012 (1). Le secteur agricole français disposerait d'un immense potentiel de réduction des GES s'il sortait de son sillon pour explorer d'autres voies.

En 2014, le ministre de l'agriculture a fait voter une « loi d'avenir » dont le but affiché était de promouvoir l'agroécologie, laquelle doit favoriser des pratiques vertueuses permettant de réduire les intrants chimiques et la consommation d'énergies fossiles. Mais cela implique de profonds changements d'approche, qui, pour le moment, ne sont mis en œuvre que par une petite minorité de paysans et oubliés dans les solutions de crise. Cela suppose aussi de rompre avec la logique du libre-échange et du productivisme.

Quelques exemples permettent d'éviter d'en rester aux incantations. Ainsi, la technique des semis sans labour et sous couverts végétaux permet à la fois d'économiser du carburant, de limiter la libération de carbone et d'enrichir le sol en matière organique issue des végétaux broyés au moment d'implanter une nouvelle culture. Mais, jusqu'à présent,

cette pratique progresse seulement lorsque le prix du pétrole est haut et celui des céréales en baisse ; deux phénomènes qui se produisent rarement en même temps.

Dans les élevages d'herbivores ruminants producteurs de lait et de viande, les meilleurs résultats économiques s'obtiennent dans les fermes qui optimisent l'autonomie fourragère en semant des mélanges appropriés de graminées et de légumineuses. Les travaux du Centre d'étude pour un développement agricole plus autonome (Cedapa), fondé en 1982 par un groupe d'éleveurs bretons, dont M. André Pochon (2), confirmés depuis par ceux de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'ont démontré. Dans les prairies temporaires, ces mélanges peuvent être constitués de plusieurs variétés de trèfle avec un peu de luzerne, à laquelle s'ajouteront trois ou quatre espèces de graminées comme le ray-grass, la fétuque et le dactyle. La prairie n'a dès lors pas besoin d'engrais azotés, puisque les légumineuses captent l'azote contenu dans l'air par leur système racinaire afin de s'en nourrir, ce qui profite aussi aux graminées qui leur sont associées. Ce système très écologique fonctionne également pour produire du grain si l'on associe au blé, à l'orge et au triticale des graines de pois protéagineux, de féverole, de soja ou de lupin, en fonction de la qualité des sols.

Planter des arbres au milieu des cultures

Agir de la sorte permet de limiter les labours, les apports d'engrais azotés et les traitements chimiques en réduisant la production de maïs destiné à l'ensilage (c'est-à-dire conservé en silos pour nourrir les animaux, principalement les bovins). Or, parce qu'il réduit la charge de travail sur les exploitations, ce maïs broyé et fermenté est depuis plusieurs décennies l'aliment de base dans 80 % des élevages laitiers. Comme il est très énergétique mais pauvre en protéines, l'éleveur doit acheter de grandes quantités de tourteaux de soja pour compléter. Cette solution lui permet de produire beaucoup de lait par vache, mais avec une faible marge par litre. La

* Journaliste et essayiste. Dernier ouvrage paru : *L'écologie peut encore sauver l'économie*, Pascal Galodé Editeurs - L'Humanité, Saint-Malo - Saint-Denis, 2015.

les animaux des intempéries comme de la chaleur extrême. Puits de carbone, elles sont aussi des vecteurs de biodiversité et peuvent fournir du combustible sous la forme d'un bois déchiqueté qu'il est possible de récolter dans une rotation longue, ce qui fait entrer cette gestion dans une forme d'économie circulaire.

L'agroforesterie consiste à planter une cinquantaine d'arbres par hectare, qu'il s'agisse de prairies ou de parcelles cultivées (3). Des pratiques d'agroforesterie comme les vergers de pommiers à haute tige, ou les châtaigniers sur des parcelles pâturées par le bétail, ont existé en France des siècles durant. La châtaigne était alors l'aliment de base des populations de certaines zones rurales. Ce fruit, qui se mange surtout en légume, a été délaissé au profit du blé dans le courant du XX^e siècle, mais il convient de reconsidérer sa place dans notre bol alimentaire en ce début de XXI^e siècle. La consommation annuelle de châtaignes par Français est de deux cents grammes, toutes préparations confondues ; il y a donc des marges de progrès. Le châtaignier pousse et donne des rendements corrects sur les terres pauvres, pentues et acides, dont le potentiel est trop faible pour que l'on y développe des cultures céréalières. Sa présence n'empêche pas la présence d'herbe pour faire pâturer le bétail. Les châtaignes non utilisées pour la consommation humaine fournissent un aliment de choix pour les chèvres, les brebis et les porcs. Enfin, la présence permanente d'arbres sur une prairie naturelle ou temporaire augmente la quantité de carbone séquestrée.

Mais l'agroforesterie doit aussi être vue comme une technique d'avenir dans les zones de grandes cultures. Les essais conduits par l'INRA depuis un quart de siècle ont montré que la présence d'arbres bien alignés sur des rangs distants d'une trentaine de mètres ne réduit quasiment pas les rendements céréalières. Elle peut même les améliorer en cas de grosses chaleurs en évitant l'échaudage, accident dû à un excès de chaleur provoquant la malformation et la réduction des grains. Là encore, l'arbre capte du carbone et contribue à la biodiversité. Il purifie les eaux de pluie qui migrent vers les nappes phréatiques en récupérant en profondeur les résidus de nitrates que les céréales n'ont pas toujours absorbés.

Lutter efficacement contre le réchauffement climatique implique enfin de moins faire voyager les produits. Cela suppose de rompre avec l'importation massive de fruits et de légumes cultivés



GIOVANNI ANSELMO. – Sans titre (granit, laitue, fil de cuivre), 1968

© PHILIPPE MISEAT / CENTRE POMPIDOU / MNAM-CC / RMN-CP

à des milliers de kilomètres de leur lieu de consommation. Un accord de libre-échange négocié au début de la décennie entre l'Union européenne et le Maroc nous inonde de melons, tomates et autres courgettes produits dans ce pays, avec un bilan carbone désastreux, tandis que l'irrigation de ces cultures d'exportation gourmandes en eau va poser de plus en plus de problèmes aux générations futures de Marocains, qui doivent importer nos céréales au prix fort...

Jadis, les ceintures vertes étaient des zones de maraîchage autour de toutes nos grandes villes. Aujourd'hui, seules 0,5 % des terres agricoles de la région Ile-de-France font du maraîchage, alors que 50 % de la superficie de cette même région est consacrée à l'agriculture, la production céréalière destinée à l'exportation y étant prédominante. Y compris sur les terres les plus proches du marché d'intérêt national (MIN) de Rungis !

Pourtant, la production alimentaire de proximité va redevenir impérative si nous voulons réduire le bilan carbone de notre assiette. Ce bilan peut aussi être réduit par une moindre consommation de protéines animales. La planète ne pourra pas nourrir une population mondiale de plus de neuf milliards d'humains sans une réduction sensible de la consommation des produits carnés dans les pays développés et la plupart des pays émergents. En outre, la croissance de l'élevage industriel aboutit à fournir une alimentation de plus en plus granivore aux animaux de boucherie et aux troupeaux laitiers, à commencer par les herbivores ruminants. Est-il utopique d'exiger que les vaches mangent de l'herbe ?

S'achevant sur la tenue de la 21^e conférence mondiale sur le climat (COP 21) en France, 2015 aura été une année à la fois paradoxale et trompeuse sur l'état de l'agriculture dans le monde. Les récoltes de céréales, de graines à huile et de plantes sucrières ayant été abondantes en 2014 et 2015, l'indice global du prix des produits de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est tombé à 155,7 points en août 2015, contre 198,3 points en août 2014. Ces volumes

élevés de production ont été obtenus grâce à des conditions climatiques favorables, en dépit d'une tendance lourde à la dégradation de 40 % des terres agricoles dans toutes les régions du monde, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a suffi que l'offre dépasse légèrement la demande solvable durant douze mois pour que les prix de marché baissent sévèrement et fragilisent beaucoup d'exploitations dans le monde, à commencer par celles qui ont besoin des marchés d'exportation pour écouler une partie de leur production.

Ainsi s'explique la baisse du prix du lait de vache, de la viande bovine et de la viande porcine en Europe et en France, qui a entraîné les manifestations de l'été dernier. Les baisses touchent la production céréalière pour les mêmes raisons. Face à cette crise de débouchés, les recherches de solutions qui ont animé les débats entre les différents intervenants que sont les paysans, les transformateurs, les distributeurs et le gouvernement en France n'ont pas porté sur l'adaptation de l'offre à la demande, mais sur les mesures à mettre en place pour exporter plus et pour concentrer davantage la production en vue d'illusoire économies d'échelle. On a ainsi vu la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) réclamer au gouvernement un plan d'aides de 3 milliards d'euros sur trois ans afin de « moderniser » l'agriculture. De l'argent censé servir à financer les regroupements de productions dans l'élevage porcin, l'engraissement des jeunes bovins et, bien sûr, la production laitière. Cette approche suggère que la très contestée « ferme des mille vaches », en baie de Somme, serait un modèle de compétitivité à promouvoir. Une fuite en avant qui ignore les enjeux environnementaux, sanitaires et climatiques.

Dans ce type d'élevage, les vaches ne vont plus au pré, et cette formule du « zéro pâturage » augmente considérablement le bilan carbone de chaque litre de lait produit. Faute d'herbe, les animaux mangent plus de grain, et le rendement du grain à l'hectare est très inférieur à celui de l'herbe et des plantes potagères. Ce modèle implique aussi le recours massif aux tourteaux de soja importés, tandis que les fourrages produits à vingt ou trente kilomètres à la ronde doivent aussi être transportés par tracteurs et camions sur de longues distances. Ce type d'élevage peut certes produire de l'électricité, via la méthanisation des effluents d'élevage. Mais ce procédé n'a rien d'écologique, puisqu'il impose de doubler les superficies consacrées à la culture du maïs pour en déverser directement dans la fosse à purin la même quantité que celle qui transite par la panse des vaches.

A une époque marquée par une offre de produits agricoles à peine supérieure à la demande solvable, le marché libéral mondialisé fragilise durablement un nombre considérable d'exploitations. La politique agricole commune (PAC) repose désormais sur une concurrence intracommunautaire fondée sur le dumping social et environnemental, qui va à l'encontre de l'agroécologie. Pis, l'Europe ne cesse de fragiliser la situation de ses agriculteurs en négociant des accords bilatéraux de libre-échange avec des pays tiers. L'ouverture du marché européen sert de monnaie d'échange dans la recherche de profits dans l'industrie et les services, des secteurs qui disposent de puissants lobbys à Bruxelles.

Plus grave encore, l'ampleur accrue du phénomène El Niño (élévation de la température de l'océan Pacifique) pourrait entraîner en 2016 et 2017 de nouveaux aléas climatiques et des sécheresses historiques. Faute de stocks céréalières de sécurité en quantité suffisante dans 90 % des pays de la planète, il suffirait que les pertes de récoltes soient importantes pour que l'on assiste de nouveau à une flambée des cours des matières premières agricoles et à des émeutes de la faim, comme en 2007-2008.

(1) Selon les chiffres fournis en mars 2015 par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

(2) Agriculteur breton (né en 1931), promoteur de l'« agriculture paysanne ».

(3) Lire Mark Hertsgaard, « Comment le Sahel reverdit », *Le Monde diplomatique*, août 2010.

Le changement ou le désastre

Réchauffement de la planète, montée des océans, pollution des sols, de l'eau et de l'air : par leurs activités, les humains sont devenus les acteurs d'une crise environnementale sans frontières dont ils sont aussi les victimes. La responsabilité des accidents, du gaspillage ou des dégâts du productivisme incombe essentiellement aux pays industrialisés, quand ceux du Sud en subissent les conséquences. Alors que les représentants de 195 pays se réunissent à Paris, du 30 novembre au 11 décembre, pour tenter de trouver un accord dans le cadre de la 21^e conférence mondiale sur le climat (COP21), *Manière de voir* présente dans sa dernière livraison (1) un éventail des désordres planétaires qui va bien au-delà de cette seule question. Accompagné de cartes, d'une chronologie des engagements internationaux, d'extraits de romans de science-fiction et de bandes dessinées, ce numéro lance des pistes de réflexion et montre comment la résistance surgit des mobilisations citoyennes et des actions militantes, souvent ancrées dans des territoires. Car, alors qu'elle s'impose sur la Terre au point d'y laisser une trace géologique, l'humanité doit faire des choix pour assurer sa survie : va-t-elle repêcher en vert un capitalisme qui s'accommoderait des contraintes écologiques ou changer de système en recherchant un nouveau rapport à son environnement ?

(1) « Environnement, climat : désordres et combats », *Manière de voir*, n° 144, décembre 2015 - janvier 2016.



La kinésithérapie piégée par les mages

En septembre dernier, la Cour des comptes dénonçait la progression des dépenses en kinésithérapie. Ostéopathie, chiropractie, haptonomie : l'engouement pour les thérapies manuelles conduit à s'interroger plus largement sur l'information des patients et sur l'efficacité de certaines pratiques. Ne faudrait-il pas replacer la démarche scientifique au cœur de ce type de soins ?

PAR NICOLAS PINSULT
ET RICHARD MONVOISIN *

LA DEMANDE de soins du corps ne cesse de croître et entraîne un engouement pour les traitements manuels. Mais l'émission de l'offre laisse perplexe : kinésithérapie, ostéopathie, chiropractie, biokinergie, kinésiologie appliquée ou microkinésithérapie ; même les professionnels en perdent leur latin ! Pour la personne en attente de soins, faire un choix revient à jouer à la loterie.

Les raisons de ce flou sont multiples. Sur le plan pratique, la technique la plus saugrenue peut donner l'illusion d'être efficace : l'écoute, le toucher et l'empathie contribuent à produire certains bénéfices de l'effet placebo (1). Sans bienfaits spécifiques démontrés scientifiquement, beaucoup de gestes semblent « marcher » et satisfont les patients... à court terme. Dans ce domaine comme pour les autres pratiques médicales, seules les preuves acquises par l'expérience clinique permettent de déterminer les thérapies efficaces. Or, très peu de thérapeutes manuels s'y réfèrent : bon nombre préfèrent suivre leur ressenti, bien moins chronophage et qui semble leur conférer une sorte de don.

Quand bien même certains praticiens souhaiteraient tester leurs hypothèses, il n'existe pas, en France, de cursus de troisième cycle propre à la kinésithérapie et encore moins de conseil national des universités chargé de cette discipline. Une majorité de médecins la considèrent avec condescendance, lui laissant peu d'autonomie dans les services de soins et si peu de place dans

leurs laboratoires que cela empêche la production d'études.

Les groupes de pression des ostéopathes et des chiropraticiens sont à l'œuvre pour faire évoluer la réglementation en leur faveur (2), tandis que les structures de représentation des kinésithérapeutes peinent à renforcer les fondements de leur discipline. Avant 2014, le Conseil national de l'ordre des kinésithérapeutes était lui-même frileux à l'idée d'énoncer des avis sur les soins non conventionnels et de poser des démarcations franches avec la médecine non scientifique. Cette convergence de facteurs crée un invraisemblable flou épistémologique, plus rien n'étant testé méthodiquement. Personne ne paraît savoir ce qui fonctionne ou pas, ni ce qu'il faudrait valider scientifiquement ou faire rembourser par la Sécurité sociale.

La confusion actuelle trouve son origine dans une histoire chaotique : la masso-kinésithérapie, dénomination franco-belge pour ce que l'on appelle ailleurs « physiothérapie », est un assemblage de compétences issues de professions plus ou moins concurrentes. Au début du XX^e siècle, techniques médicales et gymnastiques cohabitent avec des méthodes de rebouteux. Avec la Grande Guerre et ses cohortes d'estropiés, la demande en rééducation explose pour alimenter le front en hommes. Les médecins, submergés, s'adjoignent des auxiliaires médicaux, infirmières en tête, formés à la hâte pour remettre debout rapidement ceux qui peuvent l'être.

Science ou mysticisme ?

C'EST EN 1946 qu'intervient la reconnaissance des compétences communes fondées sur le massage et la gymnastique médicale, par la création d'un diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Il faut attendre 1989 pour voir la profession encadrée par un décret, encore en vigueur pour les étudiants déjà engagés dans une formation et qui ne fait aucune mention de la recherche ou des pathologies ayant émergé depuis. Adopté en 2000, un deuxième décret, relatif cette fois aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de kinésithérapeute, change considérablement la donne : les praticiens passent alors du statut d'exécutants à celui de décideurs, responsables de la planification thérapeutique non seulement vis-à-vis du patient, mais aussi des médecins prescripteurs et de la caisse primaire d'assurance-maladie.

Cette responsabilité accrue aurait nécessité la structuration d'une discipline dotée de frontières claires. Hélas ! la profession se voit aujourd'hui débordée, d'un côté, par les instituts de soins et de bien-être et, de l'autre, par des thérapeutes autoproclamés usant de techniques souvent sans aucun fondement, truffées de concepts révélés divinement à des maîtres qui furent fréquemment des pasteurs, évangélistes ou adventistes.

Trier ce qui relève de la démonstration scientifique de ce qui procède de ressentis ou d'illuminations mystiques demande des compétences plutôt austères, peu

appréciées des professionnels. Il faut savoir lire les essais cliniques, quand ils existent, et comprendre les méta-analyses de la littérature scientifique. Or le décret de 1989 n'impose aucune formation à la méthodologie dans les cursus. La réforme engagée depuis dix ans et formalisée le 2 septembre 2015 par la publication d'un décret et d'un arrêté relatifs au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute devrait améliorer la situation pour les étudiants entrés dans les instituts à compter de la rentrée 2015-2016. Après une première année universitaire, ils suivront quatre ans de formation en institut, soit une année de plus qu'aujourd'hui. Toutefois, aucun grade universitaire ne leur sera délivré.

Pour choisir un kinésithérapeute, le patient n'a que le bouche-à-oreille, la réputation, la proximité, la possibilité d'une prise en charge financière, quand ce n'est pas simplement le hasard d'une rencontre ou d'une recherche sur Internet. Devrait-il regarder les conditions d'exercice et les compétences respectives des professions ? Pas si simple ! Certes, la kinésithérapie demeure, dans le domaine des soins manuels, la seule profession de santé au sens réglementaire (3), avec un exercice conventionné et soumis à prescription médicale. Les ostéopathes et les chiropraticiens ne sont ni conventionnés ni remboursés... mais de mieux en mieux reconnus administrativement. Ils sont même enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles avec un niveau supérieur à celui des kinés, et ce en dépit de corpus théoriques originels quasi religieux et qui s'appuient sur une maigre documentation. L'ostéopathie est ainsi née d'une « vision épiphanique » reçue le 22 juin 1874, à 10 heures précises, par Andrew Taylor Still, son fondateur... Les techniques d'ostéopathie



VALENTINE HUGO. – « Objet », assemblage d'objets divers, issu de la collection André Breton, 1931

©ADAGP - PHOTOGRAPHIE : PHILIPPE MIGEAT - RMN-GRAND

dont l'efficacité est démontrée ne sont pas propres à cette discipline. Et toutes les méta-analyses de littérature concluent à l'existence de biais méthodologiques dans les essais cliniques des deux champs qui lui sont spécifiques (ostéopathies viscérale et crânio-sacrée). C'est à n'y rien comprendre : alors qu'il faut voir au préalable un médecin pour obtenir des séances de kinésithérapie, un patient peut consulter directement n'importe quel professionnel de la « manipulation ». D'ailleurs, certains médecins pensent eux-mêmes des thérapies manuelles, ce qui peut rassurer, mais ne confère pas plus d'assise scientifique aux techniques employées.

Ajoutant à la confusion, les soins de kinésiologie, d'étiopathie, de micro-kinésithérapie ou de biokinergie – autant de pratiques sans fondements scientifiques – sont souvent dispensés par l'un des 83 000 masseurs-kinésithérapeutes répertoriés en France (4). Un tiers des 20 000 ostéopathes recensés sont aussi kinés, certains n'hésitant pas à jouer sur cette polyqualification pour que leurs patients puissent se faire rembourser des techniques propres à leur école. Et que dire quand l'hôpital public propose l'haptonomie (« art du toucher affectif ») dans les maternités, le barrage de feu pour les brûlés ou la réflexologie pour les cancéreux – méthodes qui n'ont jamais montré d'efficacité au-delà de l'effet placebo ?

Pourtant, les patients semblent enchantés. Et pour cause : explications simples, unicasuales ; thérapie qui peut tout avec un soupçon de magie, d'enchantement et une pincée d'orientalisme ; thérapeute qui fait appel à ses émotions ; prise en charge plus longue, personnalisée ; corpus souvent mystique, qui donne un « sens » au pourquoi des souffrances. Alors que le médecin paraît souvent pressé, le pseudo-thérapeute rassure par sa présence : mîgourou, mi-chaman. Les bénéfices contextuels de l'effet placebo opèrent.

L'engouement pour les thérapies manuelles n'est pas sans poser des questions politiques. L'essentiel des thérapies « alternatives » impute les souffrances à l'individu lui-même. Chacun devient sinon la propre source de ses malheurs, du moins le porteur de la solution pour les évincer : en évitant les ondes, en harmonisant ses énergies ou en ouvrant ses chakras. Exit l'analyse socio-économique du mal-être. La déprime peut être due à un petit chef autoritaire, à un harcèlement ou à un boulot éreintant, qu'importe : injonction est faite de chercher en nous la cause de notre tourment. Cette individualisation des problèmes pulvérise toute contestation sociale.

Sur le plan économique, si la kinésithérapie a son contingent de libéraux qui savent faire du chiffre en « occupant » une demi-douzaine de patients simultanément par des « ateliers » de soins, elle reste ancrée fondamentalement dans le modèle de sécurité sociale hérité du Conseil national de la résistance. En revanche, l'ostéopathie repose, comme d'autres techniques, sur un modèle collant à la doctrine libérale et à un système de soins rendu de plus en plus concurrentiel par la lente déréglementation des profes-

Le ressenti personnel ne suffit pas

ON POURRAIT juger anodin le flou des frontières entre thérapies et pseudo-thérapies, y voir le vestige d'une querelle de chapelles. Mais n'est-il pas dérangeant de voir les contributions de tous à l'assurance-maladie payer des actes de soin dits non conventionnels pratiqués par des professionnels conventionnés ? Faire le tri des sollicitations est donc une nécessité. Or cela impose rigueur et méthode. Il ne suffit pas qu'un patient aille mieux pour valider l'efficacité d'une technique : il faut qu'il aille mieux que s'il n'avait pas reçu le traitement, et même mieux que s'il avait reçu un placebo. Enfin, il faut que son cas ne soit pas traité seul, mais dans des groupes représentatifs. Le ressenti personnel, hélas, n'est pas bon juge, car fortement suggestible.

Pour apprendre rigueur et méthode, rien de mieux que la formation par la recherche. Et c'est là qu'un nouveau problème d'ordre politique survient, avec la dépendance croissante de la recherche vis-à-vis des financements privés dans un contexte de mise en concurrence des chercheurs et de leurs laboratoires. Or, si l'on excepte quelques gadgets à la mode, comme les plates-

sions de santé. Ce nouveau cadre contraint moins les thérapeutes à soigner le patient qu'à satisfaire une clientèle que les professionnels se revendent. Un marketing truffé de concepts usurpés soutient l'ensemble. Ainsi en est-il, par exemple, de la « vertèbre déplacée », d'autant plus facile à « remettre en place » que l'on dispose du « cracking », l'art de faire craquer les articulations, dont la seule vertu thérapeutique est de donner au patient l'illusion que quelque chose s'est produit (5). On voit prospérer des thérapies à la sauce quantique, avec une incompréhension complète de la physique ; des recherches de chocs affectifs « engrammés » dans une mémoire des tissus ; des chirurgies psychiques, avec des ustensiles invisibles appartenant à une autre réalité. Nombre d'autres concepts du même genre se propagent dans un va-et-vient curieux à l'égard de la science : quand celle-ci semble cautionner une thérapie, ses promoteurs s'en revendiquent ; lorsqu'elle paraît la récuser, la démarche scientifique devient le mal absolu.

Prendre la satisfaction du patient comme seule référence de la qualité d'un soin revient à considérer ce soin comme un produit de consommation parmi d'autres. Or ce que le patient vient acheter n'est pas qu'une denrée, la solution à son problème, mais une confiance. La relation patient-professionnel ne pourrait à la rigueur devenir commerciale que dans la mesure où le patient en saurait autant que le thérapeute. Dans la réalité, le malade est inquiet, les proches aussi, et le thérapeute, même attentif, n'a pas, lui, à faire confiance à son patient. Dans un tel déséquilibre, l'espoir peut se monnayer. Et il n'est pas moralement justifiable de proposer une libre concurrence dans un marché de la confiance, sauf à placer le médecin de clinique privée, le visiteur médical, le kiné libéral, l'ostéopathe, le chiro, le rebouteux, l'assureur et le pasteur évangélique charismatique sur un même pied.

formes vibrantes ou les bandes adhésives colorées K-Tape, les thérapies manuelles n'intéressent pas les industries. Faute d'intéresseurs ou de moyens universitaires comme il en existe en Nouvelle-Zélande et en Australie, la recherche reste faible en France.

Confier sa santé, son dos, ses articulations à quelqu'un mérite une grande prudence. Seule la compétence scientifique du praticien, couplée à une prise en charge personnalisée, peut amener les patients vers le mieux-être et, surtout, vers des choix thérapeutiques effectués en connaissance de cause. Sans réflexion approfondie sur son rôle et ses responsabilités, le kinésithérapeute d'aujourd'hui peut ressembler au soignant de 1914, courroie de transmission de l'oppression des masses laborieuses par un travail usant. Sans formation spécifique à la culture expérimentale, il aura plus de mal à éviter les modes et à ignorer les fluctuations du marché. Sans bases méthodologiques et sans système universitaire pour les transmettre, il n'aura aucun moyen de savoir si une thérapie séduit par son efficacité propre ou par l'imaginaire qu'elle véhicule. Le retour à la science et aux pratiques fondées sur les preuves ne relève pas du scientisme, mais constitue la seule planche de salut.

(1) Effet thérapeutique positif constaté après l'administration d'une substance neutre, dépourvue d'activité pharmacologique, ou après un soin sans bénéfice intrinsèque démontré.

(2) Jean-Michel Lardry, *Les Professionnels de santé et l'ostéopathie. Complémentarité, déviance ou expédient ?*, Book-e-book, Sophia Antipolis, 2011.

(3) Code de la santé publique, livre III.

(4) Les effectifs ont doublé en vingt-cinq ans. « La kinésithérapie au 1^{er} janvier 2015 », Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, avril 2015.

(5) Timothy W. Flynn, Julie M. Fritz, Robert S. Wainner et Julie M. Whitman, « The audible pop is not necessary for successful spinal high-velocity thrust manipulation in individuals with low back pain », *Archives of Physical Medicine and Rehabilitation*, vol. 84, n° 7, Chicago, juillet 2003.

* Respectivement kinésithérapeute, enseignant à l'école de kinésithérapie de l'université de Grenoble, et didacticien des sciences au Collectif de recherche transdisciplinaire esprit critique & sciences (Cortecs). Auteurs de *Tout ce que ce vous n'avez jamais voulu savoir sur les thérapies manuelles*, Presses universitaires de Grenoble, 2014.

UNE SÉRIE DOCUMENTAIRE SUR LES ORIGINES MÉCONNUES DE L'ISLAM

De Jésus à Mahomet

L'actualité récente démontre l'urgence d'une relecture des textes saints islamiques par le biais d'une analyse du contexte de la révélation. Peu connue et très peu médiatisée, l'étude du Coran que mènent des chercheurs multidisciplinaires pourrait contribuer à lutter contre le radicalisme religieux. En témoignent les travaux sur la place essentielle de Jésus dans les premiers temps de l'islam.

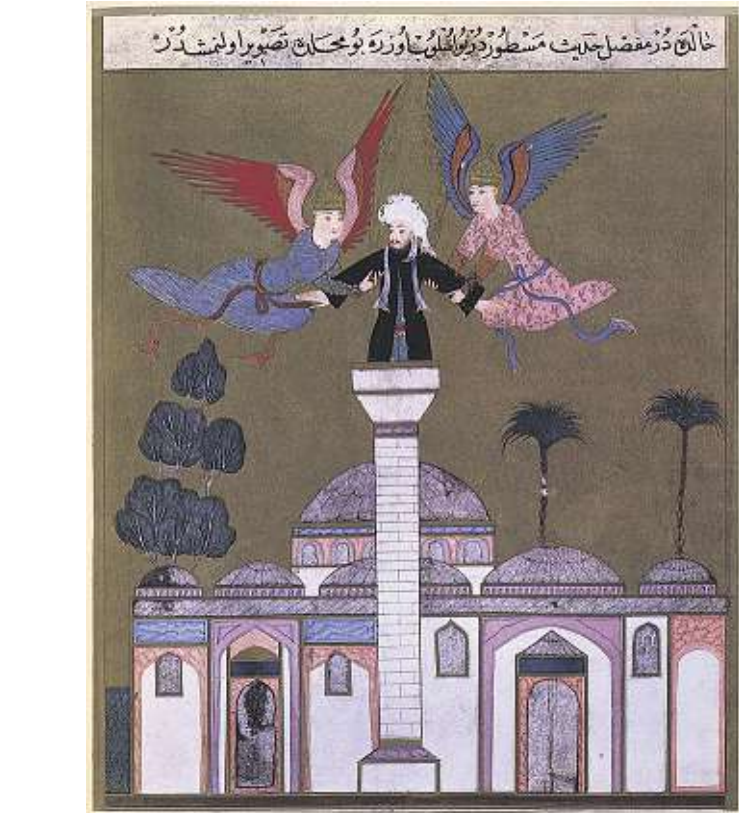
PAR AKRAM BELKAÏD *

IL N'EST GUÈRE facile d'aborder la question de l'islam et de ses origines en échappant à l'actualité et aux thématiques récurrentes qu'elle impose, tel l'incontournable «dijhad». C'est donc un tour de force que réalise le documentaire en sept épisodes de Gérard Mordillat et Jérôme Prieur consacré à l'influence majeure du christianisme sur l'islam, du moins celui des premiers temps de la révélation (1).

Ce travail a pour premier mérite de montrer que l'étude multidisciplinaire – c'est-à-dire au-delà du seul commentaire théologique – du Coran est une science en devenir. Le livre saint des musulmans est souvent présenté comme un «texte sans contexte» en raison de sa structure littéraire complexe et de l'impossibilité de dater ses sourates (chapitres) ou même de déterminer la totalité de l'ordre chronologique de leur révélation. L'enjeu est de taille, car une meilleure connaissance du contexte historique et social dans lequel est apparue la dernière des trois grandes religions monothéistes aiderait à surmonter les défis politico-religieux contemporains.

Le dialogue entre chrétiens et musulmans tout comme la séparation entre le temporel et le spirituel ne peuvent que

bénéficier du rappel de la proximité originelle entre la croix et le croissant. Comme le détaille le documentaire, où interviennent de nombreux chercheurs de nationalités et d'horizons différents, l'islam fait de Jésus un personnage aussi essentiel qu'Adam, le premier homme. Aïssa ibn Maryam, c'est-à-dire Jésus, fils de Marie, est celui qui revient à la fin des temps pour tuer l'Antéchrist. Or, s'ils savent bien que celui qu'ils désignent par le terme *massih*, autrement dit «le messie», est effectivement un de «leurs» prophètes, nombre de musulmans n'ont pas conscience de la place fondamentale, unique, qu'il occupe dans le Coran. Il y est présenté comme «l'esprit», «le souffle» et «le verbe» de Dieu. C'est un homme beau, hors du commun et capable de faire des miracles. En revanche, le livre saint se montre des plus laconiques concernant Mahomet (Mohammad), qui, homme ordinaire –il n'accomplit pas de miracles–, n'est «que» le messager (*rassoul*) d'Allah et un prophète (*nabi*) parmi d'autres. Cette proximité entre les deux religions s'illustre aussi par l'importance accordée à Marie, qui, dans le Coran, est la seule femme désignée par son nom et mentionnée à plusieurs reprises, la sourate XIX lui étant même consacrée.



SEYYID LOKMAN. – Jésus porté par deux anges depuis le minaret de Damas, tiré de «Zubdet ut Tavarih», 1583

autrement dit : «*Cela* [la crucifixion] *leur est apparu ainsi.* » De plus, l'islam fustige le christianisme, qu'il accuse d'avoir rompu avec un strict monothéisme en associant (*chirk*) Jésus et le Saint-Esprit à Dieu (2).

Ces divergences ont alimenté maintes polémiques et nombre de conflits. Autre intérêt du travail de Mordillat et Prieur : ils donnent la parole à des chercheurs montrant que l'islam n'est pas né en opposition au christianisme, mais dans une certaine forme de continuation, voire comme une tentative de réforme. De fait, la religion musulmane reprend ou reformule des doctrines chrétiennes qui perduraient au VII^e siècle. C'est le cas du docétisme, une hérésie du début du christianisme pour laquelle il était impossible que le Christ soit mort sur la croix. Et la place de Marie dans le Coran s'éclaire à la lecture de certains textes apocryphes, c'est-à-dire s'opposant à ceux, canoniques, reconnus par l'Eglise, qui ne la mentionnent guère.

Sur le plan historique, l'islam naissant n'est donc pas étranger aux débats théologiques de son époque. Il vient en quelque sorte clore les interminables disputes sur la nature du Christ. La prééminence de Jésus dans le Coran laisse même penser que c'est aussi aux chrétiens, et pas uniquement aux polythéistes de La Mecque et de la péninsule Arabique, que Mahomet

s'adresse, afin de les gagner à sa cause. C'est d'ailleurs l'une des raisons – mais pas la seule – de la vitesse foudroyante à laquelle les populations chrétiennes du Levant adoptent cette nouvelle religion.

L'islam ne serait-il alors qu'une bouture du christianisme ? On se doute bien qu'une réponse étayée sur les plans scientifique et historique n'est guère possible. Reste qu'il y a bel et bien, comme le disent les experts interrogés ici, une «*intertextualité*» entre l'islam naissant et le christianisme tel qu'il existait au VII^e siècle.

Le documentaire ébauche une autre piste susceptible de consolider un dialogue inter-religieux tout aussi important, si ce n'est plus urgent. Il existe aujourd'hui dans le monde musulman un sentiment judéophobe alimenté par le sort des Palestiniens, mais dont on ne peut éluder qu'il s'appuie aussi sur une certaine lecture du Coran (3). D'où la nécessité de prendre en compte le contexte où sont apparus les versets concernés. Quand il accuse les juifs d'avoir revendiqué la mort du Christ, le Coran, là aussi, reprend des idées chrétiennes très répandues au VII^e siècle, et qui auront la vie dure. Il faudra en effet attendre 1963 pour que le pape Jean XXIII demande dans une prière : «*Pardonne-nous la malédiction dont nous avons injustement accablé les juifs. Pardonne-nous pour t'avoir, par notre péché, crucifié une seconde fois* (4). » De

même, nombre d'experts interrogés dans le documentaire rappellent que le conflit ayant opposé Mahomet aux deux tribus juives de Médine, ville où il a trouvé refuge après sa fuite de La Mecque (l'hégire, en 622, soit douze ans après le début de la révélation), était d'ordre politique, mais aussi théologique. Sur le plan historique, le Prophète, en s'inscrivant dans la lignée de Moïse et de Jésus et en entendant réformer le judaïsme et le christianisme, considérés dans le Coran comme une altération de la religion originelle, s'est vraisemblablement heurté aux rabbins. Cela mène ces spécialistes à affirmer aujourd'hui que ce livre n'est pas antiju-daïque, mais antirabbinique.

Un siècle après sa naissance, l'islam, en pleine expansion territoriale, s'affranchira peu à peu de la figure tutélaire de Jésus et donnera une place prépondérante à Mahomet. La divergence avec le christianisme s'accroîtra au fil des siècles. Mais l'on voit bien l'intérêt d'une relecture du Coran à l'aune du contexte historique et social dans lequel il a été révélé. C'est là une étape indispensable pour mener à bien une exégèse ambitieuse destinée à renouveler la pensée islamique. Gelé depuis le XI^e siècle, cet *ijtihad*, autrement dit l'interprétation des textes, si riche au cours des siècles qui suivirent la mort du Prophète en 632, n'est plus qu'une boucle itérative où se succèdent les mêmes commentaires de commentaires du livre saint.

La linguistique – pour l'étude détaillée de l'arabe coranique et de ses emprunts nombreux à d'autres langues, notamment le syriaque, une langue sémitique dérivée de l'araméen – ainsi que l'anthropologie sont de précieux outils pour cette révision nécessaire. S'y ajoute l'archéologie, dont les découvertes permettraient de mieux comprendre le contexte historique de la révélation – à condition, bien sûr, que l'Arabie saoudite autorise un plus grand nombre de fouilles sur son sol. Il s'agira ensuite de vulgariser les enseignements apportés par la réinterprétation du texte coranique, à la façon de cette série documentaire. On peut présumer que cela ne se fera pas sans mal.

- (1) Gérard Mordillat et Jérôme Prieur, *Jésus et l'islam*, sept fois 52 minutes, diffusion sur Arte les 8, 9 et 10 décembre 2015. Les deux auteurs publient simultanément *Jésus selon Mahomet*, Seuil - Arte Editions, Paris-Strasbourg.
- (2) Cette exigence d'un strict monothéisme est l'un des fondements du wahhabisme et explique l'icône-clasme (opposition à l'adoration des images saintes) de certains courants radicaux.
- (3) Cf. Esther Benbassa et Jean-Christophe Attias (sous la dir. de), *Juifs et musulmans, retirons les liens !*, CNRS Editions, Paris, 2015.
- (4) Cité par les auteurs dans leur ouvrage.

RÉGION PARISIENNE

PARIS. Le 1^{er} décembre, à 19 heures, au Lieu-Dit, 6, rue Sorbier, «café-Diplo» : «L'Europe intoxiquée par les lobbys ?», avec Sylvain Laurens, sociologue, et Stéphane Horel, journaliste. Le 16 décembre, à 20h30, au théâtre de l'Épée de bois (Cartoucherie de Vincennes), représentation de la pièce *Rallumer tous les soleils. Jaurès ou la nécessité du combat*, suivie d'un débat sur les médias avec Pierre Rimbart. (*amis.diplo.75@gmail.com*)

ESSONNE. Le 21 décembre, à 20h30, Maison du monde, 509, patio des Terrasses à Evry : réunion mensuelle des Amis autour d'un article du journal. (*Jacques Simon : amd91.evry@gmail.com*)

SEINE-SAINT-DENIS. Le 17 décembre, à 19 heures, salle La Belle Étoile - Compagnie Jolie Môme, 14, rue Saint-Just, La Plaine-Saint-Denis : «La politique de l'Etat turc et de l'AKP contre le peuple kurde», avec Chris Denhdou et Mireille Court, journalistes, de retour de Turquie. (*amis.diplo.75@gmail.com*)

HORS DE FRANCE

GENÈVE. Le 8 décembre, à 18h30, au café Jules-Verne, 20, rue Jean-Violette : «café-Diplo» autour de l'article de Léa Ducré et Margot Hemmerich «Les Pays-Bas ferment leurs prisons» (novembre 2015). (*claudef.sumi@gmail.com*)

LUXEMBOURG. Le 3 décembre, à 20 heures, à l'abbaye Neumunster à Luxembourg-Grund : «Le pouvoir des mots», avec Denis Sieffert, Denis Scuto et Jean Portante. Avec le CPJPO et d'autres associations. (*Michel Decker : deckertr@pt.lu*)



Les Amis du MONDE diplomatique

Rejoignez Zinc, le nouveau réseau social animé par Les Amis du *Monde diplomatique* : zinc.mondediplo.net

RÉGIONS

ALÈS. Le 17 décembre, à 20h30, à la Maison pour tous de Saint-Christol-lez-Alès : «La Colombie entre processus de paix et répression des mouvements sociaux», avec Julie Massal, professeure à l'Université nationale de Colombie. (*Bernard Souyris : amd30@orange.fr*)

ANGOULÈME. Le 10 décembre, à 19 heures, au théâtre de La Couronne, 1, allée des Sports : visioconférence en direct de la COP21 avec notamment Philippe Descamps (en partenariat avec Les Petits Débrouillards 16 et le Grand Angoulême). Le 15 décembre, à 18 heures, à la Cité BD, 60, avenue de Cognac : rencontre avec Daniel Mermet sur les médias. A 21 heures, ciné-mardi avec projection du film *Howard Zinn, une histoire populaire américaine*, d'Olivier Azam et Daniel Mermet, suivie d'un débat avec ce dernier (en partenariat avec la Cité BD et Attac 16). (*patrickbouthinon@orange.fr*)

AUDE. Le 2 décembre, à 20h30, salle La Cigale à Quillan : projection, suivie d'un débat, du film de Gilles Balbastre et Yannick Kergoat *Les Nouveaux Chiens de garde* (en partenariat avec l'association AIRE). (*Bernard Dauphiné : amd11@free.fr*)

DIJON. Le 3 décembre, à 18 heures, à Sciences Po, 14, avenue Victor-Hugo : «Projet pour une presse libre», avec Pierre Rimbart (en partena-

riat avec Réseau Salariat). (*annie.munier-petit@laposte.net*)

GIROUDE. Le 2 décembre, à 15 heures, à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, 11, allée Ausone à Pessac : «La Corée du Nord», avec Martine Bulard. Le 4 décembre, à 19 heures, à la médiathèque de Mérignac, place du Général-de-Gaulle : «La COP21 répondra-t-elle aux conséquences du réchauffement climatique ? », avec Philippe Descamps. Le 16 décembre, à 20h30, au café de l'Orient, place François-Mitterrand à Libourne : «café-Diplo». (*Jean-Dominique Peyrebrune : amis.diplo33@gmail.com*)

GUADELOUPE. Le 16 décembre, à 19h30, à la médiathèque de Port-Louis, projection, suivie d'un débat, du film de François Ruffin *Merci patron !*, en présence d'Elie Domota et de représentants syndicaux. (*Daniel Matias : danimaginaire@yahoo.fr*)

LA ROCHE-SUR-YON. Le 5 décembre, à 10 heures, au Grand Café, 4, rue Georges-Clemenceau, «café-Diplo» à partir de l'article de Jean Gadrey «Croissance, un culte en voie de disparition» (novembre 2015). (*michelmerel54@laposte.net*)

MARSEILLE. Le 10 décembre, à 18h30, à la librairie du MuCEM, esplanade du J4, quai de la Joliette : présentation par Philippe Descamps du *Manière de voir* n° 144, «Environnement, climat : désordres et combats», et du dossier «Comment éviter le chaos climatique» paru dans *Le Monde diplomatique* de novembre 2015 (en partenariat avec la librairie du MuCEM). (*Gérald Ollivier : g.ollivier1@free.fr*)

METZ. Le 10 décembre, à 18h30, petite salle des Coquelicots, 1, rue Saint-Clément, «café-Diplo» : «Les Pays-Bas ferment leurs prisons. Et la France ?», débat à partir du reportage de Léa Ducré et Margot Hemmerich (novembre 2015). (*Christopher Pollmann : pollmann@univ-metz.fr*)

MONTPELLIER. Le 1^{er} décembre, à 20 heures, salon Belvédère au Corum : «Quand le capital fictif passe aux commandes», avec Clément Homs et Paul Braun. Le 11 décembre, à 20 heures, salle Guillaume-de-Nogaret, rue Pitot : «Crise grecque : quelles conséquences pour l'Europe ? », avec Dimitri Makrygiannis, d'Unité populaire, et Constant Kaimakis (en partenariat avec le Collectif montpellierain de solidarité avec le peuple grec). (*Janine Robert : amis-diplo34@orange.fr*)

NICE. Le 15 décembre, à 19h30, au café O'Quotidien, 2, rue Martin-Seytour : «café-Diplo» autour d'un article du *Monde diplomatique* de décembre 2015 et discussion autour de l'idée reçue : «C'était mieux avant». (*Zsolt Geller : diplo@geller-conseil.eu*)

NORD FRANCHE-COMTÉ. Le 3 décembre, à 20h15, espace Villon, quartier du Montmarin à Vesoul : «Coups d'Etat modernes en Amérique latine», avec Maurice Lemoine. Avec le Comité de soutien aux peuples d'Amérique latine de Haute-Saône. (*odile-mangeot@wanadoo.fr*)

ORANGE. Le 10 décembre, à 20h30, au cinéma Le Forum : projection, suivie d'un débat, du film *Un revenu pour la vie*, en présence du réalisateur Michaël Le Sauce et de Pierre-Alexandre Morales, du Mouvement français pour un revenu de base. (*José Ruiz : ruiz.bouqueyrat@wanadoo.fr*)

ORLÈANS. Le 3 décembre, à 20 heures, à la Maison des associations : «Plutôt qu'à la spirale de la violence, laissons la place à la

pensée ! », à partir des articles du *Monde diplomatique*. Sur Radio Campus 88.3, le 8 décembre à 19 heures, dans l'émission «A bâtons rompus» : présentation du *Monde diplomatique* du mois ; et le 10 décembre à 7h40, chronique «Un autre regard» dans «Les Matinales». (*André Chassaing : lesamdorleans@laposte.net*)

PERPIGNAN. Le 3 décembre, à 19h30, salle des Libertés, 9, rue Bartissol : «Dettes publiques, système bancaire et démocratie», avec Patrick Saurin. Le 8 décembre, à 19 heures, au cinéma Le Castillet : ciné-débat avec la projection du film d'Ana Dimitrescu *Même pas peur*. Les AMD66 se réunissent le troisième jeudi du mois, à 19 heures, à la résidence Habitat jeunes Roger-Sidou, 5, place Gerbaud. (*André Bordas : am.bordas@laposte.net*)

RENNES. Le 10 décembre, à 19 heures, au Knock, 48, rue de Saint-Brieuc, «café-Diplo» autour du dossier du *Monde diplomatique* de novembre 2015, «Comment éviter le chaos climatique». (*Yves Paris : yves.paris-tad@wanadoo.fr*)

TOULOUSE. Le 6 décembre, à 10 heures, au cinéma Utopia de Tournefeuille : petit déjeuner et rencontre autour du film *Demain*, de Cyril Dion et Mélanie Laurent. Le 17 décembre, à 20h30, au cinéma ABC, projection-débat avec Anastasia Politi autour du film *Voyage en Grèce par temps de crise*. (*Jean-Pierre Crémoux : amdoul@gmail.com*)

TOURS. Le 11 décembre, à 20h30, à l'association Jeunesse et habitat, 16, rue Bernard-Palissy : «Le Front national au-delà des mots». Le 16 décembre à 13 heures, le 17 décembre à 20 heures et le 21 décembre à 11 heures, sur Radio Béton (93.6), présentation du *Monde diplomatique* du mois. (*Philippe Arnaud : pjc.arnaud@orange.fr*)

Concours étudiants 2016

La cinquième édition du concours étudiants «Ecrivez dans *Le Monde diplomatique*» est lancée. Plutôt qu'un essai philosophique, chaque candidat est invité à rédiger une enquête ou un reportage de douze mille signes sur une question sociale, économique, politique ou géopolitique, en privilégiant une approche internationale. Informations : www.amis.monde-diplomatique/concours



LITTÉRATURES

Jusqu’au silence de la neige

Mer Noire de Dov Lynch

Anacharsis, Toulouse, 2015, 141 pages, 15 euros.



D OV LYNCH est irlandais, de cette diaspora dispersée dans le monde depuis si longtemps à cause de la misère, de la violence britannique, de la guerre civile. Né à New York, il suit une formation académique et politique à Yale et à Oxford. Chargé de recherche sur les conflits dans l'ex-URSS à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, négociateur entre cette dernière et la Géorgie, il est aujourd'hui conseiller politique à l'Unesco, spécialiste du Caucase. Cette carrière de chercheur et de diplomate est jalonnée de livres et d'articles. Passer d'une écriture ultraspécialisée à l'écriture romanesque, voilà une aventure peu commune.

Lynch a choisi d'écrire ce premier roman en français. Son livre n'a pas pour autant une quelconque parenté avec ceux de son compatriote Samuel Beckett, qui choisit lui aussi le français, hormis par ce caractère si rare et précieux : une langue lavée, neuve, dotée d'un poids, d'une précision, d'une consistance matérielle. Changer de langue constitue un choix radical : cela permet de déjouer la facilité, les automatismes, ce que l'on sait trop bien. De changer de domaine, aussi : ce roman s'adosse à un savoir historique et géographique approfondi, mais qui a l'art de rester invisible.

Dimitris, son frère aîné Nico et leur père ont tous trois appartenu à l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Le père meurt. L'année précédente, l'organisation a condamné Nico à l'exil pour avoir abattu l'un de ses officiers supérieurs, et Dimitris a alors quitté l'IRA. Maintenant que le père est mort, l'IRA recherche Nico pour le liquider. Dimitris tue le chef de la brigade régionale et s'enfuit. Il veut retrouver Nico, qui est sans doute en Abkhazie, là d'où vient leur mère, là où elle est repartie alors qu'ils étaient encore enfants. Cela commence ainsi, en quelques pages, dans le sang. Tout le reste est un voyage qui s'achève dans la guerre, à Tkvarchali, à la frontière entre la Géorgie et un pays qui n'existe pas encore, du moins de façon indépendante, et qui sera reconnu par si peu d'Etats qu'il semblera parfois comme une zone grise : l'Abkhazie.

Dimitris chemine au milieu des conflits gelés, de la « paix factice » de l'Irlande jusqu'aux guerres ouvertes du Caucase, dans les zones floues et dangereuses des ruines de l'URSS. Via Cherbourg, Vienne, le Bosphore, son périple, qui le mène jusqu'à la mer Noire, « la mer oubliée, perdue dans un pli de la carte entre l'Europe et l'Asie », est parcouru par le souffle des épopées antiques, car c'est le vieil Hellespont qu'il rejoint, à l'instar des dix mille soldats grecs dont Xénophon a conté la longue retraite, quatre siècles avant notre ère, dans *L'Anabase*. Et Dimitris ira jusqu'à Soukhoumi, la capitale de l'Abkhazie, qui fit partie de la Colchide, la terre de Médée la magicienne et de la Toison d'or...

En cours de route, il a « l'impression de découvrir une nouvelle géographie du continent, une géographie mobile, comme si la terre n'était plus fixe, qu'elle évoluait au fur et à mesure qu'il avançait ». Les figures de Nico, de la mère, s'estompent et disparaissent ; il quitte tout cela, cette histoire qui lui fut imposée, qui n'est pas la sienne. Il ne sait ni pour quoi ni pour où. Il n'a plus de papiers, il n'a plus de nom, il est « personne », il s'est dépouillé de tout. Il n'y a plus que lui, la solitude, l'endurance de la vie et enfin la possibilité d'être, simplement.

MARIE-NOËL RIO.

AMÉRIQUES	AFRIQUE	ASIE
CHILI 1973-2013. Mémoires ouvertes. – Sous la direction d'Hélène Finet et Francis Desvois <i>L'Harmattan, coll. « Recherches Amériques latines », Paris, 2015, 170 pages, 17,50 euros.</i> Quarante-deux ans après le coup d'Etat militaire du 11 septembre 1973 contre Salvador Allende, ce livre réunit des contributions de nature diverse : historique, sociologique, littéraire... Les auteurs proposent dans un premier temps une analyse de l'organisation de la gauche chilienne – Parti socialiste, Parti communiste, radicaux, Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) – pendant la période précédant l'élection d'Allende. Ils s'intéressent ensuite aux conséquences de l'arrivée au pouvoir du général Augusto Pinochet et de la dictature imposée à la société. Ce faisant, ils mettent en perspective le rapport que les Chiliens entretiennent avec leur propre histoire et les enjeux mémoriels de celle-ci. Les articles éclairent aussi les contradictions qui continuent de travailler la société, révélées notamment lors des fortes mobilisations étudiantes de 2011. A commencer par le poids de l'exil et de l'héritage pinochétiste. ROBIN CAVAGNOUD LE DÉMANTÈLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF DE PORTO ALEGRE? Démocratie participative et communauté politique. – Simon Langelier <i>L'Harmattan, Paris, 2015, 241 pages, 26 euros.</i> C'est à Porto Alegre qu'a eu lieu le premier Forum social mondial (FSM), en janvier 2001. Ce choix avait une cohérence politique : si le FSM affirmait « Un autre monde est possible », la capitale de l'Etat brésilien du Rio Grande do Sul apportait la preuve qu'une autre forme de gestion municipale était non seulement possible, mais déjà en place depuis 1989. Un budget participatif (BP) permettait aux citoyens d'intervenir directement dans les décisions financières de la municipalité en matière de services et d'infrastructures (10 % du budget total) – une forme de coexistence entre démocratie participative et démocratie représentative (le conseil municipal). A partir d'enquêtes de terrain et d'une abondante bibliographie, le politologue Simon Langelier propose une histoire détaillée de cette cogestion. En un quart de siècle, le BP a survécu à l'alternance politique à la tête de la ville ; mais, en important les travers de la démocratie représentative au Brésil (clientélisme et corruption), il a perdu une bonne part de son exemplarité. Il reste cependant une référence qui ne demande qu'à être revitalisée. BERNARD CASSEN SCHOOL SHOOTING. La violence à l'ère de YouTube. – Nathalie Paton <i>Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2015, 223 pages, 13 euros.</i> A chaque fusillade dans un lycée ou une université, les mêmes questions reviennent dans les médias américains. Ils s'interrogent sur le profil du tueur – bien souvent un garçon, jeune, en difficulté scolaire – et étudient son état psychologique. Certains mettent en cause les images véhiculées par les jeux vidéo et le cinéma ; d'autres critiquent la libre circulation des armes à feu. Dans sa thèse de doctorat, la sociologue Nathalie Paton a appréhendé le phénomène d'une tout autre manière. Au cours d'une étude d'« <i>ethnographie en ligne</i> » qui a duré trois ans et demi, elle a recueilli les traces laissées sur Internet par les auteurs de fusillades et ceux qui les admirent – les « <i>fans</i> de school shooting ». Analysant des centaines de blogs et de vidéos postées sur YouTube, les commentateurs des internautes, les échanges sur les forums, le profil des utilisateurs, elle décrypte la « <i>sociabilité numérique</i> » qui se crée autour de ces tueries et qui contribue à les légitimer en tant qu'actes de violence politiques. Dans cet « <i>univers mental et culturel</i> », les fusillades scolaires apparaissent comme une révolte contre les institutions et une revanche sur les humiliations subies par les perdants de la compétition adolescente. BENOÎT BRÉVILLE DETROIT : PAS D'ACCORD POUR CREVER. Une révolution urbaine. – Dan Georgakas et Marvin Surkin <i>Agone, coll. « Mémoires sociales », Marseille, 2015, 358 pages, 24 euros.</i> « Contrairement au mouvement lié à Martin Luther King, la Ligue était laïque et urbaine. Contrairement au mouvement lié à Malcolm X, la Ligue engageait une action directe pour réaliser l'égalité raciale quand les circonstances s'y prêtaient. Contrairement aux Black Panthers, qui s'appuyaient sur la jeunesse et rejetaient sans cesse la faute sur les Blancs, la Ligue se concentrait sur les ouvriers et rejetait sans cesse la faute sur le capitalisme. » C'est ainsi que l'historien Dan Georgakas et le spécialiste des politiques urbaines Marvin Surkin, lui-même ancien membre de l'organisation, décrivent la Ligue des travailleurs révolutionnaires noirs. Né à Detroit en 1969, ce mouvement tenta de combattre tout à la fois la dégradation des conditions de travail dans les usines automobiles, les discriminations qui frappaient les Afro-Américains et le projet d'embourgeoisement du centre-ville conçu par l'élite de la ville après les émeutes urbaines de 1967. Son histoire, retracée dans ce livre paru en 1975 et qui vient enfin d'être traduit, est celle d'une inlassable volonté de forger une conscience de classe chez les ouvriers noirs. B. B.	L'AFRIQUE DANS LE MONDE. Capitalisme, empire, Etat-nation. – Frederick Cooper <i>Bibliothèque historique Payot, Paris, 2015, 250 pages, 22 euros.</i> Professeur à la New York University, l'historien Frederick Cooper, contrairement à trop de ses collègues, ne se limite pas à la période coloniale pour analyser l'histoire africaine. L'intérêt fondamental de cet ouvrage est de montrer les interactions séculaires entre l'Afrique et le reste du monde, et ce qu'elles ont produit dans les institutions et les mentalités locales. On suit ainsi les débats passionnés de l'après-guerre entre les députés de l'empire français déclinant – Léopold Sédar Senghor, Blaise Diagne ou Félix Houphouët-Boigny – sur l'extension de la citoyenneté (que les Sénégalais des « quatre communes » avaient obtenue en 1848), le régime de la nationalité et le respect des coutumes africaines (non-application du code civil). Le modèle politique à adopter les divise alors profondément. « <i>C'est ainsi qu'en 1960, note Cooper, les anciennes colonies d'Afrique française devinrent un ensemble d'Etats-nations, ce que ni les dirigeants africains ni les dirigeants français n'avaient recherché en 1945 et que tous, sauf la Guinée, avaient rejeté en 1958.</i> » ANNE-CÉCILE ROBERT PROCHE-ORIENT LE HAMAS ET LE MONDE. – Leila Seurat <i>CNRS Editions, Paris, 2015, 344 pages, 25 euros.</i> Dans un bref retour sur les origines du mouvement palestinien, créé en décembre 1987, et via les grandes étapes de sa politique étrangère, la chercheuse Leila Seurat insiste sur deux éléments-clés : d'une part, la recherche d'autonomie par rapport à la confrérie des Frères musulmans, dont le Hamas est une émanation ; d'autre part, la relativisation de sa dimension religieuse au profit du pragmatisme. Ainsi, la stratégie du mouvement s'est adaptée en fonction de l'évolution du contexte politique, le conduisant par exemple à s'éloigner du président égyptien Mohamed Morsi, discrédité. Le Hamas mobilise également différents référents idéologiques, dont le plus important est le « front de résistance », décliné diversement selon les situations, comme en témoigne la justification de sa proximité parfois compliquée avec l'Iran chiite. Enfin, Seurat montre que sa diplomatie dépend aussi de sa complexité organisationnelle, qu'expliquent notamment des facteurs socio-économiques (une trêve signifie la chute des rentrées fiscales liées au commerce informel), voire personnels. NICOLAS APPELT IRAK, LA REVANCHE DE L'HISTOIRE. De l'occupation étrangère à l'Etat islamique. – Myriam Benraad <i>Vendémiaire, Paris, 2015, 288 pages, 22 euros.</i> L'irruption en juin 2014 de l'Organisation de l'Etat islamique (OEI), obsédée par la revanche de l'islam sunnite en Irak et au Proche-Orient, a pris de court la « communauté internationale ». Revenant sur l'histoire de l'Irak depuis le protectorat britannique en 1920, la politologue Myriam Benraad pointe notamment les « <i>erreurs fondatrices</i> » commises par la coalition étrangère lors de son invasion du pays, en 2003. Son processus de « débâsification » aveugle touche en priorité les sunnites, « <i>tenus à l'écart des institutions et stigmatisés à toutes les étapes du calendrier politique</i> ». Ainsi, « <i>alors qu'elle n'articulait aucun communautarisme à proprement parler avant le renversement de Saddam Hussein, l'identité sunnite s'est progressivement transformée, sous l'occupation étrangère, en creuset d'une expérience contestataire fondée sur le rejet inconditionnel et durable du système mis en place par les Américains</i> ». JÉRÉMIE FABRE	THE KHMER LANDS OF VIETNAM. Environment, Cosmology and Sovereignty. – Philip Taylor <i>Nordic Institute of Asian Studies, Copenhague, 2014, 368 pages, 27 dollars.</i> Après avoir sillonné pendant quinze ans le delta du Mékong, l'ethnologue australien Philip Taylor livre une étude d'importance sur la minorité khmère du Vietnam méridional, qui compte plus d'un million de personnes. Quoique pauvres et marginalisées, ces populations savent mobiliser des ressources dynamiques d'autant plus nécessaires que leurs terres sont très ingrates – sols acides et durablement salins, marqués par des inondations récurrentes. En se concentrant sur les pratiques des habitants, Taylor s'affranchit de la perspective traditionnelle qui considère les Khmers Krom uniquement à l'aune des rivalités entre Hanói et Phnom Penh : s'il existe bien un discours de la dépossession territoriale – celle dont le Cambodge aurait été victime au profit du Vietnam lors de la décolonisation de l'Indochine française –, émergent également des récits concurrents. Par exemple, nombre d'autochtones voient dans leur région le berceau des deux nations rivales, qui résulteraient de l'effondrement de l'ancien Empire khmer. XAVIER MONTHÉARD LA DÉMOCRATIE EN ASIE. – Sous la direction de Guibourg Delamotte, Chloé Froissart et Gilles Verniers <i>Philippe Picquier, coll. « Picquier Poche », Arles, 2015, 160 pages, 8,50 euros.</i> « <i>Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la démocratie a une longue histoire en Chine.</i> » Chloé Froissart, de l'université Tsingua (Pékin), entame ainsi sa description des nombreux mouvements en faveur de la démocratie depuis celui de mai 1919, dirigé contre les prétentions de l'Empire nippon sur des territoires chinois à la suite de la conférence de paix de Paris, mais aussi contre le pouvoir des mandarins. Aujourd'hui, malgré quelques tentatives d'assouplissement, le Parti communiste reste selon elle plus que jamais omnipotent. La chercheuse Guibourg Delamotte décrit quant à elle les difficultés du Japon à faire évoluer un modèle calqué sur le système occidental et marqué par la prédominance du Parti libéral démocrate. Enfin, l'Inde a réussi le tour de force de « <i>faire prendre la greffe</i> » d'institutions démocratiques dans un pays multiethnique et pluriethnique ; mais la tentation autoritaire s'y fait sentir. Au-delà des institutions, ce sont les contre-pouvoirs qui manqueraient à ces pays. GENEVÈVE CLASTRES CARAÏBES AU CŒUR DES TÉNÉBRES DE LA FRIENDLY ISLAND. Migrations, culture et sida à Saint-Martin. – Catherine Benoit <i>Presses de l'Université Laval, Québec, 2015, 209 pages, 28 euros.</i> Saint-Martin, île des Antilles qualifiée par l'office du tourisme de « <i>friendly island</i> », est un paradis fiscal, mais aussi un enfer migratoire. Catherine Benoit propose ici le premier essai ethnographique portant sur la partie française de l'île – l'autre partie relevant, comme Etat autonome, du royaume des Pays-Bas. Elle retrace les parcours de soins des étrangers atteints du sida en s'appuyant sur l'analyse des politiques migratoires et de leurs conséquences sur l'état de santé des malades. La peur des institutions liée au risque d'expulsion explique l'insuffisance d'accès aux soins des migrants. Les récits qui accompagnent l'enquête restituent avec force le contexte culturel dans lequel évoluent ces patients et les conditions sociopolitiques dans lesquelles s'inscrit leur histoire, « <i>enracinée dans des pratiques de l'espace propres aux groupes dominés</i> ». CHRISTOPHE BACONIN

CINÉMA

Héros d’Afrique sur grand écran

CINÉMA et colonisation ; ou, plus précisément, ce qu'il en fut de la confrontation entre la colonisation et le développement de ce loisir populaire. Ce sujet-là semble n'avoir jamais été défriché. C'est ce qu'Odile Goerg, professeure d'histoire de l'Afrique contemporaine, entreprend avec maestria dans *Fantômas sous les tropiques* (1). Des premières projections à la belle étoile aux séances régulières dans les salles obscures, elle conte comment le cinéma est devenu, dans l'entre-deux-guerres, le principal divertissement urbain en Afrique. Etudiant essentiellement l'Afrique subsaharienne sous domination française ou britannique, elle montre que le septième art a été vécu par les Africains comme un moyen d'oublier, le temps d'un film, le poids de l'oppression, dans des salles que fréquentaient à la fois Noirs et Blancs et où se reproduisaient les séparations raciales et sociales. Elle souligne l'évolution des autorités coloniales, qui ne s'intéressent d'abord au cinéma que sous l'angle de la sécurité publique et du commerce, et finissent par redouter ce qu'il véhicule. Même si la censure veille, le film le plus anodin expose sur l'écran les mœurs des « civilisés » et révèle à nombre de colonisés ce qu'il en est de la supposée « supériorité de l'homme blanc ».

« *Le colonialisme n'est pas une machine à penser, n'est pas un corps doué de raison. Il est la violence à l'état de nature et ne peut s'incliner que devant une plus grande violence.* » Ces propos de Frantz Fanon, tirés des *Damnés de la Terre* (1961), sont lus au début de *Concerning Violence* (2), film d'archives de Göran Hugo Olsson. Reprenant des images filmées par des cinéastes suédois entre les années 1960 et 1980, Olsson les organise en « *neuf scènes de l'autodéfense anti-impérialiste* » sur lesquelles sont lus de nombreux extraits du livre de Fanon, scandés par Lauryn Hill, l'ex-chanteuse des Fugees. Ici, la violence du texte fait écho à la violence des images, comme dans cette séquence où, en Angola, des soldats portugais mitraillent du haut de leur hélicoptère des bovins affolés. La juxtaposition de ce que dit Fanon et de ce que montre Olsson rappelle avec radicalité les réalités du colonialisme. Ainsi de ce couple de missionnaires en Tanzanie qui assure que la construction d'une église est plus nécessaire au pays que celle d'un hôpital...

Authentique chantre et acteur d'une Afrique indépendante, Thomas Sankara (1949-1987) apparaît dans une séquence de *Concerning Violence* où il revendique le droit de ne pas payer la dette du Burkina Faso au

Fonds monétaire international. A l'aide d'archives, Christophe Cupelin retrace, dans son film *Capitaine Thomas Sankara* (3), les quatre années passées à la tête du « pays des hommes intègres » par celui qui affirmait : « *On ne fait pas de transformations fondamentales sans un minimum de folie.* » On le voit, orateur charismatique, prononcer à la tribune de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en 1987 à Addis-Abeba, un discours d'une exceptionnelle tenue, ou, trublion sans complexes face à son ex-colonisateur, accueillir un François Mitterrand pour le moins agacé. Il rêvait d'une autre Afrique, et il entreprit réellement de combattre l'analphabétisme ou la déforestation, d'améliorer le sort des femmes, de lutter contre la corruption. Son assassinat, digne d'une tragédie shakespearienne, soulagea bien des chancelleries...

PHILIPPE PERSON.

(1) Odile Goerg, *Fantômas sous les tropiques. Aller au cinéma en Afrique coloniale*, Vendémiaire, Paris, 2015, 320 pages, 22 euros.

(2) Göran Hugo Olsson, *Concerning Violence*, DVD, 2015, Happiness Distribution, 123 minutes, 26 euros.

(3) Christophe Cupelin, *Capitaine Thomas Sankara. Il a osé inventer l'avenir*, 2012, 90 minutes, en salles en France depuis le 25 novembre 2015.

DU MONDE

Traders au bord de la crise de nerfs

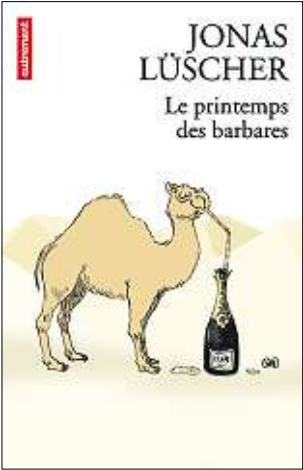
Le Printemps des barbares de Jonas Lüscher

Traduit de l'allemand (Suisse) par Tatjana Marwinski, Autrement, Paris, 2015, 193 pages, 17,50 euros.

C'EST N'EST au commencement qu'un banal récit de vacances en Tunisie avant le « printemps arabe », rapporté par un narrateur à qui Preising, un industriel fortuné, patron sans envergure ni volonté d'une entreprise familiale de télécommunications moribonde, l'a conté lors d'une promenade : « Une histoire pleine de rebondissements incroyables, de périlleuses aventures et de tentations exotiques. » Mais l'histoire va devenir fable et farce...

Oasis au milieu du désert, le luxueux complexe hôtelier où séjourne Preising offre des services haut de gamme et une sécurité sans faille derrière ses murs hérissés de tessons. Les clients sont pour la plupart des Britanniques venus pour un mariage. Amis, famille, collègues : une horde de golden boys. La mère du marié, enseignante, initie Preising aux « subtilités de l'organisation sociale du club » : au sud de la piscine, les banquiers de la City ; au nord, les classes moyennes. Dans ce milieu, tous sont prêts « à clamer que leur motivation n'est pas l'argent ». Mieux : l'argent « n'a aucune valeur intrinsèque ». La donne change brutalement pour ce microcosme douillet qui se croyait à l'abri des turbulences du monde quand, en plein cœur de la fête, déferlent des courriels de licenciement.

Car le Royaume-Uni vient de s'effondrer littéralement sous le poids de sa dette. La livre dégringole, l'Etat est en faillite et, avec lui, l'ensemble du système bancaire et de l'économie mondiale. Une réaction en chaîne, décryptée avec précision : « A la "une" du journal, un seul et unique sujet : la reprise inopinée de la crise financière et en particulier la situation extrêmement précaire de l'Angleterre due à l'effondrement de la Royal Bank of Scotland, dont l'Etat détenait depuis la crise bancaire plus de quatre-vingts pour cent des parts ; débâcle qui engendra en l'espace de vingt-quatre heures un chaos national, voyons, que dis-



je, international, car à sa suite c'est le Lloyds Banking Group, dont l'Etat détenait plus de soixante-dix pour cent des parts, qui s'effondra, parce que (...). »

Tout dégénère. Les cartes de crédit ne fonctionnent plus ; la propriétaire du complexe coupe les vivres aux Britanniques, qui organisent alors une cellule de crise, puis une sorte de groupuscule « révolutionnaire ». Le pâle vernis de civilisation se craquelle, laissant place aux instincts certes les plus bestiaux, mais aussi les plus hilarants : les portables volent dans la piscine, on dévore les dromadaires, on fait couler le maître-nageur... Dans ce climat halluciné, on ne serait pas étonné de voir Matt Groening et les Simpsons débarquer à la réception, ou l'écrivain américain Donald Antrim, l'auteur du grinçant *Votez Robinson* (1), accoudé au bar de l'hôtel. Comme ce dernier, Lüscher est adepte de la satire sociale et politique, du grotesque, de l'humour noir, sur fond de décor paradisiaque et d'évaporation des valeurs.

Le Printemps des barbares est le premier roman de cet auteur suisse alémanique né en 1976, lauréat en 2014 du prix franco-allemand Franz-Hessel. L'air de rien, il dresse une liste des maux contemporains et évoque, avec une légèreté déconcertante, les horreurs de l'époque. Pour mieux rendre sensible à l'obsession qui ouvre et clôt le roman : celle de poser les bonnes questions.

XAVIER LAPEYROUX.

(1) Donald Antrim, *Votez Robinson*, L'Olivier, Paris, 2000.

IDÉES

QUAND LES SOCIALISTES INVENTAIENT L'AVENIR (1825-1860). – Sous la direction de Thomas Bouchet, Vincent Bourdeau, Edward Castleton, Ludovic Frobert et François Jarrige

La Découverte, Paris, 2015, 300 pages, 25 euros.

La multiplicité des théories qui agitent les milieux socialistes jusqu'au second Empire révèle les ambitions d'un mouvement trop rapidement qualifié d'utopique. En se focalisant sur les journaux socialistes, les auteurs soulignent leur richesse – largement oubliée – et leur foisonnement, auxquels mirent fin la législation répressive de Napoléon III puis le règne de la presse commerciale. Derrière le jeune terme « socialisme » apparaissent des milliers d'articles écrits par d'innombrables collaborateurs aux profils sociaux très divers, des plus connus (Etienne Cabet, Louis Blanc, Pierre-Joseph Proudhon...) à ceux que l'histoire a moins retenus (Jeanne Deroin, Eugénie Niboyet, Constantin Pecqueur...). La presse, pas encore aux mains de journalistes professionnels, joue le rôle d'un forum pour ceux qui s'efforcent d'imaginer et de construire – particulièrement en 1830 et en 1848 – une société plus juste. Bien que parfois redondant (les titres sont étudiés séparément), l'ouvrage restitue la vitalité de cette pensée. L'indigence des débats actuels dans le parti au pouvoir en France n'en est que plus criante.

DOMINIQUE PINSOLLE

UNE HISTOIRE DE LA MODERNITÉ SONORE. – Jonathan Sterne

La Découverte, coll. « Culture sonore », Paris, 2015, 506 pages, 26,50 euros.

En développement depuis le début des années 2000 dans les universités anglo-saxonnes, les *sound studies* abordent l'histoire, les questions philosophiques et les analyses sociales depuis une perspective largement inexplorée : celle du son. Jonathan Sterne propose ainsi une approche inhabituelle de la modernité à travers six chapitres centrés sur des éléments de la culture sonore occidentale : le phonographe et le gramophone, le stéthoscope, le télégraphe et le casque audio, le téléphone et la radio, la notion de fidélité sonore et la pratique des enregistrements ethnographiques. Prenant le contre-pied de la mythologie industrielle et médiatique, il retrace la généalogie sociale, culturelle et matérielle de chacune de ces techniques ou pratiques. Il entend apporter de nouveaux outils de critique et de transformation sociale : « *Le capitalisme, les villes, les industries, la médicalisation du corps humain, le colonialisme, l'essor d'une classe moyenne (...)* ont été des éléments vitaux de l'histoire sonore – et le son se révèle être un élément vital de leurs histoires respectives. »

JULIETTE VOLCLER

DVD

Les Maux du travail de Michel Szempruch

DVD (58 minutes), Association Repérages, 2015.

Issu d'une recherche-action à La Poste de l'Isère, ce film propose un voyage dans la galaxie du néomanagement, avec ses trois planètes : flexibilité, compétitivité et excellence. Des témoignages recueillis à différents niveaux de hiérarchie et dans plusieurs entreprises permettent de prendre la mesure de l'étendue actuelle de la souffrance des salariés. En détruisant la satisfaction au travail et l'estime de soi, la course à la productivité dégrade les conditions de vie dans tous les secteurs. Avec humour, chercheurs et experts donnent les clés pour décrypter les discours des décideurs et analysent certains effets pathogènes du management, sur le plan tant physique que psychique. La seconde partie présente des pistes de réponse et des actions menées chez Renault, à la Caisse d'épargne, à l'hôpital, etc. Produit par quatre syndicats – Confédération générale du travail (CGT), Solidaires, Fédération syndicale unitaire (FSU) et Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) –, ce film a été conçu pour susciter le débat lors d'interventions auprès des salariés. Il vise à faire réfléchir non seulement aux actions à mener face aux situations les plus alarmantes, mais aussi aux moyens de transformer le travail.

PHILIPPE DESCAMPS

Vérités et mensonges

sur la SNCF, de Gilles Balbastre

DVD, 2015, 56 minutes, en ligne sur YouTube et sur www2.emergences.fr

Des rails ébréchés aux boulons mal vissés, des conducteurs qui adaptent la vitesse de leur train à l'état de la voie, la ligne Ascq-Orchies qui ferme faute d'entretien alors qu'elle longe une autoroute saturée... Pour ce documentaire, coproduit par le cabinet d'expertise sociale Emergences et par le comité d'établissement SNCF de la région Nord-Pas-de-Calais, la caméra de Gilles Balbastre évolue en immersion dans le quotidien des voyageurs comme dans celui des cheminots. Les seconds tentent de résister par la lutte syndicale, et parfois aussi par du lobbying auprès des élus. L'un d'eux explique que l'on ne peut dissocier l'aspect technique – l'entretien du réseau – de l'aspect social – la défense des conditions de travail et du service public. Le succès du film (plus de 76 000 visionnages sur Internet en quelques semaines) a poussé la direction régionale de la SNCF à remplacer en urgence certains rails abîmés, près de Biache-Saint-Vaast. Les passagers n'osaient plus l'espérer.

VINCENT DOUMAYROU

POLITIQUE

Verrouillage fiscal en Amérique centrale

MANIFESTATIONS contre la corruption, démission de l'ancien président Otto Pérez Molina, installation d'une commission de l'Organisation des Etats américains (OEA) sous la pression de la rue : au Guatemala, l'année 2015 a été marquée par le retour des revendications populaires. Mais l'entrée du premier milliardaire guatémaltèque (1) au classement Forbes et l'adoption du plan Alliance pour la prospérité dans le triangle nord (Salvador, Guatemala, Honduras) rappellent aussi que le néolibéralisme fleurit dans une région structurellement inégalitaire. Trois essais récemment parus en analysent l'essor à travers

le rôle et les stratégies des élites économiques. Pour Aaron Schneider, chercheur à l'université de Denver, « dans les sociétés contemporaines marquées par une croissante interconnexion et interdépendance, le vrai contrat social est la politique fiscale (2) ». A rebours du lieu commun selon lequel les Etats de la région seraient « faillis », il souligne qu'ils sont au contraire d'une redoutable efficacité... pour les riches. Jouant de leur influence politique, ceux-ci ont obtenu des dizaines de lois favorisant leurs intérêts : abaissement des taxes douanières et des impôts sur la propriété et le capital, exemptions et exonérations fiscales, etc.

L'ouvrage de l'Institut centre-américain d'études fiscales (3) montre comment l'élite locale a « *socialisé les coûts privés à travers la dette publique* », organisé l'impossibilité juridique et constitutionnelle de toute réforme fiscale contraire à ses intérêts, ou encore augmenté les impôts indirects (les plus injustes). Avec méthode, elle a ainsi construit une paix néolibérale, quitte à exercer le pouvoir elle-même – que l'on songe à M. Alfredo Cristiani, homme d'affaires et président du Salvador de 1989 à 1994, ou à MM. Alvaro Arzú et Oscar Berger, présidents du Guatemala respectivement de 1996 à 2000 et de 2004 à 2008. Pour maintenir et accroître leurs privilèges, les élites ont muté, troquant leur autoritarisme anticommuniste contre les promesses du « doux commerce ». Mais l'effet de « ruissellement », censé faire dégouliner l'aisance des riches vers les pauvres à mesure que les premiers consomment, se fait encore attendre.

Signé José Fernando Valdez, un troisième livre, consacré plus spécifiquement à la stratégie politique des élites centre-américaines (4), approfondit l'étude de leur mutation, qui s'est effectuée notamment grâce au renfort financier de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (Usaid). Fini la logique de la guerre froide : elles sont passées d'une domination par la coercition et la force à une domination par le consentement (« *acceptation d'une structure de commandement et de contrôle* »). Leur stratégie d'hégémonie « *requiert moins de domination, sans cesser de l'exercer où et quand elle fait défaut ; (...)* moins de consensus, sans cesser de le rechercher où et quand il fait défaut (...) ; moins de lutte idéologique, quoiqu'elles doivent l'exercer selon l'efficacité des résistances sociales (...) ou quand les nécessités du capital organisé demandent de mobiliser les soutiens sociaux ou politiques ».

Il y a près de vingt ans, les accords de paix au Guatemala ont mis fin à la dernière guerre civile de la région. Il semble bien que « *le capital privé et ses divers instruments d'organisation du consentement* » soient aujourd'hui les vrais vainqueurs.

MIKAËL FAUJOUR.

(1) M. Mario López Estrada, président de la société de télécommunications Tigo.

(2) Aaron Schneider, *State-Building and Tax Regimes in Central America*, Cambridge University Press, 2012, 243 pages, 59,99 livres sterling.

(3) Instituto centroamericano de estudios fiscales (Icefi), *Política fiscal : expresión del poder de las élites centroamericanas*, F&G Editores, Guatemala City, 2015, 418 pages, 150 quetzals (28 dollars).

(4) José Fernando Valdez, *El Gobierno de las élites globales. Cómo se organiza el consentimiento : la experiencia del triángulo norte*, Cara Parens, Guatemala City, 2015, 348 pages, 175 quetzals.

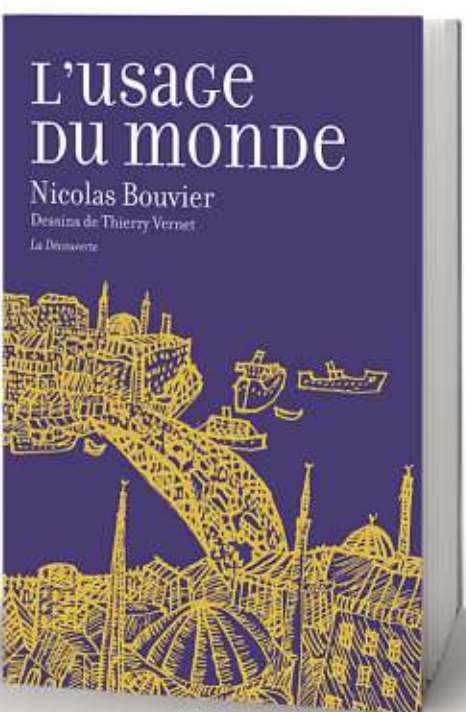


à lire ou à relire
à offrir ou à s'offrir

“ Nous avons deux ans devant nous et de l'argent pour quatre mois. Le programme était vague, mais dans de pareilles affaires, l'essentiel est de partir. ”

Nicolas Bouvier, Thierry Vernet

Éditions
La Découverte



L'usage du monde
Nicolas Bouvier
Dessins de Thierry Vernet
La Découverte

Édition illustrée - 384 pages, 19,50€



BIOGRAPHIE
 PERCY BYSSHE SHELLEY, POET AND REVOLUTIONARY. – Jacqueline Mulhallen <i>PlutoPress, Londres, 2015, 192 pages, 20 livres sterling.</i> <i>«Ye are many – They are few»</i>: ce vers du <i>Masque de l'Anarchie</i> a été adopté par les manifestants de la place Tiananmen en 1989, par ceux du mouvement Occupy aux Etats-Unis... En France, Percy Bysshe Shelley (1792-1822) ne souffre pas d'un excès de notoriété. On connaît parfois son <i>Ode au vent d'ouest</i> – «<i>Si vient l'hiver, le printemps peut-il être loin ?</i>» –, mais on le réduit souvent à l'image du jeune poète romantique à la vie sentimentale mouvementée. Or il fut, avec audace et persévérance, un agitateur politique, par des discours, des pamphlets, des prises de position, tous splendidement porteurs de scandale. Lui, le fils d'un «baronet» aisé, promis à une aimable situation de notable, se déclare républicain, athée, ennemi de la traite des Noirs, hostile au mariage, favorable aux ouvriers briseurs de machines. En bref, il attaque sans faiblir tous les fondements de la société, en un temps où la répression était brutale. Sa <i>Reine Mab</i> devint ainsi la bible des chartistes – mouvement politique ouvrier né dans les années 1830 –, et il influença le mouvement socialiste britannique. Cet essai, qui fait le point sur le contexte social et politique de l'époque, rend à Shelley sa grandeur de combattant. EVELYNE PIEILLER
 POÉSIE
 ANTHOLOGIE DE LA POÉSIE CHINOISE. – Sous la direction de Rémi Mathieu <i>Gallimard, coll. «Bibliothèque de La Pléiade», Paris, 1 548 pages, 72,50 euros.</i> Une histoire de la poésie chinoise, riche de trois millénaires, c'est un sacré pari, gagné ici par Rémi Mathieu. Au hasard des pages, on peut se plonger dans des rêveries romantiques, des réflexions sur le temps, des rages d'impuissance... Mais aussi se laisser guider par la progression chronologique, de la haute Antiquité à aujourd'hui, de la formation de l'empire aux réformes menées par Deng Xiaoping en passant par Mao Zedong, dignement représenté par deux poèmes. Les huit sections s'ouvrent chacune par une courte introduction présentant les poètes retenus et les situant dans leur époque. Comme le rappelle Mathieu, «<i>la poésie chinoise ne se déploie pas seulement autour de l'état d'âme d'un auteur. Elle délivre bien souvent un message complexe, politique ou philosophique</i>». Il faut par ailleurs saluer les traductions qui rendent accessibles ces écrits, bien que «<i>le génie de la langue française [ne soit pas] adapté à l'amplitude sémantique et grammaticale du chinois</i>». MARTINE BULARD
 HISTOIRE
 BATAILLONS DE TYPOGRAPHERS (1870-1871). De la casse au fusil. – Bernard Bollor <i>L'Ecarlate, Orléans, 2014, 236 pages, 22 euros.</i> Pendant la guerre franco-prussienne de 1870, puis la Commune de Paris, les ouvriers typographes jouent un rôle essentiel. Au contact des idées révolutionnaires circulant dans la presse et dans l'édition, ils participent à leur diffusion dans les classes populaires. Après la défaite de Sedan, nombre d'entre eux décident de s'engager au-delà de leur métier et forment le bataillon des francs-tireurs de la presse, très actif pendant le siège de Paris. On les retrouve pendant la Commune, à la fois dans la fabrication et la diffusion des documents, dans le travail militant pour en défendre les idées et dans les combats. Ce livre leur rend hommage, notamment à travers quelques figures remarquables, comme celui qui deviendra le général Napoléon La Cécilia, Jean Allemane ou encore Albin Villeval. La répression versaillaise poussera ces ouvriers sur les chemins de l'exil. Après l'amnistie de 1880, les survivants revenus en métropole contribueront au rayonnement des idées progressistes. BORIS SÉMÉNIAKO JOURNAL 1939-1945. – Maurice Garçon <i>Les Belles Lettres – Fayard, Paris, 2015, 704 pages, 35 euros.</i> Bourgeois épouvanté par toute atteinte au statu quo, d'un antisémitisme profond – atténué certes par les «misères» infligées aux Juifs sous l'Occupation, mais qui ressurgit intact dès la Libération –, «pacifiste» de 1939-1940 hostile à la Résistance – qu'il ne nomme jamais avant septembre 1944 –, obsédé enfin par sa candidature à l'Académie française, où il sera élu en 1946, le grand avocat Maurice Garçon n'est pas sympathique. Mais son <i>Journal</i>, comme calqué sur les archives d'alors et riche d'un bel appareil critique dû aux éditeurs, donne une grande leçon d'histoire, notamment sur le caractère de classe de la Résistance et de la collaboration – ce qui balaie la thèse en vogue de la Résistance «interclassiste» –, mais aussi sur l'ignominie des puissants alliés à l'occupant dans la chasse aux parias, Juifs et communistes en tête. Apparaît également le contraste militaire entre des Soviétiques pleins d'allant et des Anglo-Américains se reposant sur eux, à rebours de la version actuelle d'une libération purement anglo-saxonne de l'Ouest européen. Toutefois, la Libération passée, l'avocat renoua avec ses antipathies antérieures... ANNIE LACROIX-RIZ

IDÉES

Roland Barthes le défricheur

EN 2015, Roland Barthes a hanté les librairies. Presque chaque mois, un nouvel ouvrage – inédit, essai et même roman (1) – est venu marquer, à sa façon, le centenaire de la naissance de l'écrivain, mort en 1980.

Cette petite armada bibliographique a son vaisseau amiral : la copieuse biographie de Tiphaine Samoyault (2). En s'appuyant sur les archives personnelles de Barthes (son immense «fichier-journal», ses agendas, ses carnets et sa correspondance, dont une partie a parallèlement été réunie et publiée [3]), elle parvient à aborder sans fausse note les aspects intimes de sa vie : l'enfance, l'expérience de la maladie, le deuil interminable qui suivit la mort de sa mère, mais aussi les menus rituels du travail intellectuel, l'organisation de l'espace domestique et la trame des amitiés. Surtout, elle fait défiler les multiples figures d'un Barthes qui n'a cessé de muer et de s'échapper des cadres à l'intérieur desquels on voulait le figer. «Barthes», c'est à la fois l'essayiste sartrisant du *Degré zéro de l'écriture*, son premier livre, en 1953 ; le critique social ironique des *Mythologies* ; le lecteur aigu de *Michelet* ou de *Sade*, *Fourier*, *Loyola* ; le structuraliste appliqué de *Système de la mode* ; le polémiste de *Critique et Vérité*. C'est aussi l'hédoniste du *Plaisir du texte* ; le miniaturiste précieux de *L'Empire des signes* et de *Fragments d'un discours amoureux* ; le compagnon de route (souvent réticent) des «avant-gardes» ; l'égotiste de *Roland Barthes par Roland Barthes* ; le spectateur mélancolique de *La Chambre claire* (4)... En biographe consciencieuse, Samoyault consent à «pluraliser Barthes» : entre ces différents avatars, elle ne choisit pas, laissant le lecteur libre de reconnaître «son» Barthes.

Des proches, d'anciens étudiants, des disciples – comme la romancière Chantal Thomas ou le critique Antoine Compagnon – ont également apporté leur pierre à l'édifice commémoratif (5). Leurs témoignages, tissés de souvenirs sensibles et d'intuitions rétrospectives, célèbrent l'enseignant qu'il fut, rappellent sa voix et ses manières, son sens de la liberté, sa distance bienveillante. Ils évoquent la petite communauté du «séminaire», restituent l'étroite géographie parisienne

dans laquelle s'inscrivait l'essentiel de cette aventure intellectuelle. Touchants, quoique souvent anecdotiques, ils ont le défaut de focaliser l'attention sur le Barthes des années 1970.

C'est ce Barthes-là, qui se décrivait lui-même comme un «sujet incertain» et travaillait à des œuvres «moins directement engagées dans la dénonciation idéologique», plus personnelles et «plus ambiguës» (6), qui paraît occuper la première place dans les mémoires. Celui, plus «théoricien», des années 1960, s'il a perdu de son audience, trouve encore quelques défenseurs (7). En revanche, celui de la décennie 1950, sarcastique, brechtien, ouvertement politique, semble relégué à l'arrière-plan. C'est dommage : subtil et irrévérencieux, il s'employait à écailler les mythologies sociales, à ruiner les fausses évidences qui cadenaient la pensée (8). Ennemi déclaré du «langage un peu poisseux de la doxa, du naturel, de l'évidence, du bon sens, du «cela va de soi»» (9)», il aurait encore fort à faire aujourd'hui.

ANTONY BURLAUD.

- (1) Barthes est le héros (absent) du roman jubilatoire de Laurent Binet *La Septième Fonction du langage*, Grasset, Paris, 2015, 494 pages, 22 euros.
- (2) Tiphaine Samoyault, *Roland Barthes*, Seuil, Paris, 2015, 715 pages, 28 euros.
- (3) Roland Barthes, *Album. Inédits, correspondances et varia*, Seuil, 381 pages, 29 euros. Cf. aussi Philippe Sollers, *L'Amitié de Roland Barthes*, Seuil, 2015, 192 pages, 19 euros, qui inclut une trentaine de lettres de Barthes à Sollers.
- (4) On retrouve ces différentes figures dans Jonathan Culler, *Roland Barthes*, Presses universitaires de Vincennes, Saint-Denis, 2015, 173 pages, 10 euros.
- (5) Chantal Thomas, *Pour Roland Barthes*, Seuil, Paris, 2015, 127 pages, 13 euros ; Antoine Compagnon, *L'Age des lettres*, Gallimard, Paris, 2015, 166 pages, 15 euros. Cf. aussi Chantal et Thierry Thomas, *Roland Barthes. Le théâtre du langage*, DVD, INA, 2015, 19,95 euros.
- (6) Roland Barthes, *Le Grain de la voix*, Seuil, 1981.
- (7) Jean-Marie Schaeffer, *Lettre à Roland Barthes*, Thierry Marchaisse, Paris, 2015, 122 pages, 14,90 euros.
- (8) Cf. Roland Barthes, *Écrits sur le théâtre*, Points, Paris, 2015.
- (9) Roland Barthes, *Le Grain de la voix*, op.cit.

CULTURE

Décentralisation, dernier round

DE FAÇON captivante, deux décisions majeures viennent d'engager la politique culturelle française sur des voies qui méritent une attention soutenue : le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, adopté le 6 octobre 2015, et quelques articles de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Il apparaît entre ces textes une convergence cristallisant une véritable volonté politique.

«*Nous devons nous assurer que l'art puisse continuer à déranger*», déclarait la ministre de la culture, M^{me} Fleur Pellerin, lors des débats sur le premier, ce qui ne peut à première vue que susciter l'adhésion, même si, à deuxième vue, il n'est pas interdit de se demander ce que signifie ce genre d'autorisation de déplaire formulée par une représentante de l'Etat. La loi ne répondra pas à cette question ; elle se contente, semble-t-il, d'affirmer des principes : «*La création artistique est libre*», et il faut «*garantir la liberté de diffusion artistique*». Mais elle développe également une réflexion sur une certaine conception de la démocratisation de l'art, avec ces objectifs : «*promouvoir la diversité culturelle et élargir l'accès à l'offre culturelle*» et «*favoriser, notamment au travers des initiatives territoriales, les activités de création artistique pratiquées en amateur, sources de développement personnel et de lien social*». L'amateur semble d'ailleurs lui tenir à cœur : à la suite d'un amendement suscité par des notables et élus bretons, il ne sera plus interdit de faire participer des amateurs à des représentations professionnelles ni de les dédommager. Ce qui, sereinement, déroge au code du travail et représente un «appel légal au dumping social», selon la CGT Spectacle.

Comme souvent, cette retombée sociale préoccupante est liée à la torsion de la notion de liberté. De «protéger la liberté artistique», on passe à «favoriser la liberté dans les choix par chacun de ses pratiques culturelles et de ses modes d'expression artistique». La loi met donc en avant le droit de l'individu à l'expression de soi. D'où «la promotion des initiatives portées par le secteur associatif, les lieux intermédiaires et indépendants, acteurs de la diversité culturelle et de l'égalité des territoires». En bref, à chacun l'épanouissement de sa personnalité et de sa culture.

Ancien militant d'Action française, Jean-François Gravier publie en 1947 *Paris et le désert français* (Le Portulan). Il y prône, contre la «centralisation stérilisante», une décentralisation visant à «rétablir le citoyen» dans

la «réalité communale, provinciale». Son succès auprès des politiques est retentissant, et divers outils se mettront en place pour y contribuer. Aujourd'hui, la loi NOTRe s'appuie sur la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam, 2014), qui invite la région à «assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales», et s'inscrit dans une grande proximité avec le schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) adopté en 1999 (1).

La culture n'est pas oubliée. Longtemps objet d'une politique volontariste attachée à l'existence d'un ministère, elle relève désormais, comme le sport, le tourisme, l'éducation populaire et la promotion des langues régionales, de la «libre intervention» dans le champ des «compétences partagées» de chaque entité administrative, intercommunalité, région... Semblent ainsi être jetées «les bases d'une organisation à la carte en fonction des spécificités des territoires, donc des rapports de forces locaux» (2). A moyen terme, toute vision nationale serait amenée à disparaître. En revanche, un amendement précise que l'Etat doit exercer, conjointement avec les collectivités territoriales, la «responsabilité en matière culturelle», «dans le respect des droits culturels».

L'expression demande éclaircissement : selon la déclaration de Fribourg (2007), qui a précisé et regroupé des notions déjà formulées, en particulier par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), les droits culturels visent à reconnaître à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, c'est-à-dire «l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité». Plus précisément encore, «toute personne a la liberté de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier son choix». La loi NOTRe donne ainsi aux cultures des communautés le cadre nécessaire à leur épanouissement, rejoignant sans emboîche les préoccupations du ministère de M^{me} Pellerin et rendant hommage à l'«Europe des régions».

EVELYNE PIEILLER.

- (1) Jean-Félix de Bujadoux, *Les Réformes territoriales*, Presses universitaires de France, coll. «Que sais-je?», Paris, 2015, 121 pages, 9 euros.
- (2) Emmanuel Wallon, «Avis de turbulences pour les politiques culturelles territoriales», *Nectart*, n°1, Toulouse, juin 2015.

DANS LES REVUES

□ **FOREIGN AFFAIRS.** Estimant que le regain d'interventionnisme militaire américain au Proche-Orient qui a suivi le 11 septembre 2001 était une «*aberration*», plusieurs auteurs recommandent à M. Barack Obama de résister aux sirènes néo-conservatrices, en Syrie et ailleurs. (Vol. 94, n° 6, novembre-décembre, bimestriel, abonnement un an : 89,95 euros. – 58 E 68th Street, New York, NY 10065, Etats-Unis.)

□ **HARPER'S.** Une réflexion de Lewis H. Lapham sur la démocratie américaine ; comment Pékin impose ses conditions aux entreprises étrangères ; les femmes, le sexe et le «printemps arabe» au Maroc ; se dirige-t-on vers une écologie politique moins sinistre ? (N° 1986, novembre, mensuel, 6,99 dollars. – 666 Broadway, New York, NY 10012, Etats-Unis.)

□ **THE AMERICAN INTEREST.** M. Dennis Ross relate une conférence téléphonique à la Maison Blanche, le 28 mars 2011, au cours de laquelle M^{me} Angela Merkel, M. Nicolas Sarkozy et M. David Cameron, unanimes et, selon lui, «venimeux», qualifièrent M. Benyamin Netanyahu de menteur. (Vol. XI, n° 2, novembre-décembre, bimestriel, 12,99 dollars. – PO Box 15115, North Hollywood, CA 91615, Etats-Unis.)

□ **THE BAFFLER.** La fille d'un couple de révolutionnaires iraniens exilés aux Etats-Unis, puis revenu dans leur pays au moment de la révolution islamique, raconte leur désenchantement rapide, puis l'arrestation et l'exécution de son père. (N° 29, trimestriel, 30 dollars par an. – MIT Press, 55 Hayward Street, Cambridge, MA 02142-1325, Etats-Unis.)

□ **DISSENT.** Une série d'articles courts (sur le système judiciaire, le mariage homosexuel, le droit à l'avortement, le syndicalisme, les inégalités raciales, la dette étudiante, etc.) propose des pistes pour renouveler l'argumentaire de la gauche américaine. (Automne, trimestriel, 10 dollars. – PO Box 15025, North Hollywood, CA 91615, Etats-Unis.)

□ **NEW LEFT REVIEW.** Wolfgang Streeck montre comment la monnaie unique a transformé la diversité horizontale et qualitative des pays européens en une hiérarchie verticale et quantitative. Egalement : la guerre de l'eau en Irlande. (N° 95, septembre-octobre, bimestriel, 10 euros. – 6 Meard Street, WIG OEG, Londres, Royaume-Uni.)

□ **POLITIQUE.** MM. Jeremy Corbyn et Bernie Sanders, les surprises de la gauche anglo-saxonne ; l'indépendantisme catalan vu du Québec ; les défis de la réindustrialisation de la Wallonie, etc. (N° 92, novembre-décembre, bimestriel, 9 euros. – Rue du Faucon 9, B-1000 Bruxelles, Belgique.)

□ **CHINA LEADERSHIP MONITOR.** Deux intéressantes analyses sur les purges et les nominations dans l'armée populaire de Chine ; les rapports entre Pékin et Taïpei. (N° 48, automne, trimestriel, gratuit en ligne. – Hoover Institute, 434 Galvez Mall, Stanford University, Etats-Unis.)

□ **IKEWAN.** Le journal des peuples premiers fait le point sur les actions de solidarité avec les sinistres du Népal. En s'attardant sur la notion de droits des autochtones, les articles font découvrir la mosaïque des populations locales : Newaris, Kiratis, Tamangs, etc. (N° 98, octobre-novembre-décembre, trimestriel, 8 euros. – 236, avenue Victor-Hugo, 94120 Fontenay-sous-Bois.)

□ **NOUVELLES D'ARMÉNIE.** Un reportage dans le Tavouch, à la frontière entre l'Azerbaïdjan et la République d'Arménie. Bien qu'éloignée du Haut-Karabakh, cette bourgade subit des tirs réguliers depuis la fin du conflit, en 1994. Les derniers ont fait trois morts. (N° 223, novembre, mensuel, 6,50 euros. – 20, rue de Patay, 75013 Paris.)

□ **AFRIQUE-ASIE.** La revue panafricaine consacre son dossier principal au 60^e anniversaire du déclenchement de la guerre d'Algérie. L'occasion de dresser le bilan de cinquante-trois ans d'indépendance. (Novembre, mensuel, 4 euros. – 3, rue de l'Atlas, 75019 Paris.)

□ **HÉRODOTE.** Ce numéro consacré à la géopolitique du Nigeria met en lumière les fractures et les contradictions de la première puissance économique du continent africain. Manne pétrolière, terrorisme de Boko Haram, inégalités sociales et corruption suscitent des conflits internes qui finissent par déborder les frontières du pays. (N° 159, 4^e trimestre, trimestriel, 22 euros. – La Découverte, Paris.)

□ **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE.** Le politiste Carlo Invernizzi Accetti démontre comment le traité de Lisbonne entérine le caractère démocrate-chrétien de l'Union européenne. La référence à l'«héritage religieux» du Vieux Continent oblitère toute séparation du politique et du religieux. (Vol. 65, n° 4, août, bimestriel, 23 euros. – Presses de Science Po, Paris.)

□ **REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE.** Avantages et inconvénients de la représentation proportionnelle sont décortiqués par des élus, des juristes et des politologues. (N° 1076, juillet-septembre, trimestriel, 25 euros. – 42, rue de Bassano, 75008 Paris.)

□ **ESPRIT.** Une «apologie du complot», suivie d'une analyse de la résurgence du conspirationnisme, notamment sur Internet, «à la faveur d'une transformation profonde des formes du débat public, dont il n'est qu'un effet dérivé». (N° 419, novembre, mensuel, 20 euros. – 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris.)



DANS LES REVUES

❑ **JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES.** Décentrer la perspective sur le numérique en l'interrogeant depuis les marges du monde urbain occidental : un quartier d'Abidjan, une campagne chinoise, où il est « *tour à tour agent de domination et de contrôle, mais aussi instrument employé pour échapper à ceux-ci* ». (N° 142-143, novembre, bisannuel, 22 euros. – 18-20, rue Robert-Schuman, 94227 Charenton-le-Pont Cedex.)

❑ **SÉCURITÉ ET STRATÉGIE.** « Renseignement et terrorisme. » Comment le mouvement djihadiste international s'est-il adapté à l'univers numérique et comment s'organisent ses ramifications sur la Toile ? Regards croisés : la loi française sur le renseignement et le Freedom Act américain votés au même moment. (N° 20, septembre-décembre, trisannuel, 20 euros. – 6, place d'Estienne-d'Orves, 75009 Paris.)

❑ **RUPTURES.** La nouvelle formule de *Bastille-République-Nations* décrypte les tensions internes à l'Union européenne, entre vagues migratoires, crise de la zone euro et revirement diplomatique au Proche-Orient. (N° 49, octobre, mensuel, sur abonnement : 5,50 euros par mois. – 8, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris.)

❑ **MONTHLY REVIEW.** Un article du rédacteur en chef de la revue socialiste américaine, le sociologue John Bellamy Foster, sur la nécessité d'une transition sociale découlant, selon lui, de l'urgence de la question climatique. (Vol. 67, n° 6, novembre, mensuel, 6 dollars. – 146 West 29th Street, suite 6 W, New York, NY 10001, Etats-Unis.)

❑ **FUTURIBLES.** Cinquante ans de politique de l'environnement, avec des constats décapants sur le manque d'attention portée aux dimensions sociales des problèmes et sur l'excès de technocratie : une politique « *en retard d'une guerre* ». Egalement un regard sur la fin du sanctuaire de l'Arctique. (N° 409, novembre-décembre, bimestriel, 22 euros. – 47, rue de Babylone, 75007 Paris.)

❑ **TRANSRURAL INITIATIVES.** Un dossier sur la reprise des exploitations agricoles, qui est encore le fait des enfants de paysans dans 70 % des cas, mais qui résulte de plus en plus souvent d'un choix. Un exemple d'accueil de réfugiés dans une petite commune corrézienne. (N° 450, novembre, mensuel, 9 euros. – ADIR, 7 bis, rue Riquet, 75019 Paris.)

❑ **MOUVEMENTS.** Un tableau des configurations sociales de la ruralité, bien loin de l'image de la « France périphérique » conservatrice promue par certains commentateurs. Puis la revue s'interroge sur la combativité rurale et sur la possibilité d'une « révolution par les marges ». (N° 84, hiver 2015-2016, trimestriel, 15 euros. – La Découverte, Paris.)

❑ **L'ÂGE DE FAIRE.** Un dossier réjouissant intitulé « Vieillir heureux » raconte, exemples concrets à l'appui, comment se dessine un nouvel art de vieillir en France, avec notamment d'étonnantes ponts entre les générations. (N° 102, novembre, mensuel, 1,50 euro. – 9, chemin de Choisy, 04200 Peipin.)

❑ **ÉTUDES.** Un article sur les pratiques contraceptives des catholiques. (N° 4221, novembre, mensuel, 12 euros. – 14, rue d'Assas, 75006 Paris.)

❑ **SOCIALIST REVIEW.** La revue trotskiste accueille favorablement le positionnement politique du nouveau dirigeant travailliste britannique Jeremy Corbyn. Mais elle rappelle que « *les travailleurs ont plus de pouvoir sur leur lieu de travail que dans l'isolement* ». (N° 407, novembre, mensuel, 3 livres sterling. – PO Box 42184, Londres, SWV8 2WD, Royaume-Uni.)

❑ **CONTRETEMPS.** « Après la défaite, la lutte continue » : un dossier consacré aux enseignements de l'affrontement entre Athènes et ses « partenaires » européens au cours du premier semestre 2015. (N° 27, octobre, trimestriel, 13 euros. – Syllepse, Paris.)

❑ **CQFD.** Supplément : l'Espagne « par en bas ». Loin de l'équipe dirigeante de Podemos, des militants ancrés dans la politique locale sont parvenus à rafler des mairies importantes, telles que Madrid, Barcelone, Cadix, Saragosse... (N° 137, novembre, mensuel, 2,80 euros. – BP 70054, 13192 Marseille Cedex 20.)

❑ **ADEN.** Paul Nizan et les années 1930. Autour du thème « Amour et lutte des classes », plusieurs contributions évoquent « *l'amour, entre échappatoire et reproduction du modèle conjugal bourgeois* », et les rapports entre communisme et sentiment amoureux. (N° 14, octobre, annuel, 26 euros. – 11, rue des Trois-Rois, 44000 Nantes.)

❑ **LA REVUE. POUR L'INTELLIGENCE DU MONDE.** Un entretien avec l'écrivain algérien Boualem Sansal, qui met en garde contre l'abandon des sociétés aux courants islamistes et revendique son statut d'« écrivain lanceur d'alerte ». (N° 57-58, novembre-décembre, bimestriel, 8,90 euros. – IDM-LA Revue, 57 bis, rue d'Auteuil, 75016 Paris.)

❑ **RUE SAINT-AMBROISE.** Un numéro consacré à la nouvelle en Amérique (du Nord et du Sud), motivé par une conviction : « *Là où la nouvelle se porte bien, le roman se renouvelle*. » Dans le cas contraire, il s'académise, comme en France, selon la revue. (N° 36, novembre, 3 livraisons par an, 12 euros. – 3, rue Cassini, 75014 Paris.)

Retrouvez, sur notre site Internet, une sélection plus étoffée de revues : www.monde-diplomatique.fr/revues

PHILOSOPHIE

La vérité scientifique et le saut du tigre

Les théories scientifiques ne sont-elles que des croyances parmi d'autres ? Leur vérité est-elle relative ou rendent-elles compte de la réalité ? Autant de questions cruciales, car la détermination du champ de la recherche et la valeur accordée à ses résultats ont des conséquences sur l'ensemble de la société.

PAR PABLO JENSEN *

AARON BEEBE. – « Manuel », 2014

« Vous êtes, patatras !
tombée assise à terre ;
la loi de la pesanteur est dure,
mais c'est la loi. »

Georges Brassens, *Vénus Callipyge*

SELON le juriste Alain Supiot (1), aucune société ne peut subsister durablement sans des croyances communes, qui sont placées au-dessus des individus et cimentent le corps social. Ainsi, c'est au nom de droits humains proclamés sacrés que la République française est censée « *assujettir le bon plaisir des plus forts à quelque chose de plus fort qu'eux, qui s'impose à tous et évite que la société des hommes ne se transforme en jungle* ». Au cours de l'histoire, ce sont les rites, les religions ou – grande invention de la Rome antique – un ordre juridique autonome qui ont rempli ce rôle.

La modernité est marquée par la place grandissante accordée aux sciences, même si elles n'ont bien évidemment pas les mêmes fondements. Le temps présent se caractérise, comme le souligne un livre collectif dirigé par Dominique Pestre (2), par « *la mise en œuvre, à une large échelle, de manières de gérer les hommes ou les choses qui se donnent comme inéluctables parce que scientifiquement fondées* ». Or ce « fondement scientifique » peut servir plusieurs discours. Une même personne pourra, pour étayer ses convictions, s'appuyer sur des résultats scientifiques ou au contraire les relativiser – recourir, par exemple, aux sciences du climat pour attaquer le puissant lobby pétrolier et, dans le même élan, s'élever contre certains dangers des organismes génétiquement modifiés (OGM), au mépris de l'avis de nombreux biologistes.

Comment justifier l'autorité des sciences ? Les chercheurs utilisent volontiers une épistémologie réaliste très classique : la science découvrirait le monde extérieur, qui est ce qu'il est quoi que puissent en penser des individus ou des cultures différentes. On retrouve cette vision dans l'ouvrage récent (3) de deux physiciens qui opposent les atomes « imaginés » au cours de l'histoire au véritable atome, enfin « découvert » par les scientifiques au début du XX^e siècle, notamment grâce aux travaux de Jean Perrin (4). Pour eux, la victoire finale de l'atomisme s'explique par le fait que les atomes « *étaient bien là, tout simplement* », comme peuvent l'être une chaise ou une montagne.

La science pure ne se discute pas. Elle ne fait que découvrir le monde ; elle est neutre. Seules les applications qui en sont faites peuvent prêter le flanc à la critique. Les gènes sont là, qu'on le veuille ou non, mais on peut contester les OGM, applications particulières de ce savoir neutre qu'est la génétique. Une solution simple et sans doute confortable pour les chercheurs, car elle légitime leur savoir tout en leur permettant de s'exonérer des mauvaises « applications ».

Les philosophes ont depuis longtemps montré l'insuffisance de cette vision des choses (5). En effet, comment réconcilier l'idée selon laquelle les objets des sciences qui font consensus à un moment donné sont « simplement là » avec les changements de cadre théorique, ou avec le fait que des théories postulant des entités très différentes prédisent les mêmes phénomènes ? Le physicien Niels Bohr, fondateur de la mécanique quantique et passionné par les difficultés épistémologiques, soulignait pour sa part qu'on ne peut dissocier le phénomène observé de l'instrument d'observation. Tel instrument nous fait percevoir la lumière comme des ondes, tel autre comme des particules... Les travaux des historiens et des sociologues des sciences ont montré « *les intrications profondes, depuis cinq siècles, des sciences et des univers techniques, productifs, militaires, politiques*

et impériaux », pour citer l'ouvrage de Pestre. Non seulement le praticien des sciences n'est pas un pur sujet – il a été modelé par une certaine culture, un certain milieu –, mais, de surcroît, on ne peut séparer le conceptuel ou l'instrumental du technique et du politique (6). Ainsi le surgissement de travaux sur les séries numériques, à la fin du XVIII^e siècle, est-il lié à des choix sociaux, induits notamment par les besoins de nombreux groupes, comme les compagnies d'assurances, les banquiers ou l'Etat.

Mais faire le deuil de la prétention des chercheurs à obtenir une « vue de nulle part » sur le monde, c'est-à-dire une représentation impeccablement objective, n'implique-t-il pas de renoncer à une vérité scientifique immuable, intrinsèque et définitive ?

La vérité scientifique passe par la construction d'un fait scientifique dans un laboratoire ; ce qui, si l'on accepte l'analogie, ressemble à la transformation d'un tigre sauvage bondissant dans la forêt en un tigre captif observé derrière une grille et sous des projecteurs qui peuvent modifier son comportement. Par la « capture », autrement dit par un investissement lourd en temps, en équipements et en institution, on ne prélève que quelques sauts sur la multitude possible de ceux du tigre sauvage, et on les rend reproductibles. Cette image rend justice à l'inventivité du travail des chercheurs, qui ne font pas que découvrir l'agencement du monde : ils doivent le transformer profondément pour l'apprivoiser, c'est-à-dire pour pouvoir l'observer et le caractériser à partir du type d'outils, tant conceptuels que techniques, qu'ils mettent en œuvre.

Il y a donc continuité et altérité entre le monde extérieur et les résultats scientifiques. Continuité, car c'est bien le tigre qui saute dans sa cage, et non un être inventé qu'on pourrait manipuler comme on veut – les faits scientifiques ne peuvent être réduits à des constructions sociales où la nature ne jouerait aucun rôle. Altérité, car on ne fera jamais sauter un tigre sauvage sous les lumières d'un cirque... On pourra toujours affirmer qu'il était dans la nature du tigre de se laisser capturer de la façon dont on l'a fait (7), mais à titre rétrospectif, et sans certitude : le tigre, souvent, rêve de retourner sauter dans la jungle...

L'ERREUR de l'épistémologie réaliste est de croire que la stabilité, l'objectivité tout à fait réelle des faits scientifiques témoignent de la saisie de ce monde extérieur, qui serait permise par l'émancipation de tout intermédiaire déformant. Pour qui prête attention au quotidien des chercheurs, l'objectivité résulte au contraire d'un énorme travail de domptage du monde dans les laboratoires (8). En domptant le tigre d'une certaine façon, on aboutit à l'un des mondes possibles, dont on devrait se sentir responsable – si on le dompte pour le rendre plus agressif, par exemple.

Ainsi, des historiens (9) ont montré que la vision génétique procédait d'une observation particulière du vivant, encouragée dans les années 1940 par la fondation Rockefeller, qui finance de nombreux centres de recherche dans le domaine de la santé et sera soupçonnée de promouvoir l'eugénisme. Les processus biologiques sont perçus comme contrôlés par les gènes, qui deviennent autant de leviers de contrôle potentiels par des techniques d'ingénierie. Ce parti pris a joué un rôle crucial dans les orientations de la recherche sur le vivant, au détriment de l'étude d'autres facteurs plus diffus, comme le régime alimentaire ou les influences environnementales. Mais ce choix d'« experts » découle de partis pris techniques, sociaux et politiques plus ou moins implicites.

Autre exemple : les statistiques du chômage, analysées par Alain Desrosières, qui « *contribuent à faire de la réalité et non pas simplement à la "réfléter"*

Cette idée n'est pas relativiste, en ce qu'elle ne nie pas l'existence du chômage. Mais elle attire l'attention sur le fait que le chômage peut être pensé, exprimé, défini et quantifié de multiples façons ; et que les différences entre ces façons de faire ne sont pas de simples détails techniques, mais ont toujours une signification historique, politique, sociologique (10).

Pour donner aux sciences leur juste place dans le débat public, il importe donc d'étayer nos décisions en nous appuyant sur leurs connaissances robustes, tout en réclamant la discussion démocratique des priorités de recherche en amont et non en réaction aux applications (11). Les questions politiques importantes comportent toujours des dimensions autres que scientifiques, et il serait contre-productif de faire reposer sur les sciences tout le poids des décisions, car elles sont vulnérables à l'amplification dogmatique du doute, doute qui est constitutif de la recherche. Ce sera indûment que l'on justifiera au nom de la science le recours aux semences améliorées plutôt qu'à des réformes agraires pour lutter contre la faim dans le monde. Mais la réduction de nos émissions de carbone se justifie par la réduction de l'empreinte environnementale et de la consommation, la justice sociale...

COMME le souligne Luc Boltanski, la distinction entre le « monde » et une « réalité » construite grâce à des formatages qui permettent de le stabiliser représente un élément critique essentiel dans le régime de domination caractéristique des démocraties capitalistes, fondé sur l'expertise : « *Etre ce qu'il est et qui ne peut être autrement est bien la caractéristique du monde. Mais à cette différence essentielle près, par laquelle il se distingue précisément de la réalité, que le monde, on ne le connaît pas et qu'on ne peut prétendre le connaître, dans la perspective d'une totalisation. Or, dans la métaphysique politique sous-jacente à cette forme de domination, le monde est précisément ce que l'on peut maintenant connaître, par les pouvoirs de la science, c'est-à-dire, indissociablement, des sciences naturelles et des sciences humaines ou sociales* (12). » La « réalité » commune ne se réduit pas à ce qui peut être découvert par une élite dans les laboratoires de sciences ou d'économie. Elle est à composer, péniblement, par tous (13).

(1) Alain Supiot, *La Gouvernance par les nombres*, Fayard, Paris, 2015.

(2) Dominique Pestre, *Le Gouvernement des technosciences*, La Découverte, Paris, 2014.

(3) Hubert Krivine et Annie Grosman, *De l'atome imaginé à l'atome découvert. Contre le relativisme*, De Boeck, Paris, 2015.

(4) Jean Perrin, *Les Atomes*, Flammarion, coll. « Champs sciences », Paris, 2014 (1^{re} éd. : 1913).

(5) Cf. Alan F. Chalmers, *Qu'est-ce que la science ?*, Le Livre de poche, Paris, 1990, et Michel Bitbol, *Mécanique quantique. Une introduction philosophique*, Flammarion, coll. « Champs sciences », 2008.

(6) Cf. aussi Dominique Pestre, « Pour une histoire sociale et culturelle des sciences. Nouvelles définitions, nouveaux objets, nouvelles pratiques », *Annales HSS*, n° 3, vol. 50, 1995, et (sous la dir. de), *Histoire des sciences et des savoirs* (3 vol.), Seuil, Paris, 2015.

(7) Cf. Didier Debaise, *L'Appât des possibles*, Les Presses du réel, Paris, 2015, et Bruno Latour, *Enquête sur les modes d'existence*, La Découverte, 2012, ainsi que le site associé : modesofexistence.org

(8) Cf. Bruno Latour, *La Science en action*, La Découverte, 2005. Pour le cas du climat, cf. Paul N. Edwards, *A Vast Machine*, MIT Press, Cambridge (Etats-Unis), 2010.

(9) Lily E. Kay, *The Molecular Vision of Life*, Oxford University Press, 1993.

(10) Alain Desrosières, « La statistique, outil de libération ou de pouvoir ? », *Statactivisme. Comment lutter avec des nombres*, Zones, Paris, 2014.

(11) Brian Wynne, postface à Matthew Kearnes, Phil Macnaghten et James Wilsdon, « Governing at the Nanoscale. People, policies and emerging technologies », Demos Foundation, Londres, 2006.

(12) Luc Boltanski, *De la critique*, Gallimard, Paris, 2009.

(13) Cf. John Dewey, *Le Public et ses problèmes*, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2010, et l'introduction lumineuse de Joëlle Zask ; Bruno Latour, « Il n'y a pas de monde commun : il faut le composer », *Multitudes*, n° 45, Paris, 2011.



Délateurs en pantoufles

PAR IGNACIO RAMONET *

BEAUCOUP de personnes se moquent de la protection de la vie privée. Elles réclament, au contraire, le droit de montrer et d'exhiber leur intimité. Cela peut surprendre, mais, en y réfléchissant, un faisceau de signes et de symptômes annonçaient depuis quelque temps l'inéluctable arrivée de ce type de comportement qui mêle inextricablement voyeu-risme et exhibitionnisme, surveillance et soumission.

Sa matrice lointaine se trouve peut-être dans un célèbre film d'Alfred Hitchcock, *Rear Window* (*Fenêtre sur cour*, 1954), dans lequel un reporter photographe (James Stewart), immobilisé chez lui, une jambe dans le plâtre, observe par désœuvrement le comportement de ses voisins d'en face. Dans un dialogue avec François Truffaut, Hitchcock expliquait : « *Oui, l'homme était un voyeur, mais est-ce que nous ne sommes pas tous des voyeurs ?* » Truffaut l'admet-tait : « *Nous sommes tous des voyeurs, ne serait-ce que lorsque nous regardons un film intimiste. D'ail-leurs, James Stewart, à sa fenêtre, se trouve dans la situation d'un spectateur assistant à un film.* » Puis Hitchcock observait : « *Je vous parie que neuf personnes sur dix, si elles voient de l'autre côté de la cour une femme qui se déshabille avant d'aller se coucher, ou simplement un homme qui fait du range-ment dans sa chambre, ne pourront pas s'empêcher de regarder. Elles pourraient détourner le regard en disant : "Cela ne me concerne pas", elles pourraient fermer leurs volets, eh bien ! elles ne le feront pas, elles s'attarderont pour regarder* (1). »

A cette pulsion scopique de voir, de surveiller, d'espionner correspond, en contrepoint, son contraire : le goût impudique de se montrer. Et celui-ci, depuis l'essor d'Internet, a connu une sorte d'explosion par le biais, surtout, depuis 1996, des webcams. On se souvient, par exemple, des cinq étudiants, garçons et filles, d'Oberlin, dans l'Ohio (Etats-Unis), qui, au début de la mode webcam, s'exhibaient en ligne (www.hereandnow.net) tous les jours, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, où qu'ils se trouvent dans les deux étages de leur pavillon. Ils vivaient sous la surveillance d'une quarantaine de caméras volontairement disposées partout dans leur demeure. Depuis, ils sont des milliers, célibataires, couples, familles, qui invitent sans gêne les internautes du monde à partager leur intimité et à les regarder vivre sans pratiquement aucun interdit (2).

* Ancien directeur du *Monde diplomatique*. Vient de publier *L'Empire de la surveillance*, suivi de deux entretiens avec Julian Assange et Noam Chomsky, Galilée, Paris, 2015. Ce texte est extrait de cet ouvrage.

On a même vu un Chinois, Lu Youqing, tenir pour la première fois sur la Toile son « journal de mort », devenu un véritable phénomène planétaire de litté-rature électronique. Apprenant qu'il était condamné, ce jeune agent immobilier de Shanghai avait décidé de faire partager à ses contemporains sa lutte contre le cancer de l'estomac qui devait le miner jusqu'à son ultime soupir : « *Je coupe le cordon. Je vous aime.* »

Par ailleurs, dans les programmes de la télévision ordinaire américaine, dès le début des années 2000, des émissions dites de *trash TV*, ou « télé poubelle », s'étaient multipliées, qui présentaient des personnes évoquant, sans nulle pudeur, leurs problèmes les plus intimes ou leurs passions les plus occultes. La plus célèbre d'entre elles était le « Jerry Springer Show », où des invités venaient faire sur le plateau, devant une salle en délire, des confidences scandaleuses sur leur vie privée. Regardée par plus de huit millions de télé-spectateurs, cette émission recevait chaque semaine des milliers d'appels d'Américains prêts à tout révéler de leur vie intime pour quinze minutes de célébrité.

Les assassins eux-mêmes ne veulent plus rien occulter et s'empressent maintenant de tout avouer de leur vie criminelle. La chaîne câblée américaine Court TV, spécialisée dans la diffusion de confes-sions de meurtriers, fut ainsi la première au monde à présenter, avec un réalisme sordide, « *les aveux de Steven Smith, qui raconte le viol et le meurtre d'un médecin dans un hôpital de New York en 1989, ainsi que ceux de Daniel Rakowitz, qui a tué une amie avant de découper son corps et de le faire bouillir, aussi en 1989 ; et ceux de David Garcia, un prostitué qui décrit le meurtre d'un client immobilisé sur une chaise roulante en 1995* (3)... ».

C'est désormais sur les réseaux sociaux que des millions de personnes livrent publiquement des détails personnels de leur biographie ou de leurs activités quotidiennes. En toute insouciance. Elles ne semblent pas inquiètes de s'équiper elles-mêmes ainsi d'un bracelet électronique virtuel qui permet aux nouveaux Big Brothers de les suivre à la trace. Tandis que des machines, quelque part, accumulent sur elles une quantité de données infinie. Cette nouvelle conception de l'identité est sans doute aussi ce qui pousse des milliers de gens à s'enrôler, auprès de différents services de police, comme indicateurs volontaires. Par exemple, le département de la justice des Etats-Unis a lancé en 2002, sous la présidence de M. George W. Bush, l'opération TIPS (Terrorism Information and Prevention System, *tips* signifiant « tuyaux », « renseignements »), qui visait à transformer en



ERRÓ. – « Control Board » (Panneau de contrôle), 1958

indicateurs des millions de professionnels dont la spécialité les conduit à s'introduire chez les gens : livreurs, plombiers, maçons, serruriers, électriciens, antennistes, postiers, gaziers, jardiniers, déménageurs, employés de maison, etc. Des centaines d'entre eux se sont engagés à prendre contact avec la police s'ils venaient à remarquer un quelconque « signe suspect ».

L'UN DES OBJECTIFS de la « guerre de quatrième génération » est ainsi de passer d'une société informée à une société d'informateurs. Ce qui est exactement le but de la Texas Border Sheriff's Coalition, qui a fait installer, dans des emplace-ments isolés et stratégiques, le long de la frontière entre le Texas et le Mexique, plusieurs centaines de caméras de surveillance. Ces caméras sont connectées à Internet, et toute personne à travers le monde peut désormais, commodément installée devant son ordinateur, espionner sans risque les aires désertiques du Texas ou les rives du Rio Grande. Au cas où elle verrait sur son écran passer un migrant clandestin, elle peut le dénoncer en adressant aux autorités un simple courriel. Quelque trente millions d'individus à l'âme de mouchard, dans plusieurs pays, ont accepté cette fonction d'« informateur volontaire » de la police texane des frontières, jusqu'à sa suspension...

Au Royaume-Uni, l'entreprise Internet Eyes a lancé, en 2009, une initiative semblable, proposée comme une sorte de jeu ouvert à tous les internautes. L'objectif, là encore, est de surveiller des commerces et des rues, et de traquer les éventuelles infractions. Pour participer et adhérer au réseau, les volontaires

doivent payer une petite redevance mensuelle. Une fois leur identité vérifiée, ils ont accès aux images de quatre caméras de surveillance qui s'affichent sur leur ordinateur.

Assis dans leur fauteuil, les adhé-rents observent en direct à travers l'œil des caméras. S'ils détectent un vol, une agression, un comportement suspect, ils cliquent sur un bouton d'alerte. L'image se fige alors et il leur est possible de zoomer pour vérifier. Ensuite, le gérant du magasin reçoit un message avec l'image retenue. S'il considère cette alerte utile, l'inter-naute délateur se voit créditer de trois points. S'il estime que l'alerte était justifiée même s'il n'y a pas eu finale-ment d'infraction, l'internaute reçoit un point. En revanche, si le commer-çant juge l'alerte injustifiée, le « surveillant » perd des points. A l'inter-naute espion qui aura détecté le plus de fraudes ou de vols à la fin du mois, Internet Eyes promet une récompense pouvant atteindre jusqu'à 1 000 livres sterling... Interviewé par le quotidien londonien *The Telegraph*, M. Tony Morgan, le créateur du site, se justifie : « *Il y a plus de quatre millions de caméras de surveillance, mais seulement une sur mille est regardée. De cette manière, les*

caméras seront regardées vingt-quatre heures sur vingt-quatre. C'est la meilleure arme de prévention de délits jamais inventée. » Les opposants à la vidéo-surveillance estiment au contraire que ce site est un danger – « *il porte atteinte à la vie privée et c'est un instrument d'espionnage* » – parce qu'il livrerait au regard de tous les visages et les comportements des clients des magasins (4). Des associations ont dénoncé le fait que ce site permette de s'espionner entre voisins, et qu'il puisse être utilisé par de vrais délin-quants pour analyser les habitudes des boutiques afin de mieux les cambrioler.

Avec la multiplication des exodes migratoires et la montée de la xénophobie en Europe, on peut supposer que des autorités européennes doivent être tentées par l'installation d'un système semblable de caméras reliées à Internet, sachant qu'elles peuvent probablement compter sur une légion d'indicateurs civils volontaires. L'une des perversions de nos sociétés de contrôle est bien celle-là : faire que les citoyens soient, en même temps, surveillés et surveil-lants. Chacun doit épier les autres, pendant qu'il est lui-même espionné. Dans un cadre démocratique où les individus sont convaincus de vivre dans la plus grande liberté, on avance ainsi vers la réalisation de l'objectif rêvé des sociétés les plus totalitaires.

(1) François Truffaut, *Le Cinéma selon Hitchcock*, Robert Laffont, Paris, 1966.

(2) Lire Denis Duclos, « La vie privée traquée par les techno-logies », et Paul Virilio, « Le règne de la délation optique », *Le Monde diplomatique*, respectivement août 1999 et août 1998.

(3) *Le Monde*, 25 août 2000.

(4) Laurène Casseville, « Internet Eyes is watching you ! », lepetitjournal.com, 10 octobre 2010.

Rafistolage écologique ou changement de système ?



8,50 € CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

SOMMAIRE

PAGE 2 :

Stakhanov chez Volkswagen, par **PIERRE RIMBERT**. – Informer librement, disent-ils, par **SERGE HALIMI**. – Coupures de presse.

PAGE 3 :

Une autre histoire de la Sécurité sociale, par **BERNARD FRIOT ET CHRISTINE JAKSE**.

PAGES 4 ET 5 :

« Prions pour notre shérif et sa victoire aux élections », par **RAPHAËL KEMPF**.

PAGE 6 :

Les trois visages du vote FN, suite de l'article de **JOËL GOMBIN**.

PAGES 8 ET 9 :

Qui a peur de la vérité en Colombie ?, par **MAURICE LEMOINE**.

PAGE 10 :

La Birmanie en liberté surveillée, par **RENAUD EGRETEAU**.

PAGE 11 :

Indonésie 1965, mémoire de l'impunité, par **LENA BJURSTRÖM**.

PAGE 12 :

En Afrique, le retour des présidents à vie, par **TIERNO MONÉNEMBO**.

Décembre 2015

PAGES 13 À 20 :

DOSSIER : DANS L'ENGRENAGE DE LA TERREUR. – L'art de la guerre imbécile, suite de l'article de **SERGE HALIMI**. – Cinq conflits entremêlés, par **PIERRE CONESA**. – Genèse du djihadisme, suite de l'article de **NABIL MOULINE**. – En Syrie, une issue politique bien incertaine, par **AKRAM BELKAÏD**. – Perdre en liberté sans gagner en sécurité, par **PATRICK BAUDOUIN**. – « Printemps arabe », autant en emporte le vent ?, par **HICHAM ALAOUÏ**. – Périls saoudiens, par **IBRAHIM WARDE**.

PAGE 21 :

Et si les vaches mangeaient de l'herbe..., par **GÉRARD LE PUIL**.

PAGE 22 :

La kinésithérapie piégée par les mages, par **NICOLAS PINSULT ET RICHARD MONVOISIN**.

PAGE 23 :

De Jésus à Mahomet (**A. B.**).

PAGES 24 À 26 :

LES LIVRES DU MOIS : « Mer Noire », de Dov Lynch, par **MARIE-NOËL RIO**. – « Le Printemps des barbares », de Jonas Lüscher, par **XAVIER LAPEYROUX**. – Héros d'Afrique sur grand écran, par **PHILIPPE PERSON**. – Verrouillage fiscal en Amérique centrale, par **MIKAËL FAUJOUR**. – Roland Barthes le défricheur, par **ANTONY BURLAUD**. – Décentralisation, dernier round, par **EVELYNE PIEILLER**.

PAGE 27 :

La vérité scientifique et le saut du tigre, par **PABLO JENSEN**.

Le Monde diplomatique du mois de novembre 2015 a été tiré à 214 693 exemplaires. A ce numéro est joint un encart, destiné aux abonnés : « Presse et pluralisme ».